

les

dossiers

Enseignement scolaire

Les politiques
documentaires
dans les collèges

164 [avril 2005]

ministère
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche



les dossiers

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Direction de l'évaluation et de la prospective

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Direction de l'évaluation et de la prospective
61-65 rue Dutot 75732 Paris Cedex 15

Directeur de publication : **Claudine PERETTI**

les dossiers

Responsable de ce numéro : **Roseline VERDON**

DEP – Bureau de l'édition
Service ventes
61-65 rue Dutot 75732 Paris Cedex 15
Téléphone : 01 55 55 72 04

Prix : 15 euros

Centre de documentation de la DEP
Téléphone : 01 55 55 73 58
01 55 55 73 61

Les politiques documentaires dans les collèges

Régine GENTIL et Roseline VERDON

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Direction de l'évaluation et de la prospective

AVANT – PROPOS

Partant d'une analyse fine des lieux dans lesquels ont trouvé des ressources documentaires au sein d'un collège (CDI, cabinet d'histoire-géographie, laboratoires de sciences, etc...) et des échanges qui se produisent – ou ne se produisent pas – entre ces différents lieux, ce rapport d'étude, extrêmement approfondi, montre le rôle des différents acteurs (chef d'établissement, documentaliste, enseignants) dans la construction d'un véritable projet documentaire, partie intégrante du projet d'établissement.

Il en montre aussi les difficultés et les freins qui relèvent tout autant d'un manque d'intérêt et de capacité à innover que de contraintes matérielles ou d'un manque de formation, arguments toujours avancés pour ne pas évoluer.

La réussite des projets mis en œuvre montre pourtant les bénéfices apportés non seulement en termes pédagogiques, mais aussi en termes d'apprentissage à la construction d'un projet et d'amélioration de la vie d'un établissement

La directrice de l'évaluation
et de la prospective



Claudine Peretti

REMERCIEMENTS

Les auteurs de ce rapport adressent de sincères remerciements aux membres du groupe de pilotage — inspecteurs généraux de l'éducation nationale, membres du Centre national de documentation pédagogique (CNDP) ou directeurs de CRDP, chargée de mission à l'IUFM de Rouen, principaux de collège et documentalistes — qui ont contribué à l'élaboration des questionnaires destinés aux documentalistes et chefs d'établissement.

Citons tout particulièrement :

- Monsieur Guy POUZARD, IGEN enseignement et vie scolaire ;
- Madame Anne-Marie BARDI, IGEN de mathématiques ;
- Madame Marie-Christine FERRANDON, à l'époque directrice des ressources et de l'ingénierie documentaire au CNDP ;
- Madame Françoise CHAPRON, chargée de mission à l'IUFM de Rouen ;
- Madame BENARD, principale de collège ;
- Monsieur DELAFARGE, principal de collège ;
- Monsieur TARRAGON, principal de collège ;
- Madame Dominique ARRAS, documentaliste de CDI ;
- Madame Sylvie DECROIX, documentaliste de CDI ;
- Madame Marion UTEZA, documentaliste de CDI ;
- Madame Dominique YWANNE, documentaliste de CDI.



SOMMAIRE

Synthèse générale	9
Introduction générale	17
Partie 1 :	
Les ressources documentaires dans l'établissement	19
I - <u>Localisation et gestion de la documentation dans l'établissement</u>	19
A. Localisation et référencement de la documentation	19
B. Circulation des ressources documentaires : la question des dépôts	21
1/ Les dépôts permanents effectués par le centre de documentation et d'information (CDI) auprès de différents lieux	21
2/ Les dépôts temporaires effectués par divers lieux documentaires auprès du CDI	26
C. L'accès à Internet dans l'établissement	28
II - <u>L'information sur les ressources documentaires de l'établissement</u>	29
A. Les canaux de diffusion de l'information	29
1/ La diffusion de l'information appréciée par les documentalistes	29
2/ Synthèse de certaines données portant sur les ressources documentaires existant dans l'établissement	31
3/ La diffusion de l'information appréciée par les chefs d'établissement	35
B. Les facteurs liés à la diffusion de l'information	37
1/ Les facteurs qui facilitent et entravent la diffusion de l'information selon les documentalistes	37
2/ Les facteurs qui facilitent et entravent la diffusion de l'information selon les chefs d'établissement	44
III - <u>Quelques éléments budgétaires concernant les ressources documentaires des collèges</u>	46
A. L'ensemble des crédits pédagogiques des collèges	46
B. Les différents types de dépenses inscrites au budget	47
Partie 2 :	
Les actions et les projets documentaires	49
I - <u>Actions documentaires menées dans l'établissement</u>	49
A. Dispositifs pédagogiques et caractéristiques des ressources documentaires utilisées	49
1/ La vision des documentalistes	49

2/ La vision des chefs d'établissement.....	53
B. Prévision de dépenses et inscription dans le projet d'établissement	53
1/ La prévision de dépenses	53
2/ L'inscription dans le projet d'établissement	54
II - <u>Projets documentaires de l'établissement</u>	55
A. La formalisation des projets documentaires	55
1/ La vision des documentalistes	55
2/ La vision des chefs d'établissement.....	58
3/ Récapitulation de la situation des établissements en matière de projet documentaire, vue par les principaux et les documentalistes	61
B. Quelques caractéristiques du projet documentaire	63
1/ L'inscription dans le temps et l'existence d'indicateurs d'évaluation	63
2/ La place faite au projet documentaire dans l'établissement.....	65
C. La genèse du projet documentaire	66
D. Les apports du projet documentaire et les obstacles à sa mise en oeuvre	72
1/ La vision des documentalistes	72
2/ La vision des chefs d'établissement.....	78
III - <u>Besoins en accompagnement liés au projet documentaire</u>	81
Conclusion	85
Annexe	89
I - Questionnaire destiné aux documentalistes de CDI des collèges.....	91
II - Questionnaire destiné aux principaux.....	107

SYNTHESE GENERALE

Les documentalistes et les chefs d'établissement ont été interrogés au dernier trimestre de l'année scolaire 2002/2003 à partir d'un échantillon de 553 collèges publics, représentatif de la population nationale selon deux critères particuliers (la taille du collège et l'appartenance éventuelle à une zone d'éducation prioritaire), afin de déterminer à la fois la localisation du potentiel documentaire d'un établissement et les relations qui se nouent entre les pôles identifiés, au plan de la circulation des ressources documentaires et de l'information dont elles font l'objet. Des actions documentaires venant à l'appui de dispositifs pédagogiques de diverses natures mis en place dans un établissement, il était souhaitable de savoir si leur cohérence et leur inscription dans la durée permettaient de déboucher sur la formalisation d'un projet documentaire, de connaître ses principales caractéristiques et d'identifier aussi bien ses apports, les difficultés qu'il suscite et les besoins liés à son développement. Que peuvent être également les indices formels de l'existence d'une politique documentaire d'établissement ?

Les taux de réponse sont assez modestes (respectivement 68 % pour les documentalistes, à raison d'une réponse individuelle ou collective par collège, et 61 % pour les chefs d'établissement) mais présentent une bonne stabilité de structure des collèges — échantillonnés initialement et répondants — selon les deux mêmes critères de taille et de contexte scolaire.

1. De tous les lieux usuels existant dans un collège, le cabinet d'histoire-géographie et les laboratoires de sciences sont les plus fréquemment dotés de ressources documentaires, qui ont également le plus souvent fait l'objet d'un référencement au CDI, en totalité ou en partie seulement.

Si la documentation sous toutes ses formes est principalement organisée au centre de documentation et d'information (CDI) dans un établissement scolaire, il peut en exister aussi dans d'autres lieux, plus ou moins développés. Si l'on retient le point de vue des documentalistes, il est alors possible de découper le spectre des lieux documentaires possibles, hormis le CDI, en trois grandes catégories. Ainsi, la palme en matière documentaire reviendrait aux *laboratoires de sciences* et au *cabinet d'histoire-géographie* qui comporteraient des ressources dans presque tous les collèges (94 %). Une deuxième variété de lieux est constituée d'une part des *salles dévolues aux TIC* et de la *salle des professeurs*, lesquelles seraient nanties de ressources documentaires dans environ 80 % des collèges, d'autre part des *salles de permanence*, des *salles de classe spécialisées* (langues, arts plastiques, etc.) et des *salles de classe banalisées*, concernées par des ressources dans 66 % à 71 % des collèges. Enfin, d'autres lieux, n'existant pas dans tous les collèges, comme la *salle de documentation réservée aux enseignants* et des *ateliers de SEGPA*, comporteraient de la documentation dans une proportion de collèges limitée de ce fait (63 % pour la première et 30 % pour les seconds).

Le référencement au CDI des ressources documentaires localisées dans un établissement est une question importante en documentation : il est un indice fort de la maîtrise que conserve le CDI sur les ressources documentaires. Dans un lieu déterminé, les ressources documentaires existantes peuvent ainsi avoir fait l'objet d'un référencement en totalité ou pour partie d'entre elles seulement, ou bien ne pas l'être du tout. L'indication de cette information incorpore la connaissance qu'a le documentaliste du potentiel documentaire du lieu considéré.

La plupart des lieux se caractérisent par le référencement d'une partie seulement (plus ou moins importante) des ressources qu'ils recèlent. Une telle situation peut correspondre à des pratiques admises de tous, y compris du documentaliste lui-même, ou bien difficilement contrôlables si un lieu documentaire se réduit à sa fonction de stockage. La propension qu'a un collège de présenter des ressources pour partie référencées est la plus élevée dans les laboratoires de sciences et au cabinet d'histoire-géographie (respectivement 66 % et 54 % de la totalité des collèges répondants) ; dans le vaste groupe intermédiaire sur le plan documentaire, cette propension reste conséquente dans les salles de permanence, les salles de classe banalisées et la salle des professeurs (un peu moins de 50 % des collèges).

Le référencement de la totalité des ressources documentaires demeure en conséquence une situation minoritaire, quel que soit le lieu considéré dans l'établissement. Elle concernerait au premier chef le

cabinet d'histoire-géographie (38 % de l'ensemble des collèges répondants), les salles dévolues aux TIC (28 % des collèges) et les laboratoires de sciences (27 % des collèges).

Enfin, il semblerait que la salle des professeurs soit le lieu qui comporte le plus fréquemment des ressources documentaires non référencées au CDI, même s'il s'agit en général d'une situation peu répandue parmi les collèges (13 % des collèges présenteraient cette particularité) ; il est alors possible qu'y soit entreposée une documentation élaborée par les enseignants eux-mêmes ou bien acquise et gérée parallèlement à celle du CDI, la situation pouvant être largement connue du documentaliste.

2. La pratique des dépôts permanents de ressources documentaires, en principe référencées au CDI, effectués auprès d'autres lieux du collège est plus répandue qu'à l'inverse celle des dépôts temporaires à l'adresse du CDI. Elles consacrent la prééminence, dans les collèges, de deux lieux phares que sont le cabinet d'histoire-géographie et, dans une certaine mesure, les laboratoires de sciences.

La pratique des dépôts permanents, de la part du CDI, de ressources documentaires qui y sont en principe référencées auprès d'autres lieux documentaires de l'établissement, pour des utilisateurs privilégiés qui en ont un besoin continu, est très répandue dans les collèges (89 % d'entre eux réaliseraient de tels dépôts). Une partie de la documentation est ainsi décentralisée en fonction de la nature des besoins qu'expriment certains lieux spécialisés de l'établissement. Cette pratique concerne le plus souvent de deux à cinq lieux d'un collège, ce qui est très important même si on ne connaît pas le volume documentaire concerné par ces dépôts.

Ce type de pratique consacre la prééminence du cabinet d'histoire-géographie (sept collèges sur dix) assez loin devant les laboratoires de sciences (un peu plus de cinq collèges sur dix) et les salles de permanence (un peu plus de quatre collèges sur dix). Si tous les lieux documentaires recèlent, dans une majorité de collèges, une variété limitée de ressources en dépôt permanent, ce sont de loin le cabinet d'histoire-géographie et les laboratoires de sciences qui disposent par ce biais des ressources les plus variées : dans un tiers des collèges, ces ressources seraient d'au moins trois types. L'examen de la nature des ressources selon les lieux de dépôts permanents dans les collèges montre quelques dominances : les monographies et ouvrages spécialisés se trouvent surtout dans les laboratoires de sciences et les salles de classe spécialisées ; les périodiques sont disponibles principalement en salle des professeurs et au cabinet d'histoire-géographie ; des ouvrages de référence (dictionnaires, encyclopédies, etc.) sont très fréquemment destinés aux salles de permanence et aux salles de classe banalisées ; les images fixes et animées ainsi que les documents multimédias font fréquemment l'objet de dépôts permanents au cabinet d'histoire-géographie et dans les laboratoires de sciences, ce dernier type de documents étant en outre la composante majeure des dépôts permanents réalisés auprès des salles dévolues aux TIC.

Deux ou trois raisons sont le plus souvent invoquées pour expliquer de tels dépôts : pouvoir mettre à disposition des outils quotidiens pour la classe et vouloir rapprocher les ressources déposées de leurs utilisateurs les plus fréquents sont les arguments majeurs.

En sens inverse, certains lieux possédant des ressources documentaires non référencées au CDI peuvent être conduits à les lui prêter pour une durée limitée, lors de circonstances particulières produites par des besoins ponctuels d'élèves ou des expositions thématiques, par exemple. Il s'agit là d'un moyen dont dispose le CDI en s'adressant à d'autres lieux pour répondre à des demandes de la façon la plus adéquate possible. Il est éminemment fonction de la connaissance qu'ont les documentalistes de l'état de la dispersion des ressources documentaires propre à leur établissement, surtout si les ressources qui seraient utiles ne sont pas référencées. Cette pratique du dépôt temporaire de documentation se révèle toutefois beaucoup moins répandue que celle du dépôt permanent, puisque 57 % des collèges ne semblent pas y recourir. En général, un seul voire deux lieux se prêtent à de tels dépôts au CDI.

On constate également, sur le chapitre des dépôts temporaires, la prévalence des deux lieux documentaires majeurs dans un collège, que sont le cabinet d'histoire-géographie et les laboratoires de sciences, même si on ne connaît ni l'ampleur ni le contenu de ces dépôts. Sur le plan de la circulation des ressources documentaires dans un collège, ces deux lieux peuvent être regardés comme des lieux phares, gravitant autour du CDI dans un lien de complémentarité.

Eu égard à la circulation des ressources documentaires, l'accès à Internet est une donnée importante. Or il s'avère que les types de lieux donnant accès à ce réseau, en dehors du CDI, sont limités, leur nombre exact ou le nombre de postes le permettant dans un type donné de lieux n'ayant pas été abordés : les salles spécialisées offrent des connexions à tous (élèves et professeurs) dans six collèges sur dix environ, la salle des professeurs permet aussi cet accès dans près des trois quarts des collèges.

3. L'information relative aux ressources documentaires, qu'elle provienne du CDI ou d'autres lieux documentaires, passe encore surtout par les contacts personnels et l'affichage en différents endroits du collège. Ce sont le cabinet d'histoire-géographie et la salle des professeurs qui diffusent une information portant sur leur fonds documentaire dans le plus grand nombre de collèges.

Les ressources documentaires occasionnent une circulation d'information en provenance du CDI ou à l'adresse de celui-ci, consécutivement à des démarches de la part du documentaliste ou non. Pour informer la communauté éducative des ressources alimentant le fonds documentaire du CDI, le documentaliste dispose d'un certain nombre de moyens, en dehors même du système d'information existant dans les locaux du CDI. Il est amené à utiliser, en dominante, deux, trois ou quatre canaux pour effectuer ce travail d'information : les contacts personnels et l'affichage en différents lieux sont des vecteurs d'information presque systématiquement mobilisés, auxquels se rajoutent des réunions dans un certain nombre de cas et, moins couramment, le bulletin du CDI. D'autres canaux plus spécifiques à chaque établissement n'existent pas partout ou ne semblent pas fréquemment laisser place à l'information sur les ressources documentaires du CDI : uniquement 18 % des collèges disposeraient d'une rubrique documentaire sur le réseau, l'intranet ou un site web, et 15 % d'entre eux en comporteraient une dans la revue de l'établissement.

Des lieux phares de la documentation au collège, c'est de nouveau le cabinet d'histoire-géographie qui se démarque par l'apport d'informations au documentaliste sur les ressources non référencées qui s'y trouvent (61 % des collèges) ; au même niveau de fréquence d'une circulation d'information (60 % des collèges), on trouve, parmi les lieux usuels de l'établissement, la salle des professeurs. De façon un peu moins courante, les laboratoires de sciences et les salles dévolues aux TIC font aussi parvenir de l'information au documentaliste (respectivement à 50 % et 42 %).

Presque tous ces lieux documentaires font connaître *au documentaliste* leurs ressources très majoritairement par le biais d'un seul canal ; la salle des professeurs fait exception en entretenant un contact avec le documentaliste par plusieurs biais, dans un collège sur deux ; la salle de documentation réservée aux professeurs, lorsqu'elle existe, se trouve dans le même cas. Les moyens empruntés par ces différents lieux documentaires consacrent de nouveau les contacts personnels. L'affichage est aussi un canal fréquent s'agissant des ressources existant en salle des professeurs, que viennent compléter des réunions dans certains collèges.

Un autre pan de l'information relative aux ressources documentaires des différents lieux qui en possèdent s'adresse à *l'ensemble de la communauté éducative*, les élèves pouvant dans certains cas être inclus. Les chefs d'établissement placent ainsi la salle des professeurs en tête des diffuseurs d'information dans un collège (plus de neuf fois sur dix). Parmi les autres lieux usuels d'un établissement, ils situent les salles dévolues aux TIC, les laboratoires de sciences et le cabinet d'histoire-géographie à des niveaux proches les uns des autres (plus de sept fois sur dix). Ceci accrédirait l'idée selon laquelle certains lieux particuliers (salle des professeurs et cabinet d'histoire-géographie) assureraient une bonne communication sur leur fonds documentaire vis-à-vis de l'ensemble des intéressés, documentalistes compris. À partir du moment où l'information portant sur les ressources est à destination de la communauté éducative dans son ensemble, les contacts personnels perdent de leur importance au profit de l'autre moyen classique de diffusion qu'est l'affichage, les autres étant moins répandus.

La gestion de la documentation décentralisée se ferait selon les chefs d'établissement, dans de nombreux collèges et dans presque tous les lieux documentaires existants, par une équipe de professeurs ou même un professeur seul : c'est le cas notamment du cabinet d'histoire-géographie, des laboratoires de sciences et des salles de classe spécialisées (sept à huit collèges sur dix). Les ressources se trouvant dans les salles de permanence sont fréquemment gérées par un membre de

l'équipe s'occupant de la vie scolaire. La salle des professeurs le serait, selon les collègues, par le documentaliste, un groupe d'enseignants ou par un membre de l'équipe administrative.

4. Les procédures de traitement de l'information ainsi que les qualités humaines et pédagogiques ont un rôle décisif dans la diffusion de l'information portant sur les ressources documentaires de l'établissement.

Il existe des facteurs qui facilitent la diffusion de l'information relative aux ressources documentaires et d'autres qui l'entravent. S'agissant des premiers, les documentalistes soulignent l'importance des facteurs organisationnels comme des facteurs humains et pédagogiques.

- Les procédures de traitement de l'information revêtent une importance capitale : on peut citer notamment l'affichage, la production de documents informatifs, la personnalisation de l'information, le caractère collectif de l'information mise à disposition par le biais de cahiers, dossiers ou écrans, le ciblage de la diffusion, la diversité des canaux d'information et les facilités d'accès à celle-ci, la précision de l'information et son adéquation aux besoins détectés, ainsi que la rigueur de sa présentation et son actualisation.
- Les qualités relationnelles ou personnelles dont peuvent faire preuve les détenteurs d'informations sont jugées déterminantes pour favoriser la diffusion de l'information : des relations étendues ou directes dans l'établissement et de bonnes relations avec le chef d'établissement ou les enseignants, le professionnalisme du documentaliste, la fréquence et le sens des contacts chez les détenteurs d'information, la personnalité du documentaliste ou les qualités de l'équipe documentaire, la bonne connaissance du poste occupé, la diligence des acteurs et la stabilité des équipes sont autant de qualités ou de facteurs propices à la circulation d'une information.

Les chefs d'établissement ont plutôt tendance, tout en reconnaissant la plupart des groupes de facteurs exprimés par les documentalistes, à placer les qualités de contact ou personnelles juste après l'efficacité de l'affichage.

Concernant les seconds facteurs, qui entravent la diffusion de l'information sur les ressources documentaires, ceux qui sont directement liés à l'information même, ses supports et son traitement, aux comportements et représentations des acteurs d'un collège, ainsi qu'à la fonction documentaire elle-même, forment les trois principales sources de blocage, selon les documentalistes.

- Les caractéristiques des supports d'information sont les premières en cause, en l'occurrence la multiplicité de l'affichage, sa trop grande densité ou sa mauvaise organisation, l'insuffisance des supports d'information et la multiplication des supports ou des sources d'information dans l'établissement.
- Certains comportements sont invoqués comme étant dommageables : le désintérêt ou l'absence d'intérêt de la part des enseignants, l'individualisme, l'immobilisme ou le manque de curiosité, le manque de formation à la recherche documentaire, la rétention ou le non-signalement d'acquisitions dans un lieu donné.
- La fonction documentaire souffre en outre de certains maux comme le manque de temps généralement ressenti par les documentalistes, la multiplicité des tâches, tant de gestion que de pédagogie, l'insuffisance des relations entre documentalistes et élèves pour arriver à susciter chez les seconds un intérêt, et la gêne occasionnée par la méconnaissance, chez maints utilisateurs de ressources documentaires, de l'utilité du référencement, acte relevant pourtant de l'activité documentaire.

Les chefs d'établissement, de leur côté, soulèvent dans les grandes lignes les mêmes arguments mais placent la topographie des locaux et le manque de moyens en personnel, en crédits ou en matériel juste après l'excès d'information.

5. Des actions documentaires engageant ou non le CDI viennent soutenir la plupart des dispositifs pédagogiques, surtout lorsqu'ils sont de grande ampleur, en mobilisant des ressources documentaires venant de plusieurs lieux de l'établissement et incluant volontiers des supports multimédias.

L'existence de dispositifs pédagogiques nationaux, ayant donc un caractère obligatoire, occasionne la mise sur pied d'actions documentaires engageant souvent le CDI. Les itinéraires de découverte et l'éducation à l'orientation surtout, mais aussi l'éducation à la citoyenneté et l'éducation à la santé intègrent très fréquemment de telles actions qui font intervenir des ressources émanant

généralement aussi bien du CDI que d'autres lieux documentaires de l'établissement. Les supports utilisés sont en nombre variant selon la nature du dispositif, le plus consommateur de ce point de vue étant les itinéraires de découverte.

Les dispositifs inscrits au projet d'établissement suscitent également la mise sur pied d'actions documentaires dans un grand nombre de collèges ; les plus prégnants affèrent au travail personnel de l'élève et au traitement de la difficulté scolaire, en exploitant également des ressources venant majoritairement de tous les lieux documentaires de l'établissement. Outre le support papier, les supports multimédias ont acquis leur droit de cité dans presque tous les dispositifs.

Que les actions documentaires envisagées impliquent ou non le CDI, elles font assez majoritairement l'objet d'une prévision de dépenses présentée au chef d'établissement avant l'élaboration du budget, en vue de l'acquisition d'équipements ou de ressources documentaires (respectivement 54 % et 60 % des collèges). En outre, une partie seulement des actions documentaires entreprises dans l'établissement figurent explicitement dans le projet d'établissement d'une proportion voisine de collèges (57 %).

6. Tandis que trois collèges sur dix n'étaient pas engagés dans une démarche de projet documentaire en 2003, plus de la moitié (55 %) avaient déjà formalisé un projet, d'échelle un peu plus souvent restreinte au CDI qu'élargie à d'autres lieux documentaires de l'établissement.

Les actions documentaires qui présentent une cohérence d'ensemble et s'inscrivent dans la durée peuvent déboucher sur la formalisation d'un projet documentaire, voire de plusieurs. Leur échelle peut se restreindre au seul CDI, comme être élargie à un ensemble de lieux documentaires de l'établissement. Si l'on retient les sources fournies par les documentalistes, plus d'un quart des collèges publics, en 2003, ne semblent avoir adopté aucune démarche de projet en matière documentaire (28 %). Parmi les autres, certains collèges ont apparemment déjà formalisé un premier projet documentaire, non suivi d'un nouveau chantier en cours (21 %). D'autres étaient en train de formaliser un premier projet (17 %), tandis que plus du tiers (34 %) s'étaient engagés dans la formalisation d'un nouveau projet. L'échelle restreinte au CDI est majoritaire, sans être pour autant écrasante.

Si l'on peut définir la notion de politique documentaire d'un établissement scolaire, par la formalisation, en cours ou achevée, d'un projet documentaire prenant en considération plusieurs lieux de l'établissement dont le CDI, indépendamment des contenus visés, il est alors plausible (documentalistes et chefs d'établissement fournissent des déclarations concordantes) d'estimer à un petit tiers la proportion des collèges qui correspondraient à ce profil. Le matériau de l'enquête ne permet toutefois pas de qualifier, à ce stade, la politique des établissements.

La formalisation d'un projet documentaire qui englobe plusieurs lieux ne peut cependant se réaliser qu'au prix d'obstacles liés en grande partie, aux dires des documentalistes, aux ressources humaines de l'établissement. Le contexte général du collège à cet égard leur semble être une donnée majeure : le manque de temps et donc de disponibilité de la part du documentaliste, la faiblesse de la collaboration avec les enseignants, l'instabilité du personnel, la sollicitation d'une seule personne ou de trop peu, l'insuffisance du travail en équipe ou une concertation sans rigueur formelle, éventuellement un problème de communication concourent à différer ou gêner la formalisation d'un projet à large échelle, qui, par nature, est plus compliqué à mettre au point. Les objectifs assignés au projet lui-même et les attitudes qu'il suscite forment un autre groupe de freins : ce sont surtout la notion même de projet documentaire et le principe de sa formalisation, non comprise pour l'une et non nécessairement admis pour l'autre, qui font problème.

Un projet documentaire est en principe fait pour s'inscrire dans la durée. Certains pourtant (19 %), parmi ceux qui sont déjà formalisés, ne le prévoient pas explicitement, surtout s'ils concernent plusieurs lieux documentaires de l'établissement : la dimension temporelle n'a peut-être pas été envisagée du tout ou la priorité s'est fixée sur une expérimentation du contenu hors de toute préoccupation temporelle. Lorsque ce souci existe dès le départ, le projet est aussi souvent annuel que pluriannuel, avec cependant un léger avantage à la pluriannualité si le projet englobe plusieurs lieux.

L'inclusion d'indicateurs d'évaluation dans un projet documentaire formalisé n'est pas la norme, même si elle concerne une minorité importante de collèges (45 %) ; par ailleurs, elle est un peu plus souvent associée à la mise en chantier d'un nouveau projet ou bien à l'échelle restreinte du projet. Dans le premier cas, on pourrait dire que la notion de projet a été rôdée, dans le second, qu'une échelle circonscrite à un lieu familier facilite cette inclusion.

La réception qui est faite dans un collège au projet documentaire se caractérise plutôt par la présentation de celui-ci au conseil d'administration et une information large lors de sa mise en place ; ces deux aspects demeurent toutefois d'ampleur très modeste et plus manifeste, sur le premier point, lorsque ce projet intéresse le seul CDI. Ceci pose une double question : celle de la prise de conscience de l'intérêt que présente un projet documentaire englobant dans un établissement, et celle des fondements d'une politique documentaire qui suppose une adhésion large.

7. Outre le documentaliste, des enseignants de discipline sont très fréquemment partie prenante à la formalisation d'un projet documentaire, d'autant plus sûrement qu'il s'agit d'un projet englobant plusieurs lieux. S'il est avéré qu'un certain nombre de facteurs à l'origine du projet sont jugés décisifs, leur importance varie en fonction de l'échelle que prend celui-ci.

Le documentaliste est l'acteur toujours présent durant la phase de formalisation du projet documentaire en vigueur dans son établissement. Des enseignants de discipline sont associés à l'élaboration du projet globalement dans deux cas sur trois, mais d'autant plus sûrement qu'il s'agit d'un projet élargi à divers lieux (83 %). Le chef d'établissement ou son adjoint serait partie prenante au projet dans quatre cas sur dix, aussi plus fréquemment en cas de projet élargi (49 %). Les autres personnes travaillant éventuellement au CDI participeraient également à l'élaboration du projet dans plus d'un quart des situations, et de façon plus répandue quand le projet englobe plusieurs lieux.

Les raisons de monter un projet, de l'aveu même des documentalistes mais aussi aux yeux des chefs d'établissement, sont multiples : quelle que soit l'envergure du projet, la nécessité de former les élèves à la maîtrise de l'information est une raison majeure qui existe presque partout ; la mise en œuvre des dispositifs pédagogiques nationaux ainsi qu'une collaboration étroite avec des enseignants, puis l'organisation de l'utilisation des ressources documentaires dans tous les enseignements constituent de réels moteurs.

Pourtant, certains facteurs prennent un relief qui est fonction de l'échelle du projet en cause :

- Lorsque le projet est de dimension restreinte au CDI, l'organisation de l'utilisation des ressources documentaires, le renouvellement du fonds documentaire et la rationalisation des priorités budgétaires pour acquérir des ressources ou de l'équipement sont des incitations de premier plan.
- Lorsqu'en revanche, le projet s'étend à un ensemble de lieux dans l'établissement, l'existence d'une collaboration étroite avec des professeurs, celle de dispositifs pédagogiques locaux ainsi que la gestion de l'utilisation des lieux documentaires du collège sont des facteurs prépondérants. Ce dernier point est d'ailleurs certainement perçu par les documentalistes comme un véritable enjeu lorsque les ressources sont multi-localisées et pas toujours référencées au CDI, ce qui est généralement le cas dans un établissement.

8. Les bénéficiaires d'un projet documentaire se font sentir sur la formation à la technologie documentaire, sur les méthodes qu'induit la notion de projet et sur la vie générale de l'établissement par la valorisation du rôle que joue le CDI. Ils ne doivent pas occulter l'existence de besoins, ressentis depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre du projet, d'un accompagnement à l'aide de technologies idoines.

Les documentalistes ont eu tendance à indiquer un peu moins d'apports et un peu plus d'obstacles quand le projet en vigueur dans leur collège englobait plusieurs lieux documentaires, probablement du fait de la plus grande difficulté à mettre en œuvre un tel projet. Une dizaine d'apports à l'actif du projet déjà formalisé concentre la moitié des réponses. Les tout premiers sont liés aux ressources et outils documentaires au service des élèves et ressortissent à la formation à la technologie documentaire, tels que l'autonomisation des élèves dans la recherche documentaire, la mise en évidence des compétences restant à acquérir et la reconnaissance du rôle joué par la pédagogie documentaire. D'autres apports en termes de méthodes privilégient la notion de projet, par la définition de priorités pour le futur (obtention d'aides, assignation d'objectifs, hiérarchisation des

actions documentaires, par exemple) et l'évaluation précise de besoins (matériels, humains, etc.). De surcroît, des apports relatifs à la vie générale de l'établissement touchent notamment le fonctionnement du CDI, par le biais de la valorisation du rôle ou des activités du CDI au centre d'un réseau de ressources.

Les chefs d'établissement, sur le même sujet, mettent en avant également la valorisation du CDI ; ils discernent aussi l'apparition ou l'amélioration d'un travail d'équipe. Un projet documentaire, plus prosaïquement, aide à faire vivre des dispositifs pédagogiques.

Les obstacles à la mise en place d'un projet documentaire résident d'abord dans les caractéristiques provenant des acteurs d'un établissement, en l'occurrence surtout des enseignants, comme l'insuffisance de la concertation ou de la collaboration avec eux, la réticence dont certains feraient montre, par exemple face à l'usage de l'outil informatique, l'instabilité des équipes en place ou encore le manque de suivi des actions documentaires qui ont été définies à un moment donné. Des obstacles composites liés aux aspects physiques ou de gestion des ressources documentaires mettent crûment en lumière les freins matériels, financiers ou humains, mais aussi des problèmes techniques, de maintenance ou d'obsolescence du matériel.

Ces freins matériels sont reconnus et soulignés par les chefs d'établissement. Ces derniers invoquent aussi, moins largement, le manque de mobilisation, surtout quand le projet documentaire est restreint au CDI, et de concertation.

À n'importe quel stade de la formalisation d'un projet documentaire ou de sa mise en œuvre, des besoins en accompagnement peuvent apparaître. Un documentaliste sur deux recherche un appui au développement du projet documentaire car il est probable que peu d'entre eux aient été formés à cet exercice et l'on peut considérer que la phase de formalisation est d'une difficulté liée à l'échelle du projet. Quatre documentalistes sur dix auraient besoin d'un appui technique et méthodologique pour développer l'intranet du collège ou/et d'une formation à la conduite de projet. Enfin, trois documentalistes sur dix aimeraient trouver une aide pour développer des coopérations documentaires avec d'autres établissements ou/et une formation aux technologies de l'information.

Il faut souligner que les chefs d'établissement reprennent ces idées en mettant en avant la nécessité d'installer des formations à l'adresse de l'équipe éducative, et de fournir un appui à la conduite de projet sous forme de conseil, d'expertise ou de suivi.

On constate ainsi des deux côtés une communauté de préoccupations centrées sur la conception de projet et l'usage d'outils adéquats que pourraient venir soutenir des actions de formation et des formes d'appui qui sont encore à définir.

INTRODUCTION GENERALE

En réponse à une commande émanant du Centre National de la Documentation Pédagogique (CNDP), la Direction de la programmation et du développement (redevendue Direction de l'évaluation et de la prospective en avril 2003) a engagé une enquête se proposant de repérer ce que sont les différents lieux à potentiel documentaire dans un établissement scolaire, comment s'effectue la circulation des ressources documentaires prises dans une acception large et l'information existant à leur propos, et surtout si l'on peut parler de politique documentaire à partir des actions organisées en projet qui sont menées en documentation. Le travail sur document dans maintes disciplines d'enseignement et la pédagogie de projet connaissent un développement que rendent possibles les avancées des technologies numériques dans l'accès à une documentation parfois sophistiquée, dans les établissements scolaires.

Bien que le sujet présente indéniablement un intérêt à tous les degrés et niveaux d'enseignement, la cible a été restreinte, d'un commun accord avec le CNDP, aux collèges. Les lycées sont en général dotés de moyens matériels et humains supérieurs à ceux des collèges et surtout plus uniformément répartis entre établissements.

Deux types de questionnaires ont été construits pour recueillir l'information : l'un s'adressant aux documentalistes, en tant que professionnels de la documentation dans un établissement scolaire, l'autre aux chefs d'établissement, en qualité de représentants ayant une vision globale de ce qui se passe dans leur collège. Leur contenu visait à restituer un panorama des ressources documentaires existant dans l'établissement ainsi que la situation des collèges en matière d'actions et de projet documentaires.

Le plan de sondage et la participation dans les collèges

L'enquête s'est déroulée dans 553 collèges publics de France métropolitaine et des départements d'outre-mer, représentatifs de la population nationale selon l'appartenance à une zone d'éducation prioritaire (ZEP) et la taille de l'établissement, paramètres susceptibles d'avoir une incidence sur l'existence d'une politique documentaire.

Les taux de retour des questionnaires qui avaient été adressés aux principaux et aux documentalistes de CDI (un seul questionnaire de cette nature par établissement) sont de 61 % concernant les premiers et de 68 % pour les seconds ; les chefs d'établissement, par leur position même et leur charge de travail, ont une propension à répondre qui se situe souvent en retrait de celle des autres acteurs de l'établissement.

Ensemble de collèges	Collèges de la population nationale	Collèges de l'échantillon initial (553)	Collèges dans lesquels le principal a répondu	Collèges dans lesquels le documentaliste a répondu
<u>Appartenance éventuelle à une ZEP</u>				
- oui	17,0 %	16,8 %	17,6 %	16,3 %
- non	83,0 %	83,2 %	82,4 %	83,7 %
<u>Taille du collège</u>				
- moins de 400 élèves	30,1 %	30,0 %	33,0 %	31,2 %
- de 400 à moins de 600 élèves	35,8 %	35,8 %	35,1 %	35,5 %
- au moins 600 élèves	34,1 %	34,2 %	31,9 %	33,3 %
- moyenne	517,9 élèves	529,6 élèves	513,8 élèves	522,7 élèves
- écart-type	212,5 élèves	227,4 élèves	222,4 élèves	224,2 élèves

Sur ces deux critères, les sous-ensembles de collèges sont de structure semblable ; les principaux ont été légèrement plus nombreux à répondre dans les établissements de taille limitée (catégorie de ceux qui comportent moins de 400 élèves), ce qui corrobore des constats effectués de longue date s'agissant d'autres sujets d'étude.

Organisation de la présentation des résultats

La première partie fait le point des principaux aspects relatifs aux ressources documentaires existant dans un établissement : sont abordées d'une part leur localisation à l'intérieur de l'établissement et la gestion dont elles font l'objet — leur référencement au CDI, leur circulation appréhendée par la question des dépôts, ainsi que l'accès à Internet à l'intérieur du collège —, d'autre part l'information qui porte sur ces ressources — les canaux de diffusion de cette information et les facteurs qui sont liés à la diffusion de l'information — ; enfin, quelques éléments budgétaires seront restitués à leur propos.

La seconde partie du travail concerne les actions documentaires menées à l'intérieur d'un établissement, en lien avec les dispositifs pédagogiques et les supports retenus dans l'utilisation des ressources, puis les projets documentaires qui peuvent être formalisés à partir de ces actions : l'échelle d'un projet est variable et participe à la définition d'une politique documentaire ; un projet est aussi associé à certaines conditions d'existence (inscription dans le temps, place qui est faite à un projet), d'apparition (facteurs et acteurs à l'origine d'un projet) et de poursuite (les apports reconnaissables, les obstacles à sa mise en œuvre). Enfin, l'examen de toutes ces caractéristiques appréciées par les documentalistes et les chefs d'établissement leur a permis de faire état de besoins en accompagnement aussi bien au développement qu'à la conduite d'un projet documentaire.

PARTIE 1 : LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES DANS L'ETABLISSEMENT

Cette partie vise à dresser un état des lieux en matière de ressources documentaires sur les principaux aspects de la gestion et de l'information dont elles font l'objet dans les collèges.

I - Localisation et gestion de la documentation dans l'établissement

A. Localisation et référencement de la documentation

Beaucoup de points abordés dans ce paragraphe mêleront des informations fournies aussi bien par les documentalistes que les chefs d'établissement.

La documentation sous toutes ses formes est organisée, dans un établissement, principalement au centre de documentation et d'information (CDI) mais éventuellement aussi dans d'autres lieux, dont certains, comme des ateliers de SEGPA ou une salle de documentation réservée aux enseignants, n'existent pas partout, loin s'en faut ; si l'on se réfère à ce qu'indiquent les principaux sur ce dernier point, une salle de documentation réservée aux professeurs n'existerait que dans deux collèges sur trois environ (64 %) et des ateliers de SEGPA dans un peu plus d'un collège sur deux (55 %). Plusieurs autres lieux, existant en principe dans une très grande majorité de collèges et susceptibles de comporter des ressources documentaires, ont été envisagés pour saisir le paysage documentaire de l'établissement : des laboratoires de sciences et un cabinet d'histoire-géographie, une salle des professeurs, des salles de permanence et des salles dévolues aux technologies de l'information et de la communication (TIC), outre les salles de classe banalisées ou spécialisées ayant une autre vocation (langues, arts plastiques, etc.).

Tous ces lieux, plus ou moins développés dans un établissement, ne seraient pas nécessairement nantis de ressources documentaires (voir tableau n°1). Si l'on retient le point de vue des professionnels de la documentation que sont les documentalistes de CDI, les résultats sont, en première approche, les suivants :

- La palme en matière documentaire revient aux *laboratoires de sciences* et au *cabinet d'histoire-géographie*, puisque 92 % des collèges comporteraient des ressources documentaires dans ces lieux.
- Une deuxième variété de lieux est constituée des *salles dévolues aux TIC* (75 % des collèges y proposent des ressources), lesquelles arrivent en tête des autres endroits envisagés pour l'étude et qui existent pratiquement partout : des ressources existeraient ainsi pour 62 % à 67 % des collèges, donc de façon un peu moins répandue, dans la *salle des professeurs*, des *salles de permanence*, des *salles de classe spécialisées* ou bien des *salles de classe banalisées*.
- Enfin, une *salle de documentation réservée aux enseignants* et des *ateliers de SEGPA* n'existant que dans certains collèges, la présence de ressources documentaires dans ces lieux ne concernerait respectivement que 39 % et 33 % des établissements.

Une fois posé ce premier constat, on ne peut négliger les discordances de réponses observables entre documentalistes et chefs d'établissement. Sans même entrer dans un calcul précis de proportion de collèges dans lesquels les réponses émanant des deux catégories d'acteurs divergeraient concernant un lieu particulier, on peut noter que globalement, ces discordances sont d'importance variable selon le lieu considéré, s'agissant aussi bien de l'existence même de celui-ci (chiffres toutefois non mentionnés dans le tableau) que de sa qualité de lieu documentaire. Dans l'ensemble en effet, les chefs d'établissement sont moins nombreux que les documentalistes à prétendre que tel ou tel lieu n'existe pas dans le collège ; inversement et surtout, les documentalistes sont moins nombreux que les chefs d'établissement pour estimer que les ressources documentaires sont inexistantes relativement à tel ou tel lieu. C'est donc principalement sur la question des ressources documentaires que les écarts d'appréciation sont saillants.

Il est possible que les libellés adoptés pour désigner certains lieux n'aient pas la même acception pour ces deux types d'acteurs, ni probablement même pour tous les individus exerçant des fonctions semblables : d'aucuns peuvent avoir, par exemple, considéré qu'une salle dévolue aux TIC n'était qu'une salle spécialisée particulière. En tout cas, la connaissance de l'établissement sur le terrain de la documentation peut intégrer la différence de position professionnelle — on peut supposer que les documentalistes sont plus à même de connaître l'existence d'une documentation dans divers lieux de l'établissement —, et la richesse en lieux documentaires reconnus comme tels à l'intérieur d'un établissement peut, de plus, varier d'un collège à un autre.

Tableau n°1 : Existence et référencement des ressources documentaires à l'intérieur d'un collège (ensemble des répondants, principaux et documentalistes)

Questions abordées Lieu particulier	Non-existence des ressources (\forall raison)* (%)		Référencement de toutes les ressources par les documentalistes (%)	
	Principaux	Documentalistes	Oui	Non
Laboratoires de sciences	21,6	7,7**	26,7**	63,2**
Cabinet d'histoire-géographie	14,9	8,3**	38,4**	51,5**
Salles dévolues aux TIC	46,7	24,8**	28,3**	43,2**
Salle des professeurs	49,3	33,1**	18,1**	45,9**
Salles de permanence	60,8	35,5**	17,6**	43,7**
Salles de classe spécialisées	43,5	36,3**	21,3**	37,9**
Salles de classe banalisées	59,2	37,6**	12,5**	44,0**
Salle de documentation prof.	66,9	61,1**	19,7**	17,9**
Ateliers de SEGPA	63,2	66,7**	4,8**	22,4**

Note de lecture : C'est la non-existence de ressources documentaires dans un lieu donné qui sert de point d'entrée dans la présentation des chiffres car le questionnaire s'adressant aux documentalistes portait précisément de la question du référencement des ressources, non de leur existence.

* : Un lieu considéré peut ne pas exister ou bien exister et soit ne pas comporter de ressources documentaires, d'après un groupe d'acteurs particulier, soit avoir un potentiel documentaire mal connu.

** : Le complément à l'unité (1 = 100 %) de la somme des trois chiffres "étoilés" pour un lieu donné correspond aux non-réponses (cf. question n°1 du questionnaire s'adressant aux documentalistes). Par exemple, 21,6 % des principaux estiment que les laboratoires de sciences dans leur établissement ne comportent pas de ressources documentaires ; les documentalistes ne sont que 7,7 % à émettre ce genre d'appréciation. Selon les documentalistes, des ressources existent dans ces laboratoires de sciences pour 92,3 % des collèges : 26,7 % de ces situations correspondent à des ressources qui sont toutes référencées, 63,2 % à des ressources non référencées en tout ou partie, et le complément à l'unité, soit 2,4 %, correspond à des situations où le

documentaliste ne sait pas très bien ce qu'il en est du référencement des ressources qui existent probablement dans ces lieux.

Sur le second aspect abordé dans le tableau n°1, presque tous les lieux documentaires, excepté la salle de documentation destinée aux enseignants, sont dotés plus fréquemment de ressources qui n'ont pas toutes fait l'objet d'un référencement au CDI que le contraire. Le référencement des ressources documentaires, qu'il porte sur la totalité de celles-ci ou non, fait apparaître les trois groupes de lieux déjà mis en évidence à propos de l'existence même de ces ressources :

- les lieux phares de la documentation, singulièrement le cabinet d'histoire-géographie, sont les plus nombreux à disposer de ressources qui sont toutes référencées au CDI selon les documentalistes (38 % pour le cabinet d'histoire-géographie et 27 % pour les laboratoires de sciences) ;
- dans le groupe intermédiaire sur le plan documentaire, le référencement complet intéresse le plus fréquemment les salles informatiques (28 % des collèges) et le plus rarement les salles de classe banalisées (13 % des collèges) ;
- dans le groupe des lieux moins répandus dans les établissements, la salle de documentation propre aux enseignants s'oppose aux ateliers de SEGPA par la fréquence du référencement de toutes les ressources qui s'y trouvent (20 % par rapport à 5 % des collèges).

B. Circulation des ressources documentaires : la question des dépôts

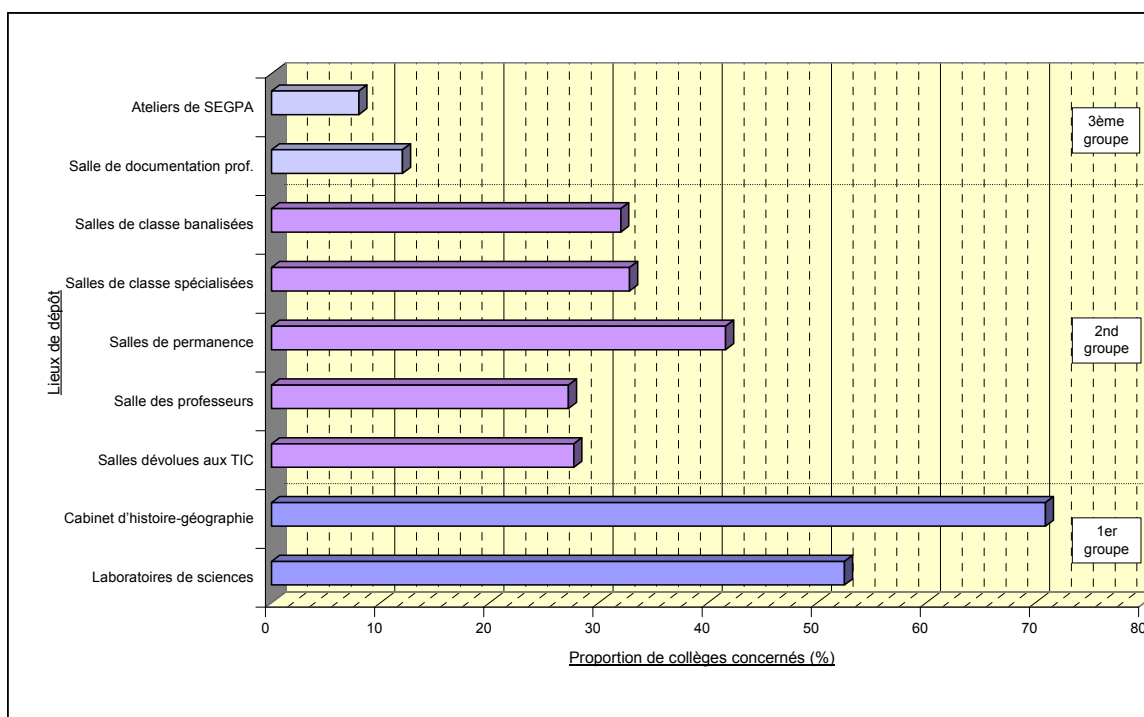
Le principe qui consiste à déposer de la documentation sous diverses formes dans des lieux où elle sera plus sûrement utilisée est connu depuis longtemps. Ces dépôts peuvent avoir un caractère permanent ou simplement temporaire.

1/ Les dépôts permanents effectués par le centre de documentation et d'information (CDI) auprès de différents lieux

Le CDI peut faire bénéficier différents lieux de l'établissement de certaines ressources documentaires à destination d'utilisateurs privilégiés qui en ont un besoin continu : c'est le principe des dépôts permanents qui ont généralement fait l'objet d'un référencement préalable au CDI de la part du documentaliste.

Le graphique qui suit (graphique n°1) met en évidence, à la fois tous lieux confondus et dans le groupe de ceux qui intéressent des disciplines particulières (1^{er} groupe), la prééminence du *cabinet d'histoire-géographie* du point de vue des dépôts permanents dont il fait l'objet : dans sept collèges sur dix, c'est un lieu très privilégié à cet égard, nettement plus que ne le sont les laboratoires de sciences. Dans les autres lieux habituellement présents dans un établissement (2nd groupe), ce sont surtout les *salles de permanence* qui recueillent des dépôts permanents de documentation (dans quatre collèges sur dix), les salles de classe spécialisées ou les salles dévolues aux TIC, notamment, étant en décalage par rapport à elles (trois collèges sur dix environ).

Graphique n°1 : Lieux de dépôts permanents de ressources documentaires en collège



Le tableau n°2 indique quant à lui, dans chaque type de lieu susceptible d'offrir des ressources documentaires, la variété ainsi que la nature de ces dernières.

- Au plan de la variété des ressources mises en dépôt dans les différents lieux documentaires possibles, ce sont de nouveau les lieux disciplinaires (1^{er} groupe) qui sont les plus nantis, avec trois ou quatre sortes de ressources possibles dans un collège sur trois ; la totalité du spectre des ressources (en variété) n'est couverte que dans un petit nombre de collèges (6 ou 7 %). Les autres lieux usuels se contentent, en dominante, d'une ou deux sortes de ressources mises en dépôt par le CDI (dans ce cas, de 75 % à 97 % des collèges selon les lieux documentaires). Quand des lieux comme une salle de documentation propre aux enseignants ou des ateliers de SEGPA (3^{ème} groupe) existent et ont en dépôt des ressources documentaires, la diversité des situations est alors plus marquée au regard de la variété des ressources déposées : ils sont en effet les seuls à pouvoir offrir, en proportion conséquente, jusqu'à cinq ou six variétés de ressources à leurs utilisateurs.

- Même si le volume des ressources mises en dépôt n'était pas demandé, la nature indiquée de ces dépôts permet de faire les constats suivants :

- Des monographies et ouvrages spécialisés se trouvent surtout dans les laboratoires de sciences (46 % des collèges) et les salles de classe spécialisées (40 %), outre les lieux documentaires moins répandus en collège que sont la salle de documentation destinée aux enseignants (64 % des collèges qui en comportent une) et les ateliers de SEGPA (60 % des collèges).
- Des périodiques sont disponibles principalement dans la salle des professeurs (51 %) et le cabinet d'histoire-géographie (43 %), outre la salle de documentation destinée aux professeurs quand elle existe (62 %).
- Des ouvrages de référence (dictionnaires, encyclopédies, etc.) se situent en grande part dans des salles de permanence (94 % des collèges), des salles de classe banalisées (88 %) et la salle des professeurs (56 %), hormis la salle de documentation pour enseignants et les ateliers de SEGPA (six collèges sur dix environ).
- Les images fixes sont surtout l'apanage du cabinet d'histoire-géographie (57 % des collèges) et des laboratoires de sciences (43 %).
- Les images animées sont le plus souvent déposées également dans ces deux lieux (respectivement 43 % et 57 % des collèges).

- Enfin, les documents multimédias font évidemment l'objet de nombreux dépôts dans les salles dévolues aux TIC (à 92 %), mais aussi dans les laboratoires de sciences et le cabinet d'histoire-géographie (aux alentours de 40 % des collèges dans ces deux cas). Les ateliers de SEGPA figurent également en bonne place pour ce type de dépôts permanents.

Les périodiques mis en dépôt intéressent surtout les lieux fréquentés par les enseignants, tandis que les ouvrages de référence font l'objet de dépôts dans tous les lieux de forte fréquentation en général. Les ouvrages spécialisés sont associés à des lieux eux-mêmes spécialisés, dont le fonctionnement est placé sous le contrôle des enseignants. Les images fixes et animées ainsi que les documents multimédias viennent alimenter les lieux propres aux disciplines qui en sont des utilisatrices privilégiées, les dépôts de documents multimédias s'effectuant vers tous les lieux équipés en TIC dans les établissements.

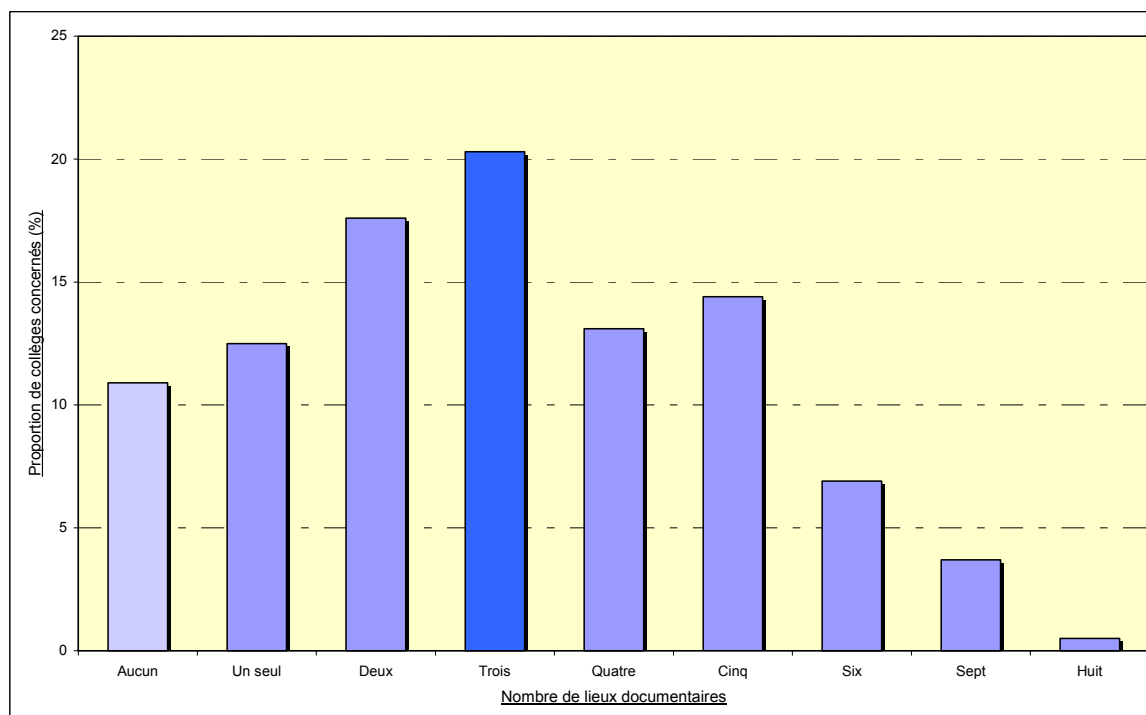
Tableau n°2 : Existence de dépôts permanents de ressources documentaires à l'intérieur d'un collège et nature de ces ressources
(ensemble des 375 documentalistes répondant chacun pour leur collège)

Questions abordées	Dépôts perm. (%)		Variétés des ressources en dépôt permanent (%)			Nature des ressources documentaires en dépôt permanent dans un type donné de lieu (%)					
	Oui	Non	1 ou 2	3 ou 4	5 ou 6	Monographies, ouvrages spécial.	Périodiques	Ouvrages de référence	Images fixes	Images animées	Documents multimédias
Laboratoires de sciences	52,5	38,9	60,9	33,5	5,6	45,7	14,7	22,8	42,6	56,9	44,2
<i>Cabinet d'histoire-géographie</i>	70,9	25,3	59,0	33,8	7,2	36,1	42,9	18,1	57,1	42,5	39,5
Salles dévolues aux TIC	27,7	64,3	93,3	6,7	0,0	9,6	6,7	12,5	2,9	5,8	92,3
Salle des professeurs	27,2	66,7	88,2	11,8	0,0	26,5	51,0	55,9	2,9	4,9	9,8
<i>Salles de permanence</i>	41,6	53,6	97,4	2,6	0,0	16,0	5,1	93,6	1,3	1,3	0,6
Salles de classe spécialisées	32,8	60,3	74,8	18,7	6,5	39,8	23,6	46,3	23,6	33,3	35,8
Salles de classe banalisées	32,0	59,5	90,8	9,2	0,0	25,0	4,2	87,5	5,8	9,2	9,2
Salle de documentation prof.	12,0	81,9	57,8	13,3	28,9	64,4	62,2	57,8	33,3	31,1	35,6
Ateliers de SEGPA	8,0	80,3	63,3	23,3	13,4	60,0	20,0	60,0	23,3	33,3	43,3

Note de lecture : Dans ce tableau, on peut n'avoir aucun dépôt permanent de ressources documentaires par rapport à un lieu donné, soit parce que le lieu en question n'existe tout simplement pas, soit parce que le CDI ne pratique pas le dépôt permanent en direction de ce type de lieu. Les collèges sont 52,5 % dans l'échantillon, selon les documentalistes, à avoir un CDI qui pratique le dépôt permanent de ressources documentaires, en principe référencées, auprès des laboratoires de sciences, et 38,9 % à ne pas l'avoir ; la proportion restante représente les non-réponses. Ils sont 60,9 % à avoir en dépôt une ou deux variétés de ressources dans ces lieux qui proposent, par exemple, des ouvrages spécialisés dans 45,7 % des cas.

Dans l'ensemble des collèges où les documentalistes ont répondu, peu de CDI n'effectuent aucun dépôt permanent de ressources documentaires (11 %), il s'agit donc d'une pratique très répandue en collège, qui laisse à penser qu'une partie de la documentation est décentralisée en fonction de la nature des besoins qu'expriment certains lieux spécialisés de l'établissement. Le graphique suivant (graphique n°2) fournit la répartition des collèges de l'échantillon selon le nombre de lieux auprès desquels le CDI effectue des dépôts permanents de ressources en principe référencées.

Graphique n°2 : Répartition des collèges selon le nombre de lieux documentaires recevant des dépôts permanents en provenance du CDI



Le nombre dominant de lieux de dépôts permanents est de trois et correspond aussi au nombre médian (la moitié environ des CDI de collège déposent en permanence des ressources documentaires dans moins de trois lieux de l'établissement et l'autre moitié dans trois lieux ou plus).

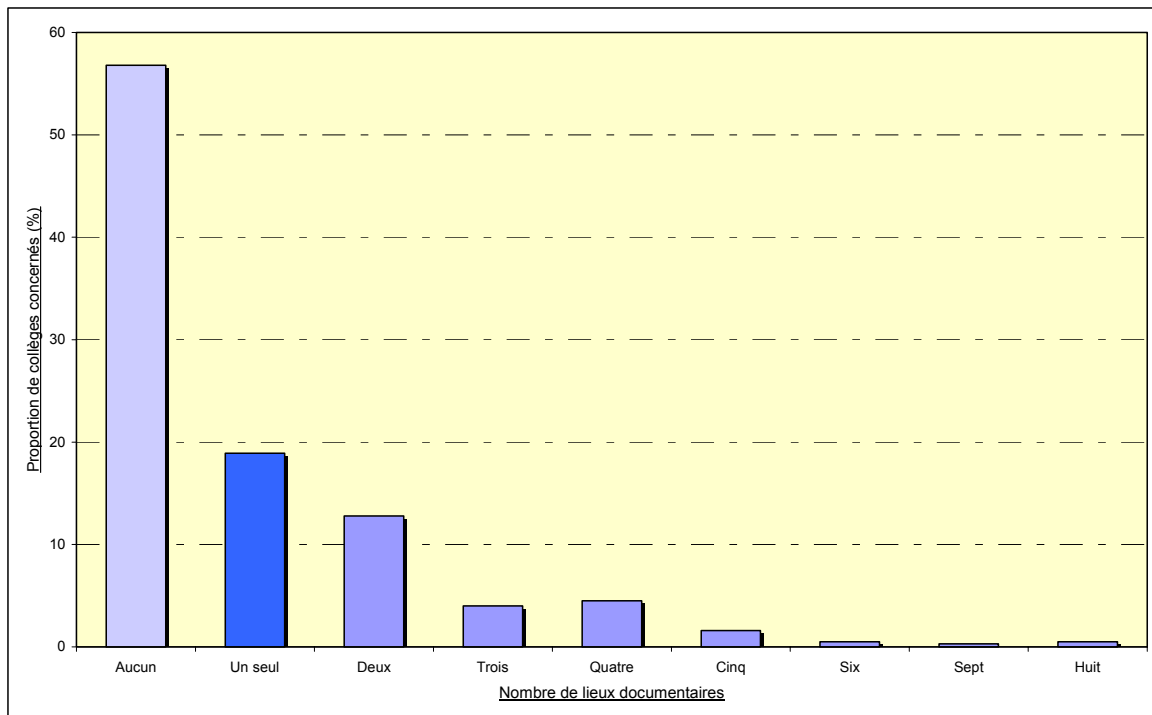
Il faut souligner le fait que toutes les configurations sont possibles quant à la localisation des dépôts permanents dans les collèges : le paysage est on ne peut plus varié dans ce domaine. Toutefois, on peut relever quelques cas de figure plus saillants que d'autres. Lorsqu'un seul lieu documentaire fait l'objet de dépôts permanents dans un collège, il s'agit quatre fois sur dix du cabinet d'histoire-géographie. Lorsqu'on passe à deux lieux de dépôts permanents, ce sont les laboratoires de sciences qui sont concernés aux côtés de ce dernier dans trois cas sur dix. Les salles de permanence ou les salles de classe spécialisées constituent à égalité un troisième lieu possible de dépôts permanents dans un collège (21 % des cas où trois lieux coexistent). Au-delà, plus aucune dominance ne vaut et l'on retrouve en partie les associations de lieux déjà mentionnées lorsque les dépôts permanents connaissent un plus grand déploiement dans l'établissement.

De tels dépôts sont effectués par le CDI pour plusieurs raisons, le plus souvent deux ou trois : 81 % des documentalistes estiment en effet que les ressources documentaires sont des outils quotidiens pour la classe et / ou qu'il est souhaitable, de surcroît, de rapprocher ces ressources de leurs utilisateurs les plus fréquents. Le nombre d'exemplaires de certaines ressources autorise, parfois (pour 37 % des documentalistes), des dépôts permanents sans que le CDI n'en soit affecté. D'autres raisons, plus mineures dans l'ensemble, peuvent exister, telles le manque de place au CDI (17 %), l'insuffisante amplitude des heures d'ouverture de celui-ci (10 %) ou autre.

2/ Les dépôts temporaires effectués par divers lieux documentaires auprès du CDI

À l'inverse de ce qui se produit couramment dans un collège en matière de dépôts documentaires permanents, certains lieux possédant des ressources non référencées au CDI peuvent être conduits à les prêter à ce dernier de façon ponctuelle lors de circonstances particulières. Il ne s'agit pas, aux dires des documentalistes, d'une pratique très large puisque plus de la moitié des collèges (57 %) ne semblent pas connaître ce genre d'expériences. Quand elles ont cours, elles sont généralement le fait d'un ou deux lieux documentaires (dans respectivement 19 % et 13 % des collèges), les contributions plus nombreuses étant très minoritaires (voir le graphique n°3).

Graphique n°3 : Répartition des collèges selon le nombre de lieux documentaires effectuant des dépôts temporaires auprès du CDI

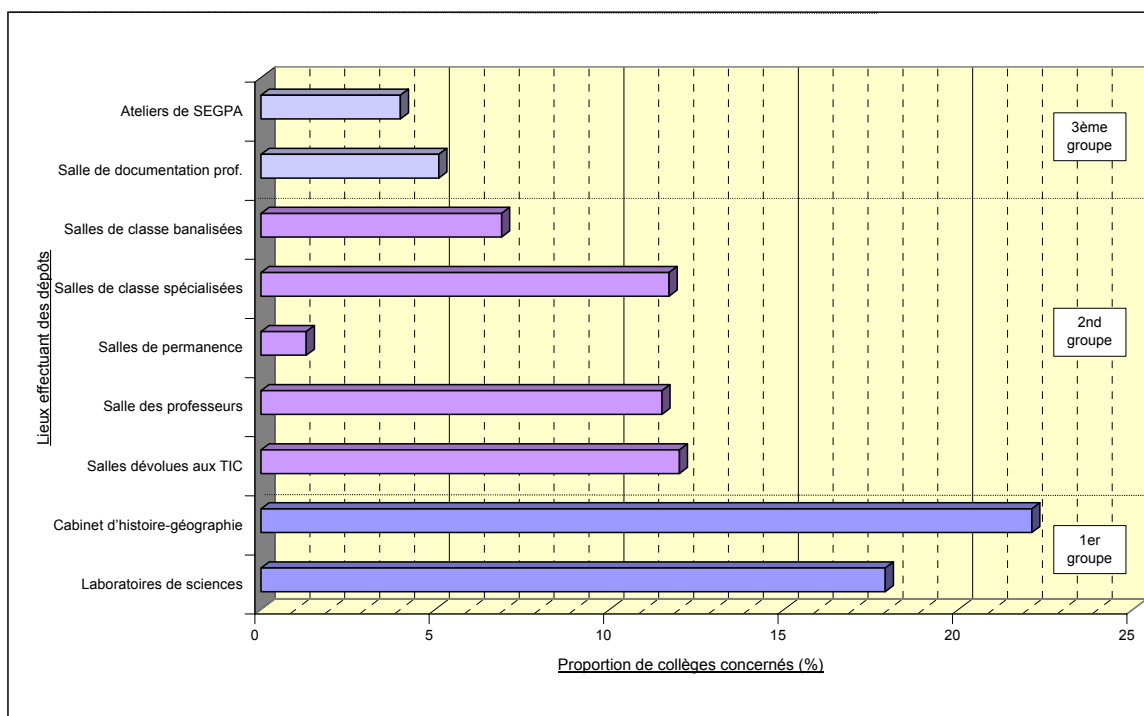


Sur le chapitre des dépôts temporaires de ressources documentaires au CDI, on constate également la prévalence des deux lieux documentaires majeurs dans un collège, que sont le cabinet d'histoire-géographie (dans 22 % des collèges selon les documentalistes) et les laboratoires de sciences (18 % d'entre eux) ; d'autres lieux usuels sont susceptibles de prêter des ressources, mais selon une propension moindre (de 11 à 12 %) : ce sont les salles dévolues aux TIC, des salles de classe spécialisées et la salle des professeurs (voir le graphique n°4).

Lorsque le CDI reçoit ponctuellement des dépôts de ressources documentaires, dans la moitié des collèges environ, un seul lieu documentaire, parmi les cinq cités plus haut, se trouve être généralement à l'origine de ce dépôt ; le couplage d'apports documentaires se fait via le cabinet d'histoire-géographie et les laboratoires de sciences. Dans l'autre moitié des collèges où les documentalistes mentionnent l'existence de dépôts temporaires au CDI de plusieurs provenances, les associations d'apports documentaires, bien que très diversifiées, incluent souvent (six fois sur dix) des ressources du cabinet d'histoire-géographie.

Ces dépôts temporaires s'effectuent dans certaines circonstances particulières, le plus souvent au nombre de deux ou trois : des besoins ponctuels d'élèves (81 % des cas) et des expositions thématiques (77 %) président, dans la plupart des cas, à de tels dépôts ; des besoins exprimés par des enseignants (53 %) peuvent aussi expliquer les contributions documentaires de certains lieux. Les autres événements occasionnant des dépôts semblent moins répandus.

Graphique n°4 : Lieux effectuant des dépôts temporaires de ressources documentaires au CDI en collège



Les dépôts temporaires de documentation au CDI qu'effectuent certains lieux internes à l'établissement ne sauraient être comparés aux dépôts permanents que réalise le CDI lui-même, dans la mesure où les fonds respectifs de ces entités sont généralement incommensurables et se sont constitués sur des bases et des perspectives différentes. Les dépôts permanents sont destinés à couvrir des besoins plus ou moins spécialisés, propres aux usagers de certains lieux et s'exprimant en continu et localement dans l'établissement ; ils correspondent à un traitement décentralisé des ressources documentaires, en principe référencées, à propos duquel le documentaliste est supposé conserver une information et la maîtriser. Les dépôts temporaires constituent un moyen dont dispose le CDI pour répondre à des demandes circonstancielles de la façon la plus adéquate possible, de façon centralisée mais éphémère ; les ressources ne sont pas nécessairement référencées dans ce cas.

Les réponses des documentalistes sur la question des dépôts sont fonction de ce qu'ils connaissent des pratiques en usage dans leur établissement et donc du recul dont ils disposent pour être en mesure de relater ces dernières. Autant les dépôts permanents font partie des pratiques codifiées en documentation et devraient être connus de documentalistes peu anciens dans leur établissement, autant les dépôts temporaires de ressources au CDI ne sont possibles que si les documentalistes ont véritablement connaissance de l'état de la dispersion des ressources documentaires propre à leur établissement, surtout si celles-ci ne sont pas référencées. L'organisation de tels dépôts suppose en effet de s'être préalablement informé de l'état réel des lieux susceptibles de recueillir un potentiel documentaire, des fonds s'il y en a, des usages évoluant avec les technologies et de l'environnement relationnel.

Cette remarque étant faite, la confrontation des données impose de regarder, par rapport à la circulation des ressources documentaires à l'intérieur des collèges, le cabinet d'histoire-géographie et les laboratoires de sciences comme des lieux phares, gravitant autour du CDI dans un lien de complémentarité.

C. L'accès à Internet dans l'établissement

Nous venons de voir que le CDI n'était pas, tant s'en faut, le seul lieu de l'établissement où les élèves et les professeurs pouvaient trouver de la documentation. On notera à cet égard que dans les trois quarts des collèges, il existe de deux à cinq lieux en dehors du CDI où il existe de la documentation, sur support papier, audio-visuel ou multimédia. Le tableau suivant s'intéresse à un autre support de ressource documentaire, Internet, et ce, en termes de lieux d'accès.

Signalons tout d'abord qu'une étude précédente de la DEP portant sur les technologies de l'information et de la communication montre que, selon les professeurs, 93 % des collèges disposent de connexions. Cependant, contrairement aux autres supports et d'après les déclarations des principaux, le nombre de lieux d'accès à Internet en dehors du CDI est plutôt limité (voir le tableau n°3 ci-dessous). Pour les élèves, il s'agit presque exclusivement des salles spécialisées (six collèges sur dix), les salles de classes banalisées n'offrant que très rarement un tel accès (un collège sur dix). Les professeurs, quant à eux, peuvent consulter Internet soit en salle des professeurs (dans près des trois quarts des collèges), soit en salles spécialisées (67 % des cas).

*Tableau n°3 : Les lieux où les élèves et les professeurs peuvent faire des recherches sur Internet en dehors du CDI
(Réponses « Oui » en %)*

Les différents lieux	<u>Les élèves</u>	<u>Les professeurs</u>
Bibliothèque, salle de documentation des professeurs hors CDI	10	27
Salle(s) des professeurs	3	72
Cabinet d'histoire-géographie	3	17
Salles de permanence	3	3
Ateliers de la SEGPA	5	6
Autres salles de classe spécialisées	63	67
Salles de classe banalisées	14	17

Base : Totalité de l'échantillon des principaux.

II - L'information sur les ressources documentaires de l'établissement

Tant le CDI du collège que les différents lieux de l'établissement ayant un potentiel documentaire peuvent user d'un éventail de moyens pour véhiculer une information sur les ressources documentaires dont ils disposent respectivement. La mise en relation de l'ensemble des indications fournies en général par les documentalistes sur les ressources documentaires décentralisées de leur établissement conduira à réexaminer la question de l'étendue de celles-ci. Par ailleurs, plusieurs facteurs, laissés à la libre appréciation individuelle des documentalistes et chefs d'établissement, peuvent favoriser ou bloquer la circulation de l'information sur les ressources existant à l'intérieur du collège.

A. Les canaux de diffusion de l'information

1/ La diffusion de l'information appréciée par les documentalistes

Le documentaliste dispose en principe d'un certain nombre de moyens pour informer la communauté éducative ainsi que les élèves des ressources venant alimenter le fonds documentaire du CDI, en dehors même du système d'information existant dans ses locaux. En dominante, il est amené à utiliser deux, trois ou quatre canaux pour effectuer ce travail d'information. Presque tous les documentalistes recourent aux contacts personnels (99 %) ou à l'affichage en différents lieux (97 %). Les réunions sont un autre moyen que beaucoup n'écartent pas (60 %). Le bulletin du CDI n'existe pas partout, mais il est aussi utilisé par les documentalistes pour informer de ce que recèle le fonds (26 %). Les canaux propres à l'établissement n'existent pas partout non plus ou ne semblent pas laisser place à l'information sur les ressources documentaires : une rubrique sur le réseau, l'intranet ou le site web véhicule des informations sur les ressources du CDI dans 18 % des collèges seulement, la revue de l'établissement dans 15 % des endroits. La messagerie électronique est le parent pauvre en la matière en n'étant un vecteur d'information que dans 9 % des collèges.

Plus de six documentalistes sur dix recourent exclusivement à des réunions et/ou au bulletin du CDI, outre les moyens classiques que représentent les contacts personnels et l'affichage en différents lieux.

Inversement, les divers lieux ayant un potentiel documentaire dans l'établissement peuvent informer le CDI des ressources dont ils disposent (en principe non référencées) selon les mêmes moyens qu'empruntent les documentalistes pour tenir informé l'ensemble du collège de l'état du fonds documentaire du CDI. Le tableau n°4 récapitule l'information essentielle pour l'ensemble des lieux envisagés.

Des lieux phares de la documentation au collège, c'est de nouveau le cabinet d'histoire-géographie qui se démarque par l'apport d'informations au documentaliste sur les ressources non référencées qui sont les siennes (61 % des collèges) ; au même niveau de circulation de l'information, on trouve, parmi les lieux usuels de l'établissement, la salle des professeurs (60 %). La propension qu'ont les documentalistes à être informés ailleurs dans le collège décroît graduellement : les laboratoires de sciences et les salles dévolues aux TIC (50 % et 42 %) forment un groupe intermédiaire qui se place devant les salles de classe spécialisées, les salles banalisées et les salles de permanence (29 % pour les premières et 22 % pour les deux dernières). Cabinet d'histoire-géographie, laboratoires de sciences et salle des professeurs sont par conséquent les trois types de lieux à propos desquels les documentalistes captent le plus d'informations sur les ressources ; tous les autres lieux de l'établissement sont plus nombreux à ne pas en faire parvenir au documentaliste qu'à le faire, que ce soit d'eux-mêmes ou suite à des démarches de la part de ce dernier.

Presque tous ces lieux documentaires, à partir du moment où existent des flux d'informations en direction du CDI, font connaître leurs ressources très majoritairement (au moins pour 75 % d'entre eux) par le biais d'un seul canal ; la salle des professeurs et la salle de documentation destinée aux enseignants font exception en utilisant, de façon dominante, un ou deux canaux (un peu plus de 50 % et 26 %) ; la salle des professeurs est même le seul lieu qui entretienne un contact avec le documentaliste par plusieurs biais (au moins trois) dans un nombre non négligeable de collèges (22 %).

Tableau n°4 : Information relative aux ressources documentaires à l'intérieur d'un collège et canaux empruntés
(ensemble des 375 documentalistes répondant chacun pour leur collège)

Questions abordées	Information du doc. sur les ressources (%)		Nombre de canaux d'information (%)			Nature des canaux d'information (%)					
	Oui	Non	Un	Deux	Pl. de deux	Affichage	Revue étab.	Rubriq. rés.	Messagerie	Réunions	Contacts
Laboratoires de sciences	50,4	40,0	81,5	15,9	2,7	7,9	0,0	1,6	0,0	12,7	98,9
<i>Cabinet d'histoire-géographie</i>	61,1	29,3	76,0	19,7	4,3	10,9	0,4	2,6	0,4	16,6	98,3
Salles dévolues aux TIC	41,6	43,5	75,0	19,2	5,8	13,5	0,0	7,1	1,9	19,2	91,0
Salle des professeurs	60,0	25,3	51,1	26,7	22,2	64,0	4,4	4,0	2,7	24,0	76,4
Salles de permanence	21,6	58,1	87,7	7,4	4,9	13,6	0,0	3,7	1,2	7,4	93,8
Salles de classe spécialisées	28,8	55,7	75,9	21,3	2,8	8,3	0,9	3,7	0,9	15,7	98,2
Salles de classe banalisées	22,1	56,8	80,7	16,9	2,4	8,4	0,0	2,4	0,0	14,5	97,6
Salle de documentation prof.	19,2	56,8	54,2	26,4	19,4	54,2	5,6	4,2	4,2	23,6	77,8
Ateliers de SEGPA	12,5	63,7	83,0	14,9	2,1	8,5	0,0	2,1	0,0	8,5	100,0

Note de lecture : Ce tableau apporte trois sortes d'informations relativement à chaque lieu considéré : l'information du documentaliste de l'établissement sur les ressources dont disposent éventuellement d'autres lieux, le nombre de canaux grâce auxquels il obtient de l'information et la nature de ceux-ci. La moitié des documentalistes (50,4 %) sont ainsi informés de l'existence de ressources documentaires dans les laboratoires de sciences de leur collège, mais 40,0 % ne le sont pas, le complément à l'unité (1=100,0 %) étant constitué des documentalistes ne répondant pas sur ce point. Quatre sur cinq (81,5 %) le sont en empruntant un seul canal, 15,9 % deux canaux et 2,7 % au moins trois. Les contacts personnels concernent pratiquement tous ceux qui se disent informés (98,9 %) et, par exemple, les réunions 12,7 % d'entre eux.

Les moyens utilisés distinguent les contacts personnels comme particulièrement privilégiés vis-à-vis de tous les types de lieux. L'affichage est aussi un recours fréquent s'agissant des ressources documentaires de la salle des professeurs (64 %) et de la salle de documentation destinée aux enseignants (54 %), auquel viennent s'associer des réunions dans un collège sur quatre. Les autres moyens se révèlent mineurs.

2/ Synthèse de certaines données portant sur les ressources documentaires existant dans l'établissement

Les documentalistes de collège ont été invités à fournir des indications sur différents points relatifs aux ressources documentaires décentralisées de leur établissement :

- l'existence d'un référencement de toutes les ressources disponibles dans les différents lieux de l'établissement ayant un potentiel documentaire,
- des dépôts permanents dans ces lieux de documentation référencée au CDI,
- des dépôts temporaires au CDI de documentation non référencée,
- l'information du documentaliste portant sur les ressources existant dans ces lieux.

Or l'examen de ces réponses met au jour certaines contradictions ou difficultés, non présentées ici, qui impliquent au moins deux de ces quatre points et affectent la situation rapportée dans un nombre important de collèges, relativement à chaque lieu documentaire. La mise en correspondance systématique de ces quatre aspects de la question des ressources documentaires décentralisées dans un collège a permis de reconstituer la situation probable des établissements à cet égard, pour chaque lieu considéré. La réalité présentant souvent des visages plus complexes que ce qu'un individu — le(s) documentaliste(s) en l'occurrence — peut en révéler plus ou moins spontanément à travers un questionnaire, il a semblé nécessaire de faire un effort de synthèse à partir de tous les éléments livrés.

Les difficultés soulevées peuvent trouver leur origine dans différents facteurs : la multiplicité des lieux susceptibles de comporter des ressources documentaires peut rendre la connaissance de la situation d'ensemble malaisée pour le documentaliste, le référencement des ressources décentralisées, lorsqu'il n'a pas été rendu systématique, favorise l'invisibilité de certaines ressources, un lieu donné peut avoir une existence restreinte à sa fonction de stockage de certaines ressources physiques, l'existence de relais humains dans la circulation de l'information peut être remise en cause à un moment donné, le renouvellement de personnel en documentation opéré sans tuilage peut parfois affecter la diffusion de l'information sur l'état des ressources dans l'établissement, etc.

Cette recherche de cohérence a débouché sur une nouvelle caractérisation des ressources documentaires de chaque type de lieux (voir le tableau n°5) dont voici les grands traits :

- La confrontation des informations recueillies suggère que ces ressources documentaires sont en réalité un peu plus répandues que ne le laisseraient supposer les indications fournies dans un premier temps (voir les tableaux n°1 et n°5 sur l'inexistence, déclarée par les documentalistes puis estimée à l'aide de plusieurs autres informations, des ressources documentaires). Il n'en reste pas moins que bien des lieux existant dans un établissement ne comporteraient, selon les documentalistes, aucune ressource ou trop peu pour être notées (par exemple, les salles de classe banalisées ou spécialisées dans des proportions notables de collèges).
- Le référencement de la totalité des ressources documentaires se trouvant dans un lieu donné reste l'apanage du cabinet d'histoire-géographie (38 % des collèges) ; les laboratoires de sciences et les salles informatiques arrivent en seconde position (respectivement 27 % et 28 % des établissements).
- À l'opposé, dans certains collèges en faible nombre, les ressources disponibles peuvent ne pas être référencées du tout au CDI, comme cela semblerait être surtout le cas de la salle des professeurs (13 % des collèges). Dans ce lieu comme dans d'autres, il peut alors s'agir de ressources documentaires élaborées par des professeurs eux-mêmes ou de ressources acquises et gérées parallèlement à celles du CDI, même si la situation est connue du documentaliste.

- L'ensemble des lieux répertoriés offrent toutefois des ressources dont certaines seulement ne sont pas référencées au CDI : c'est très probablement la situation la plus couramment répandue. L'absence de référencement de certaines ressources peut correspondre à des pratiques admises de tous, y compris du documentaliste lui-même (ressources relevant du cabinet d'histoire-géographie, par exemple), ou bien difficilement contrôlables si un lieu documentaire se réduit à sa fonction de stockage.
- Enfin, certaines situations, bien que rares (dernière colonne du tableau), restent indéterminées : les documentalistes de ces collègues ne savent pas très bien ce qu'il en est du potentiel documentaire des lieux considérés.

Pour autant, ces résultats ne remettent pas en cause la hiérarchie (en trois groupes) des lieux documentaires telle qu'elle a déjà été présentée.

Tableau n°5 : État des lieux en matière de ressources documentaires décentralisées reconstitué à partir de plusieurs types d'informations
(ensemble des 375 documentalistes répondants)

Question abordée	Ressources documentaires décentralisées (%)				
	Référencées en totalité	Référencées en partie	Non référencées	Probablement inexistantes	Situation indéterminée
Laboratoires de sciences	26,7	65,6	1,9	5,1	0,7
<i>Cabinet d'histoire-géographie</i>	38,4	53,9	1,9	5,6	0,2
Salles dévolues aux TIC	28,3	44,3	6,4	19,5	1,5
Salle des professeurs	18,1	48,5	13,3	18,9	1,2
Salles de permanence	17,6	49,9	3,2	27,2	2,1
Salles de classe spécialisées	21,3	42,9	4,5	28,5	2,8
Salles de classe banalisées	12,5	49,6	3,5	30,1	4,3
Salle de documentation prof.	19,7	19,2	4,5	55,2	1,4
Ateliers de SEGPA	4,8	22,9	2,4	64,8	5,1

Note de lecture : À partir de plusieurs sortes d'informations fournies par les documentalistes — référencement, dépôts permanents et temporaires, information dont dispose le documentaliste —, il a paru possible de caractériser sur le plan documentaire chaque lieu susceptible de receler des ressources. Ainsi, les laboratoires de sciences disposeraient de ressources documentaires dans presque tous les collèges ; elles seraient référencées en totalité dans 26,7 % d'entre eux, en partie seulement dans 65,6 % mais ne le seraient pas dans une très faible proportion d'établissements (1,9 %). Peu de collèges ne posséderaient rien dans leurs laboratoires de sciences (5,1 %). Enfin, certains documentalistes ne savent pas ce qu'il en est dans ce type de lieux (0,7 %).

En complément des informations fournies par les documentalistes, on dispose de données portant sur la qualité des personnes en charge des ressources documentaires dans chaque type de lieu considéré, qu'ont indiquées les chefs d'établissement.

L'examen des réponses des principaux (tableau n°6) montre que le documentaliste n'est pas la seule personne responsable de la documentation existant dans l'établissement. Souvent (dans sept à huit collèges sur dix) une équipe de professeurs gère la documentation, pour le cabinet d'histoire-géographie, les laboratoires de sciences, les ateliers de la SEGPA et les autres salles de classe spécialisées et, dans six collèges sur dix, pour les salles de classe banalisées. La documentation des salles de permanence est majoritairement gérée par un membre de l'équipe éducative, tandis que l'équipe des professeurs ou un membre de l'équipe de direction ou administrative se partagent avec le documentaliste la gestion des ressources documentaires de la salle des professeurs. En fin de compte, en dehors du CDI, le documentaliste n'est le plus souvent (six collèges sur dix) responsable que des ressources de la salle de documentation réservée aux professeurs, quand elle existe.

Tableau n°6 : Les personnes qui gèrent (prennent soin de) la documentation éventuellement disponible dans les lieux autres que le CDI

Légende : « 1 » = Le documentaliste
 « 2 » = Un autre professeur
 « 3 » = L'équipe de professeurs concernés
 « 4 » = Un membre de l'équipe vie scolaire
 « 5 » = Un membre de l'équipe de direction ou administrative
 « 6 » = Personne en particulier

Lieu considéré	Acteurs (En %)					
	« 1 »	« 2 »	« 3 »	« 4 »	« 5 »	« 6 »
Bibliothèque, salle de documentation des professeurs hors CDI	59	8	16	2	4	10
Salle(s) des professeurs	29	3	26	/	26	14
Cabinet d'histoire-géographie	2	22	74	/	/	1
Salles de permanence	6	/	3	86	/	3
Salle multimédia ou autre lieu dévolu aux TIC	8	32	37	9	2	8
Laboratoires de sciences	3	20	73	1	1	2
Ateliers de la SEGPA	4	14	76	/	6	/
Autres salles de classe spécialisées	2	19	70	1	1	6
Salles de classe banalisées	5	19	60	1	/	10

Base : Le nombre de principaux déclarant qu'un lieu donné dispose de documentation.

3/ La diffusion de l'information appréciée par les chefs d'établissement

Selon les principaux, le manque total d'information quant à la documentation existant dans tel ou tel lieu de l'établissement n'est pas rare, sauf en ce qui concerne la salle des professeurs. On relèvera que c'est le cas dans près d'un collège sur deux pour la salle de permanence et pour les salles de classe banalisées. Les salles de classe spécialisées autres que celles dévolues aux TIC ne fournissent aucune information sur leur documentation dans plus d'un collège sur trois.

Quand l'information sur la documentation existante est fournie, c'est le plus souvent à l'aide d'un seul canal d'information, la salle des professeurs faisant exception dans la mesure où au moins deux canaux d'information sont utilisés dans plus de la moitié des collèges. On peut également signaler les salles dévolues aux TIC qui utilisent aux moins deux canaux d'information différents dans 40 % des établissements.

Les canaux d'information les plus utilisés sont d'une part les contacts, pour les laboratoires de sciences, le cabinet d'histoire-géographie et les ateliers de SEGPA, et, d'autre part, l'affichage pour les salles dévolues aux TIC et les salles réservées aux professeurs. La revue de l'établissement et la messagerie ne sont pratiquement pas utilisées, il en va de même pour l'inscription d'une rubrique sur le réseau de l'établissement, canal que seules les salles dévolues aux TIC utilisent quelquefois (un collège sur cinq). Les réunions diverses sont parfois un vecteur d'information sur les ressources documentaires, pour les ateliers de SEGPA notamment (près d'un collège sur trois) et dans un collège sur quatre pour les autres lieux.

Tableau n°7 : Information relative aux ressources documentaires à l'intérieur d'un collège et canaux empruntés
(ensemble des chefs d'établissement répondants)

Questions abordées	Nombre de canaux d'information (%)				Nature des canaux d'information (%)					
	Aucun	Un	Deux	Pl. de deux	Affichage	Revue étab.	Rubriq. rés.	Messagerie	Réunions	Contacts
Laboratoires de sciences	24	52	15	9	27	2	5	1	18	61
Cabinet d'histoire-géographie	27	52	12	9	22	2	4	1	19	57
Salles dévolues aux TIC	22	39	21	18	52	6	20	4	22	41
Salle des professeurs	6	43	25	26	82	10	12	2	23	48
Salles de permanence	43	51	4	2	25	/	3	/	2	36
Salles de classe spécialisées	38	41	11	10	25	3	6	1	16	48
Salles de classe banalisées	40	41	12	7	27	/	5	2	11	43
Salle de documentation prof.	18	51	23	8	63	2	10	/	20	31
Ateliers de SEGPA	23	47	20	10	29	2	2	/	31	57

Note de lecture : Ce tableau répercute deux sortes d'informations relativement à chaque lieu considéré : le nombre de canaux grâce auxquels le principal obtient de l'information et la nature de ceux-ci.

Base : Le nombre de principaux déclarant qu'un lieu donné dispose de documentation.

B. Les facteurs liés à la diffusion de l'information

Aussi bien les documentalistes que les chefs d'établissement ont été interrogés sur les facteurs qu'ils considéraient comme significativement favorables, respectivement défavorables, à la diffusion de l'information portant sur les ressources documentaires dans l'établissement. Ces questions, laissées ouvertes dans les réponses qu'elles appelaient, autorisaient jusqu'à trois propositions élémentaires. Sur le plan de leur contenu, les réponses données par les uns et les autres sont suffisamment différentes du fait des positions professionnelles respectives des individus pour faire l'objet de présentations distinctes.

1/ Les facteurs qui facilitent et entravent la diffusion de l'information selon les documentalistes

a. *Les facteurs qui favorisent la diffusion de l'information relative aux ressources documentaires*

Les documentalistes de CDI étant des professionnels de la documentation dans les établissements scolaires, les propositions de réponses se sont révélées être très nombreuses, dans leurs libellés comme dans leur nature et leur esprit (largement plus d'une soixantaine de facteurs évoqués positivement, plus encore négativement). Aussi le parti a-t-il été pris de les maintenir dans leur diversité initiale pour en restituer le contenu, au moins dans un premier temps.

La grande majorité des documentalistes a indiqué au moins un facteur favorable à la diffusion de l'information, puisque seuls 5 % d'entre eux se sont abstenus de répondre. La plupart ont même usé des trois possibilités qui leur étaient laissées (71 %), ce qui donne à penser que dans presque tous les établissements, de l'information circule concernant les ressources documentaires.

Si l'on s'intéresse aux réponses elles-mêmes (956 en tout) et non aux individus qui les ont produites, les occurrences les plus nombreuses distinguent deux facteurs particuliers du point de vue des documentalistes : *l'existence de relations étendues ou directes dans l'établissement* (168 occurrences, soit 17,6 % de l'ensemble des réponses) ainsi qu'*un affichage clair ou l'exposition de nouveautés* (153 occurrences, soit 16,0 % de la totalité des réponses) ; cette suprématie vient corroborer les résultats liés aux canaux de diffusion de l'information relative aux ressources de l'établissement, déjà présentés.

Loin derrière, on trouve la *production de documents informatifs* (bulletin du CDI, par exemple) et de *bonnes relations avec le chef d'établissement ou avec les enseignants* (respectivement 47 et 41 occurrences, soit 4,9 % et 4,3 % des réponses). La *personnalisation de l'information*, *l'installation d'un intranet et d'une rubrique documentaire* ainsi que la *mise en réseau du logiciel documentaire* (respectivement 37, 31 et 30 occurrences) peuvent constituer des atouts. D'autres facteurs favorables sont mentionnés une bonne vingtaine de fois, tels le *caractère collectif de l'information* et la *proximité du CDI de la salle des professeurs* (localisation dans l'établissement), le *côté performant du réseau informatique*, *des outils de gestion et de sa maintenance*, la *volonté de travailler en équipe* et la *taille de l'établissement*.

Au total, tous les éléments évoqués ci-dessus recueillent environ deux réponses sur trois. Les autres éléments, même s'ils drainent globalement une réponse sur trois, sont très mineurs quand ils sont pris isolément.

La très grande diversité de réponses, que révèlent les 67 items proposés par l'ensemble des documentalistes, peut cependant se résoudre par des regroupements de contenu. Quatre grandes catégories de facteurs favorables à la circulation de l'information sur les ressources documentaires sont ainsi concevables (voir tableau n°8) :

- des facteurs organisationnels (29 items) ;
- des facteurs humains et pédagogiques (21 items) ;
- des facteurs liés aux comportements individuels des utilisateurs des ressources documentaires (12 items) ;
- enfin, des facteurs relevant des équipements partagés et des services qui y sont liés (5 items).

Les facteurs organisationnels et humains ont été non seulement les plus riches en items exprimés par les documentalistes mais aussi les plus nombreux à être évoqués.

① Parmi **les facteurs organisationnels**, les procédures de traitement de l'information, au cœur du sujet, sont dominantes en occupant 39 % des citations faites par tous les documentalistes qui se sont exprimés sur cette question ouverte, et forment de loin la plus grande part des réponses relevant de cette catégorie (85 %). Citons notamment et par ordre décroissant d'importance l'*affichage*, la *production de documents informatifs*, la *personnalisation de l'information*, le *caractère collectif de l'information* (mise à disposition par le biais de cahiers, dossiers, écrans, etc.), le *ciblage de la diffusion*, la *diversité des canaux d'information* et les *facilités d'accès à celle-ci*, la *précision de l'information*, son *adéquation aux besoins détectés* ainsi que la *rigueur de sa présentation*, l'*actualisation de l'information diffusée*, sa *diffusion dans des lieux stratégiques*, sa *lisibilité*, sa *clarté* et sa *concision*, l'*efficacité de la communication*, laquelle peut recouvrir certains éléments qui précèdent, un *référencement systématique des ressources grâce au logiciel BCDI*, des *expositions thématiques*. Bien d'autres items ne sont pas répertoriés ici.

② Parmi **les facteurs humains et pédagogiques**, les qualités relationnelles ou personnelles dont font preuve les détenteurs d'informations sont jugées déterminantes par les documentalistes, pour favoriser la diffusion de l'information sur les ressources ; elles représentent 29 % des réponses totales et les trois quarts de celles qui ressortissent à cette catégorie. On y trouve, du point de vue du documentaliste, outre des *relations étendues ou directes dans l'établissement* et de *bonnes relations avec le chef d'établissement ou les enseignants*, le *professionnalisme du documentaliste*, la *fréquence des contacts*, le *sens des contacts chez les détenteurs d'information sur les ressources*, la *personnalité du documentaliste* ou les *qualités de l'équipe documentaire*, la *bonne connaissance du poste occupé*, la *diligence des acteurs qui possèdent de l'information* et la *stabilité des équipes*. Comme dans la catégorie de facteurs précédente, d'autres items existent, très minoritaires, et resteront sous silence.

Tableau n°8 : Les facteurs qui favorisent la circulation de l'information relative aux ressources documentaires des collèves

<u>LES GRANDES CATEGORIES DE FACTEURS</u>			
<i>Les facteurs organisationnels</i>			
Nature des facteurs	Nombre d'items	Nombre d'occurrences	Proportion corr.
Procédures de traitement de l'information	20 items	372 occurrences	39 %
Topographie des lieux	2 items	48 occurrences	5 %
Organisation pédagogique générale	3 items	12 occurrences	1 %
Gestion des ressources documentaires	4 items	8 occurrences	1 %
<i>Sous-totaux</i>	<i>29 items</i>	<i>440 occurrences</i>	<i>46 %</i>
<i>Les facteurs humains et pédagogiques</i>			
Nature des facteurs	Nombre d'items	Nombre d'occurrences	Proportion corr.
Qualités humaines	11 items	275 occurrences	29 %
Rôles pédagogiques particuliers	10 items	98 occurrences	10 %
<i>Sous-totaux</i>	<i>21 items</i>	<i>373 occurrences</i>	<i>39 %</i>
<i>Les facteurs liés aux comportements individuels</i>			
	Nombre d'items	Nombre d'occurrences	Proportion corr.
<i>Sous-totaux</i>	<i>12 items</i>	<i>51 occurrences</i>	<i>5 %</i>
<i>Les facteurs liés aux équipements</i>			
Nature des facteurs	Nombre d'items	Nombre d'occurrences	Proportion corr.
Équipements immatériels	4 items	89 occurrences	9 %
Équipements matériels	1 item	3 occurrences	1 %
<i>Sous-totaux</i>	<i>5 items</i>	<i>92 occurrences</i>	<i>10 %</i>
Totaux	67 items	956 réponses	100 %

Note de lecture : Les grandes catégories de réponses ont été décomposées, quand c'était possible, en sous-catégories. Chacune a été décrite à l'aide du nombre d'items proposés par les documentalistes, du nombre de fois où ils ont été mentionnés et du poids relatif de ces items particuliers parmi l'ensemble des réponses. Ainsi, vingt facteurs ou items favorisant la circulation de l'information relèvent des procédures de traitement de l'information, ils ont été cités 372 fois et représentent 39 % de l'ensemble des réponses fournies par les 356 documentalistes qui ont livré au moins une réponse.

b. Les facteurs qui entravent la diffusion de l'information relative aux ressources documentaires

Une majorité importante de documentalistes, moins large que précédemment, s'est exprimée sur la question des facteurs qui entravent la diffusion de l'information relative aux ressources documentaires dans un établissement : 14 % n'ont en effet indiqué aucun facteur. Cet aspect de la question a également suscité moins de réponses individuelles de la part des documentalistes : les trois possibilités de réponse ont été utilisées par 45 % des individus seulement (pour mémoire, 71 % concernant l'indication de facteurs favorables). Ceci laisserait à penser que même si des freins existent, ils ne semblent pas être une gêne incontournable.

Sur la totalité des réponses produites (758 en tout), le frein dominant à la diffusion de l'information, se démarquant modérément de tous les autres, est le *manque de temps* qu'on peut consacrer à la coordination, la concertation, la réflexion, la veille ou l'ouverture sur l'extérieur, par exemple (75 occurrences, soit 9,9 % de l'ensemble des réponses). Les réponses ayant trait aux autres sources d'explication décroissent très régulièrement en nombre, non loin derrière ce premier facteur : on a donc globalement affaire à des éléments explicatifs à la fois diversifiés et concurrents. On trouve principalement la *surabondance d'informations pour les enseignants* (52 occurrences, soit 6,9 % de l'ensemble des réponses), le *désintérêt affiché par les enseignants* ou bien l'*absence d'intérêt pure et simple de leur part* (41 occurrences, soit 5,4 % de la totalité des réponses), l'*éloignement géographique du CDI par rapport à la salle des professeurs ou à l'ensemble de l'établissement*, tout comme la *multiplicité des sources d'information, des supports ou de l'information elle-même* (36 occurrences, 4,8 % des réponses), l'*absence de réseau informatique couvrant la totalité de l'établissement* et permettant d'accéder directement ou indirectement aux ressources documentaires (34 occurrences, 4,5 % des réponses).

D'autres explications d'une mauvaise diffusion de l'information existent, soit par ordre décroissant d'importance : l'*insuffisance des supports d'information* (revue de l'établissement, panneau d'affichage, bulletin du CDI), l'*immobilisme*, le *fonctionnement en autarcie* ou le *manque de curiosité de la part des utilisateurs de ressources*, l'*absence d'auxiliaire en documentation ou de documentaliste qualifié* aussi bien qu'une *mauvaise maîtrise du réseau informatique ou des outils informatiques disponibles*, la *question des espaces réservés* qui peut être restée non résolue dans un collège, le *défaut de collaboration entre le CDI et l'enseignement disciplinaire* par suite d'une méconnaissance du rôle de celui-là, l'*individualisme* de certains (qualifié comme tel par les documentalistes).

Tous les facteurs qui viennent d'être évoqués ne forment pourtant qu'une bonne moitié de ceux qui l'ont été (58 % des réponses fournies).

La richesse des réponses proposées par l'ensemble des documentalistes qui ont exprimé leur opinion dans le domaine se traduit par un nombre élevé d'items (81 en tout) et une diversité d'approches du problème. Comme précédemment, il est apparu commode de regrouper les facteurs restreignant la circulation de l'information relative aux ressources documentaires (voir tableau n°9) :

- des facteurs propres à la fonction documentaire (18 items) ;
- des facteurs organisationnels généraux (18 items) ;
- des facteurs liés aux comportements individuels et aux représentations (16 items) ;
- des facteurs caractéristiques de l'information, de ses supports et de son traitement (14 items) ;
- des facteurs relevant des équipements permettant un accès direct ou indirect aux ressources documentaires (8 items) ;
- enfin, des facteurs topographiques ou matériels relatifs aux lieux (7 items).

Trois catégories de facteurs exprimant les difficultés existant dans la diffusion de l'information sont concurrentes du point de vue de la diversité des items et du poids des réponses correspondantes : ce sont les éléments propres à la fonction documentation, les comportements et représentations, ainsi que tous les facteurs liés à l'information sous tous ses aspects qui dominent.

① Parmi les **facteurs propres à la fonction documentaire**, les activités qui en relèvent donnent lieu à quelques items apparaissant dans 13 % de l'ensemble des réponses, soit la plus grande part de celles ressortissant aux fonctions documentaires et exprimant des difficultés propres à gêner la circulation de l'information relative aux ressources documentaires. Il s'agit, outre le *manque de temps général* déjà relevé, de la *multiplicité des tâches*, aussi bien de gestion que de pédagogie,

l'insuffisance des relations entre documentaliste et élèves pour susciter un intérêt de leur part, et de la méconnaissance de la fonction de référencement venant de différents utilisateurs des ressources documentaires.

② Parmi **les facteurs comportementaux**, la composante individuelle est dominante pour expliquer les difficultés de diffusion d'une information (15 % de l'ensemble des réponses font état de particularités de cette nature, soit les deux tiers des réponses dans la catégorie présente). Le *désintérêt ou l'absence d'intérêt de la part des enseignants*, *l'individualisme* ainsi qu'un *immobilisme* ou un *manque de curiosité* sont des facteurs déjà soulignés ; le *manque de formation*, à la recherche documentaire par exemple, ou bien la *réention* ou le *non-signalement d'acquisitions* sont des freins notables.

③ Enfin, parmi **les facteurs liés à l'information sous tous ses aspects**, ce sont les caractéristiques des supports d'information qui ont suscité le plus de réponses (11 % de l'ensemble, soit quatre à cinq réponses sur dix de cette catégorie). Le contenu est faiblement diversifié puisque trois items seulement ont été dénombrés. Il s'agit de la *multiplicité de l'affichage*, sa *trop grande densité* ou sa *mauvaise organisation*, *l'insuffisance des supports d'information* (*revue de l'établissement, panneau d'affichage, bulletin du CDI, etc.*) et la *multiplication des supports ou des sources d'information* dans l'établissement.

Tableau n°9 : Les facteurs qui entravent la circulation de l'information relative aux ressources documentaires des collègues

<u>LES GRANDES CATEGORIES DE FACTEURS</u>			
<i>Les facteurs propres à la fonction documentaire</i>			
Nature des facteurs	Nombre d'items	Nombre d'occurrences	Proportion corr.
Activités documentaires	4 items	95 occurrences	13 %
Personnels	5 items	35 occurrences	5 %
Pratiques individuelles	7 items	17 occurrences	2 %
Organisation du service	2 items	7 occurrences	1 %
<i>Sous-totaux</i>	<i>18 items</i>	<i>154 occurrences</i>	<i>21 %</i>
<i>Les facteurs organisationnels généraux</i>			
Nature des facteurs	Nombre d'items	Nombre d'occurrences	Proportion corr.
Politique de l'établissement	6 items	40 occurrences	5 %
Fonctionnement général	6 items	39 occurrences	5 %
Fonctionnement du CDI	2 items	21 occurrences	3 %
Ressources documentaires	4 items	20 occurrences	3 %
<i>Sous-totaux</i>	<i>18 items</i>	<i>120 occurrences</i>	<i>16 %</i>
<i>Les facteurs liés aux comportements et aux représentations</i>			
Nature des facteurs	Nombre d'items	Nombre d'occurrences	Proportion corr.
Comportements individuels	8 items	114 occurrences	15 %
Pratiques collectives	3 items	28 occurrences	4 %
Attitudes vis-à-vis des ressources	2 items	26 occurrences	3 %
Représentations	3 items	3 occurrences	ε %
<i>Sous-totaux</i>	<i>16 items</i>	<i>171 occurrences</i>	<i>22 %</i>

Tableau n°9 : Les facteurs qui entravent la circulation de l'information relative aux ressources documentaires des collègues (suite)

<u>LES GRANDES CATEGORIES DE FACTEURS</u>			
<i>Les facteurs liés à l'information, ses supports et son traitement</i>			
Nature des facteurs	Nombre d'items	Nombre d'occurrences	Proportion corr.
Caractéristiques des supports	3 items	83 occurrences	11 %
Caractéristiques de l'information	3 items	60 occurrences	8 %
Traitement de l'information	8 items	45 occurrences	6 %
<i>Sous-totaux</i>	<i>14 items</i>	<i>188 occurrences</i>	<i>25 %</i>
<i>Les facteurs liés aux équipements</i>			
Nature des facteurs	Nombre d'items	Nombre d'occurrences	Proportion corr.
Équipement informatique	5 items	56 occurrences	7 %
Outils de communication	3 items	5 occurrences	1 %
<i>Sous-totaux</i>	<i>8 items</i>	<i>61 occurrences</i>	<i>8 %</i>
<i>Les facteurs topographiques ou matériels relatifs aux lieux</i>			
Nature des facteurs	Nombre d'items	Nombre d'occurrences	Proportion corr.
Facteurs topographiques	5 items	60 occurrences	8 %
Facteurs matériels	2 items	4 occurrences	ε %
<i>Sous-totaux</i>	<i>7 items</i>	<i>64 occurrences</i>	<i>8 %</i>
<i>Totaux</i>	<i>81 items</i>	<i>758 réponses</i>	<i>100 %</i>

Note de lecture : Les grandes catégories de réponses ont été décomposées en sous-catégories. Chacune a été décrite à l'aide du nombre d'items proposés par les documentalistes, du nombre de fois où ils ont été mentionnés et du poids relatif de ces items particuliers parmi l'ensemble des réponses. Ainsi, quatre facteurs ou items freinant la circulation de l'information relèvent des activités documentaires, ils ont été cités 95 fois et représentent 13 % de l'ensemble des réponses fournies par les 324 documentalistes qui ont indiqué au moins une réponse.

2/ Les facteurs qui facilitent et entravent la diffusion de l'information selon les chefs d'établissement

Invités, comme les documentalistes, à exprimer trois facteurs qui facilitent et trois facteurs qui entravent la diffusion de l'information sur les ressources documentaires au sein de l'établissement, les principaux se révèlent moins diserts que les documentalistes. D'une part, les réponses des principaux sont moins nombreuses que celles des documentalistes, d'autre part, elles présentent une moins grande richesse de contenu. On peut regrouper les réponses des chefs d'établissement relatives à la diffusion de l'information en une douzaine de facteurs qui la facilitent et en une douzaine de facteurs qui l'entravent, ce qui représente néanmoins une diversité suffisante pour que les proportions de citation de chacun de ces facteurs soient relativement faibles.

a. Les facteurs qui favorisent la diffusion de l'information relative aux ressources documentaires

Tableau n°10 : Les facteurs qui favorisent la circulation de l'information relative aux ressources documentaires des collègues, selon les principaux

Nature des facteurs	Nombre d'occurrences	Proportion corr.
La qualité de l'information	68 occurrences	10 %
Le CDI	11 occurrences	2 %
La personnalité du documentaliste	117 occurrences	17 %
Les ressources humaines	20 occurrences	3 %
La qualité des récepteurs	5 occurrences	1 %
Le travail en équipe	22 occurrences	3 %
La topographie des locaux	65 occurrences	10 %
Les documents d'information papier	45 occurrences	6 %
L'affichage	139 occurrences	20 %
L'information électronique	48 occurrences	7 %
Les réunions	26 occurrences	4 %
Les contacts personnels	109 occurrences	16 %
La formation	8 occurrences	1 %
Total	683 réponses	100 %

Note de lecture : Les 336 principaux de l'échantillon, invités à faire chacun trois citations, ont fourni 683 réponses sur les 1008 possibles. Parmi les 683 réponses obtenues au total, 68 font état de « la qualité de l'information », ce qui représente 10 % de l'ensemble des citations.

L'examen du tableau ci-dessus montre que, parmi les treize facteurs facilitant la diffusion de l'information selon les principaux, cinq constituent des canaux d'information. Deux de ces canaux figurent en outre parmi les éléments les plus fréquemment cités, c'est le cas de l'affichage (20 % des réponses) et des contacts personnels (16 % des réponses). Dans un autre registre, la personnalité du documentaliste, en termes de compétence, de disponibilité, de motivation ou d'organisation, est également un facteur important (17 % des réponses). On relèvera enfin deux autres facteurs

représentant chacun 10 % des réponses : la qualité de l'information, sa clarté et le fait qu'elle soit bien ciblée, ainsi que la topographie des locaux, il est clair notamment que l'information circule mieux dans un petit établissement convivial que dans un grand établissement anonyme.

b. Les facteurs qui entravent la diffusion de l'information relative aux ressources documentaires

Tableau n°11 : Les facteurs qui entravent la circulation de l'information relative aux ressources documentaires des collèges, selon les principaux

Nature des facteurs	Nombre d'occurrences	Proportion corr.
La mauvaise qualité de l'information	35 occurrences	6 %
Le manque d'attention ou d'intérêt des récepteurs	60 occurrences	10 %
La personnalité du documentaliste	41 occurrences	7 %
Le manque de temps	33 occurrences	6 %
Le manque de moyens en personnel, en crédits ou en matériel	73 occurrences	13 %
La topographie des locaux	73 occurrences	13 %
L'excès d'information	90 occurrences	16 %
Les limites de l'affichage	62 occurrences	11 %
L'individualisme ou le cloisonnement disciplinaire	32 occurrences	6 %
La mobilité des personnels	23 occurrences	4 %
Les problèmes de relations humaines	20 occurrences	4 %
Le manque de formation	12 occurrences	2 %
Total	567 réponses	100 %

Note de lecture : Les 336 principaux de l'échantillon, invités à faire chacun trois citations, ont fourni 567 réponses sur les 1008 possibles. Parmi les 567 réponses obtenues au total, 35 font état de « la mauvaise qualité de l'information », ce qui représente 6 % de l'ensemble des citations.

Les facteurs qui entravent la circulation de l'information, tels que décrits par les chefs d'établissement, relèvent de registres variés. Certains d'entre eux figurent également parmi les éléments facilitateurs, c'est le cas notamment de l'affichage qui présente des limites (11 % des réponses) quand il est trop important, mal placé ou non renouvelé. De la même façon, la personnalité du documentaliste, souvent citée comme atout peut aussi être un obstacle (7 % des réponses) lorsque ce dernier est mal organisé, indisponible ou qu'il garde l'information. La topographie des locaux peut également être un atout ou un obstacle (13 % des réponses). En outre, l'information elle-même est importante, si sa bonne qualité en facilite la circulation ; les chefs d'établissement mettent l'accent sur son excès (16 % des réponses) qui constitue, selon eux, l'élément majeur des difficultés de circulation. On notera enfin que le manque de moyens, en personnel, en crédits ou en matériel, figure parmi les obstacles le plus souvent cités (13 % des réponses).

III - Quelques éléments budgétaires concernant les ressources documentaires des collèges

Pour compléter l'investigation sur les ressources documentaires dans le collège, il a semblé intéressant de recueillir quelques éléments budgétaires auprès des principaux. Après exploitation, il s'avère que les informations obtenues sont à considérer avec prudence :

- d'une part et contrairement à ce que l'on observe pour les autres questions, un grand nombre de chefs d'établissement (de 26 à 46 %) ne répondent pas à cette partie du questionnaire qui demandait de procéder à des recherches, notamment pour les années 2002 et 2001 ; cette situation est de nature à biaiser la représentativité des réponses ;
- d'autre part, les réponses manifestement erronées (par exemple, aucun crédit inscrit au budget pour les abonnements de support papier ou bien des sommes manifestement trop faibles pour les crédits pédagogiques) ne sont pas rarissimes, soit que les questions aient été mal comprises, soit qu'il y ait eu erreur de transcription, ce qui entache la fiabilité des informations globales.

Compte tenu de ces incertitudes, nous nous arrêtons à la notion de moyenne pour présenter les résultats obtenus, même si autour de celles-ci, il existe une grande diversité (cf. écarts-types également indiqués). Au-delà des choix propres à chaque établissement, cette diversité s'explique d'abord par les différences de taille des collèges car les dépenses qui nous intéressent sont fortement liées au nombre d'élèves, même s'il existe des seuils (plancher, plafond) qui échappent aux effectifs en présence. Pour terminer, signalons qu'en moyenne un collège comporte 518 élèves (en 2002/2003), 64 % des collèges interrogés scolarisent de 300 à 699 élèves, 17 % moins de 300 élèves et 19 % au-delà de 700.

A. L'ensemble des crédits pédagogiques des collèges

Les dépenses relatives aux ressources pédagogiques, dans quelque lieu de l'établissement où elles se trouvent, sont inscrites au chapitre A1 du budget des établissements qui regroupe l'ensemble des crédits pédagogiques (hors investissement) : ressources documentaires et toutes les dépenses nécessaires à l'enseignement des disciplines. Les choix relatifs à la documentation proprement dite s'effectuent au sein de ce chapitre A1 dont les crédits sont votés en conseil d'administration.

Selon les réponses des principaux, en 2002, un collège a inscrit en moyenne près de 17 000 euros pour l'ensemble des dépenses qu'il consacre aux dépenses pédagogiques (hors investissement) et un peu moins en 2001 comme en 2003 ; mais il faut préciser que l'enquête s'est déroulée en fin d'année scolaire 2002/2003 et que l'exercice budgétaire 2003 était seulement en cours, loin d'être terminé.

Tableau n°12 : L'ensemble des crédits pédagogiques des collèges

Description	2001 (en Euros)		2002 (en Euros)		2003 (en Euros)		Non-réponses (en %)		
	Moy ^{enne}	Éc.-type	Moy ^{enne}	Éc.-type	Moy ^{enne}	Éc.-type	2001	2002	2003
Les crédits inscrits au budget	15 600	9 700	16 900	10 600	15 500	9 400	34	32	31
Les prélèvements sur les fonds disponibles	1 000	2 200	1 200	2 100	800	2 100	43	41	39

Base : Totalité de l'échantillon des principaux.

Pour compléter les subventions qui leur sont attribuées, les établissements peuvent procéder à des prélèvements sur les fonds disponibles, votés en conseil d'administration lors de l'élaboration du budget primitif ou de ses décisions modificatives en cours d'année. Pour abonder les crédits pédagogiques, ces prélèvements s'avèrent extrêmement différents selon les collèges, mais en moyenne d'une année sur l'autre, ils représentent une proportion comparable en 2001 et 2002, soit 6 à 7 % des crédits votés. Avec une proportion de 5 %, l'année 2003 laisse apparaître une légère baisse sur laquelle on ne s'attardera pas dans la mesure où, rappelons-le, l'année budgétaire n'avait que six mois d'exécution au moment de l'enquête.

B. Les différents types de dépenses inscrites au budget

Le questionnaire s'est particulièrement intéressé aux dépenses relatives à l'acquisition de quatre types de ressources documentaires : les acquisitions de produits multimédia et de produits audio-visuels ainsi que celles d'abonnements sur support papier ou de produits et services en ligne.

Les dépenses inscrites au budget pour ces différents types de ressources documentaires présentent une grande stabilité de 2001 à 2002, sauf pour les abonnements de produits et services en ligne sur lesquels nous reviendrons. En 2003 et selon les déclarations des chefs d'établissement, les acquisitions de produits multimédias devraient être en augmentation pour 43 % d'entre eux ou du même ordre pour 26 %, les acquisitions de produits audio-visuels et surtout les abonnements de support papier devant, le plus souvent, être du même ordre que les deux années précédentes.

Tableau n°13 : Les différents types de dépenses inscrites au budget

Type de dépenses	2001 (en Euros)		2002 (en Euros)		Non-réponses (en %)	
	Moy ^{enne}	Éc.-type	Moy ^{enne}	Éc.-type	2001	2002
Acquisition de produits multimédia	900	900	1 000	1 100	26	23
Acquisitions de produits audio-visuels	400	600	400	400	30	26
Abonnements de support papier	900	800	1 000	900	31	26
Abonnements de produits et services en ligne	200	800	300	700	46	43

Base : Totalité de l'échantillon des principaux.

*Tableau n°14 : L'évolution des différents types de dépenses en 2003
par rapport aux deux années précédentes – Réponses des principaux en %*

Type de dépenses	En augmentation	Du même ordre	En diminution	Ne sait pas	Non- réponses
Acquisition de produits multimédia	43	26	6	12	12
Acquisitions de produits audio- visuels	22	43	8	14	12
Abonnements de support papier	10	68	7	3	11
Abonnements de produits et services en ligne	18	38	3	26	16

Base : Totalité de l'échantillon des principaux.

Les résultats relatifs aux abonnements de produits et services en ligne demandent une prudence accrue en raison de la proportion de non-réponses encore plus grande que pour les autres aspects de cette partie du questionnaire. Les non-réponses relèvent de deux situations que l'on ne peut différencier au stade de l'exploitation : soit les principaux n'ont pas désiré répondre aux questions, soit aucun crédit n'était inscrit au budget et, contrairement aux instructions qui leur était données (inscrire « 0 »), ils n'ont pas répondu. L'importance particulière des non-réponses laisse penser qu'un certain nombre de chefs d'établissement ont omis d'inscrire « 0 ». Dans la mesure où ces « 0 » absents ne sont pas pris en compte dans le calcul des moyennes, on peut en inférer que ces dernières sont sur-évaluées par rapport à la situation réelle.

Tels qu'ils apparaissent, les résultats montrent que les crédits inscrits sont de faible montant en moyenne même s'ils présentent une augmentation sensible en 2002 (50 %) par rapport à 2001. Pour 2003, un principal sur quatre déclare ne pas savoir quelle sera l'évolution, 38 % estimant que les crédits seront du même ordre que les deux années précédentes et 18 % prévoyant une augmentation.

PARTIE 2 : LES ACTIONS ET LES PROJETS DOCUMENTAIRES QUELLES POLITIQUES DOCUMENTAIRES ?

Les collèges mettent en œuvre des actions documentaires en lien avec des dispositifs pédagogiques à valeur nationale ou locale, actions dont la mise en cohérence et l'inscription dans la durée peuvent déboucher sur des projets documentaires. Ces projets peuvent se limiter au CDI de l'établissement comme inclure tout ou partie des lieux documentaires de celui-ci. Peut-on pour autant parler de politique documentaire d'un établissement lorsqu'existent un ou plusieurs projets documentaires, successifs ou concomitants ?

I - Actions documentaires menées dans l'établissement

La plupart des informations relatives aux actions documentaires ont été apportées par les documentalistes de CDI eux-mêmes, ces derniers étant les mieux placés pour ce faire : il s'agit de la mise en œuvre d'actions documentaires venant pourvoir aux dispositifs pédagogiques à caractère national ou local (paragraphe A). Sur quelques points cependant, dont la prévision de dépenses et l'inscription dans le projet d'établissement (paragraphe B), les chefs d'établissement ont contribué à compléter leurs dires.

A. Dispositifs pédagogiques et caractéristiques des ressources documentaires utilisées

Trois catégories de dispositifs pédagogiques ont été considérées : ceux qui par leur caractère national s'imposaient à tous les collèges en 2002-2003, ceux qui avaient un caractère local parce que liés au projet d'établissement mais dont la nature figurait dans la circulaire de rentrée en 2002, et ceux dont la définition restait exclusivement à l'appréciation de l'équipe de direction. Les actions documentaires éventuellement menées dans le cadre de ces dispositifs impliquent l'utilisation de ressources documentaires pouvant avoir plusieurs provenances, comme cela a été examiné dans la première partie de ce travail, et admettant différents supports possibles.

1/ La vision des documentalistes

a. *Les dispositifs pédagogiques nationaux*

Selon les documentalistes, la plupart des collèges ont mis sur pied des actions documentaires venant faire vivre les dispositifs pédagogiques nationaux : sur les sept dénombrés, les trois quarts des établissements (76 %) affichent en effet de telles actions à l'appui d'au moins cinq dispositifs (en dominante, six ou sept) ; pratiquement aucun collège ne se retrouve en situation de n'avoir à son actif aucune action documentaire se rapportant ne serait-ce qu'à un dispositif par ailleurs obligatoire. Même si l'on n'en connaît pas la nature, les actions documentaires semblent donc aller de pair avec l'existence de dispositifs de grande ampleur.

Il convient de remarquer que certains documentalistes, en nombre très limité, ont pu ne pas relever d'actions documentaires dans un domaine particulier parce qu'ils en ont eu une compréhension restreinte, supposant peut-être de leur part un rôle d'animation, alors qu'une simple mise à disposition d'informations sur un ou plusieurs supports constitue déjà une forme d'action documentaire.

Les dispositifs donnant le plus souvent lieu, en collège, à l'organisation d'actions documentaires sont les *itinéraires de découverte* et *l'éducation à l'orientation* (voir le tableau n°14). Ensuite, *l'éducation à la citoyenneté* et *l'éducation à la santé* intègrent aussi, de façon très répandue dans les collèges, des actions documentaires (13 % des documentalistes de collège répondent que rien, sur le plan documentaire, ne serait fait dans ces deux domaines). La *formation aux TIC* ainsi que *l'éducation à l'environnement* ne feraient pas apparaître d'action documentaire dans un collège sur quatre ou cinq. Enfin, des actions destinées aux *classes à projet artistique ou culturel* n'existeraient que dans un collège sur deux environ, si l'on englobe la part des non-répondants sur ce point.

Tableau n°14 : Dispositifs pédagogiques et provenance des ressources documentaires utilisées pour des actions documentaires diverses
(ensemble des documentalistes répondants – proportions indiquées en %)

Provenance des ressources documentaires Dispositif pédagogique	Aucune réponse et aucune indication des supports utilisés	Aucune action documentaire	Aucune réponse mais indication des supports utilisés	CDI et autres lieux docum.	CDI uniquement	Autre(s) lieu(x) documentaire(s) uniquement
<i>Dispositifs pédagogiques nationaux</i>						
Itinéraires de découverte	0,0	0,5	1,6	76,8	19,8	1,3
Éducation à l'orientation	1,1	2,9	1,1	59,5	33,3	2,1
Éducation à la citoyenneté	3,7	13,1	1,3	53,3	14,7	13,9
Éducation à la santé	2,7	13,3	1,6	55,2	9,3	17,9
Formation aux TIC	6,7	20,3	1,1	51,5	8,5	12,0
Éducation à l'environnement	5,9	26,1	1,9	46,9	11,5	7,7
Classes à projet artistique et culturel	10,4	41,6	1,9	32,0	6,4	7,7
<i>Dispositifs pédagogiques locaux liés au projet d'établissement</i>						
Travail personnel de l'élève	1,6	9,1	1,9	59,7	20,0	7,7
Élèves en difficulté scolaire	3,5	24,3	2,1	44,5	10,7	14,9
Élèves primo-arrivants	8,8	56,5	0,3	26,1	4,8	3,5
Élèves manifestant des difficultés d'ordre comportemental	8,5	58,4	0,0	16,3	3,5	13,3
Classes de 3 ^{ème} à projet professionnel	27,7	61,9	0,5	7,2	1,1	1,6
Intégration des élèves handicapés	9,3	68,5	0,3	15,7	2,7	3,5
Élèves intellectuellement précoces	10,9	86,1	0,0	1,9	0,8	0,3
<i>Autres dispositifs</i>						
Journées nationales, etc.	1,1	6,4	0,5	52,0	38,4	1,6
Autres actions pour l'enseignement	8,5	20,8	1,4	50,1	17,9	1,3
Élèves de SEGPA	16,5	59,2	0,6	18,1	5,3	0,3

Note de lecture : Parmi les dispositifs pédagogiques à caractère national, ceux qui relèvent de l'éducation à la citoyenneté, par exemple, mobilisent des ressources documentaires en maints endroits. Les documentalistes ne répondent pas dans 3,7 % des collèges de l'échantillon des répondants ; d'autres pensent qu'il n'y a aucune action documentaire mise en œuvre dans 13,1 % des collèges. Ils sont en revanche 53,3 % à indiquer que les ressources viennent aussi bien du CDI que d'autres lieux documentaires de leur établissement, 14,7 % du CDI uniquement et 13,9 % d'autres lieux exclusivement. Enfin, une petite frange (1,3 %) indiquent des supports aux ressources documentaires utilisées mais sans en connaître la provenance exacte. Le total d'une ligne du tableau fait 100,0 %.

Tous ces dispositifs, lorsqu'ils intègrent des actions documentaires, font intervenir, de façon dominante, des ressources documentaires émanant à la fois du CDI et d'autres lieux documentaires de l'établissement. Ceci est particulièrement manifeste pour les *itinéraires de découverte* qui mobilisent des ressources relevant de nombreux domaines disciplinaires et donc de plusieurs lieux. Le cas de *l'éducation à l'orientation* est intéressant en ce sens qu'il est le seul à exploiter, dans un tiers des collèges, des ressources provenant du seul CDI, lequel stocke traditionnellement de la documentation sur le sujet. *L'éducation à la santé* est aussi emblématique du fait que les ressources mobilisées qui en relèvent puissent émaner, dans 18 % des collèges, uniquement de lieux documentaires distincts du CDI.

Les ressources documentaires utilisées pour les *itinéraires de découverte* sont celles qui se présentent sur le plus grand nombre de supports, c'est-à-dire la totalité ou presque des cinq supports proposés dans deux collèges sur trois ; ce dispositif est donc très consommateur de ressources. La plupart des autres dispositifs mobilisent des ressources sur un, deux ou trois supports en dominante. *L'éducation à l'environnement* apparaît comme traitée de la façon la plus variable selon les collèges : la répartition de ces derniers selon le nombre de supports est en effet presque uniforme (aucune dominante n'apparaît donc).

Le tableau n°15 présente la nature des supports des ressources documentaires qui sont indiqués par les documentalistes pour chaque dispositif pédagogique.

Hormis la formation aux TIC dans un établissement, tous les dispositifs mobilisent des ressources documentaires sur support papier dans presque tous les collèges.

En outre, certains supports distinguent quelques dispositifs particuliers :

- les *itinéraires de découverte* sont aussi concernés surtout par les supports multimédias et les logiciels documentaires ;
- *l'éducation à l'orientation* disposerait aussi, dans beaucoup de collèges, de supports multimédias ;
- la *formation aux TIC* est naturellement davantage servie par les supports multimédias, les produits en ligne et les logiciels documentaires.

b. Les dispositifs pédagogiques locaux

Sur les sept dispositifs locaux liés au projet d'établissement ayant fait l'objet d'un questionnaire, plus de la moitié des documentalistes (54 %) estiment que des actions documentaires en concernent deux ou trois ; environ 14 % n'en mentionnent qu'un, la même proportion en indiquent quatre.

Les dispositifs liés au projet d'établissement (voir tableau n°14) qui génèrent des actions documentaires dans le plus grand nombre de collèges sont relatifs au *travail personnel de l'élève* (neuf collèges sur dix) et aux *élèves en difficulté scolaire* (sept collèges sur dix environ). Les ressources documentaires mobilisées pour ce faire proviennent majoritairement à la fois du CDI et d'autres lieux documentaires de l'établissement.

Tous les autres dispositifs existent dans une minorité de collèges, importante pour les *élèves primo-arrivants* ou *ceux qui manifestent des difficultés d'ordre comportemental* (deux collèges sur trois environ), faible pour *l'intégration des élèves handicapés* (22 %) ou les *élèves intellectuellement précoces* (3 %). Quand des actions pédagogiques existent, les ressources correspondantes viennent généralement aussi de tous les lieux documentaires possibles.

Parallèlement à ces dispositifs, d'autres peuvent être mis en œuvre, en lien ou non avec le projet d'établissement : c'est le cas très fréquent des *jours nationaux ou semaines de la presse à l'école*, par exemple (92 % des collèges), ou bien d'*autres actions pour l'enseignement* (70 % des collèges). Dans tous ces cas, les ressources documentaires auxquelles on recourt viennent également de tous les lieux documentaires qui le permettent dans l'établissement.

Comme pour les dispositifs à caractère national, les ressources documentaires mises au service des dispositifs locaux, qu'ils soient ou non liés au projet d'établissement, se présentent au moins sur support papier presque partout (de 85 % à 99 % des collèges). Dans presque tous les dispositifs, les supports multimédias ont acquis leur droit de cité. En outre, les produits ou services en ligne sont principalement disponibles dans le cas d'actions documentaires concernant les *élèves intellectuellement précoces* ou bien dans le cas d'*autres actions pour l'enseignement*.

*Tableau n°15 : Dispositifs pédagogiques et nature des supports
présentant des ressources documentaires utilisées pour des actions documentaires diverses
(ensembles variables de documentalistes déclarant des supports de ressources fonction du dispositif considéré)*

Nature des supports des ressources documentaires Dispositif pédagogique	Papier (%)	Audio-visuels (%)	Multimédias (%)	Produits en ligne (%)	Logiciels documentaires (%)
<i><u>Dispositifs pédagogiques nationaux</u></i>					
Itinéraires de découverte	100,0	58,7	83,5	70,0	78,9
Éducation à l'orientation	98,0	29,1	62,2	52,4	48,5
Éducation à la citoyenneté	96,3	43,5	40,1	36,1	37,8
Éducation à la santé	91,9	49,5	45,5	38,1	41,4
Formation aux TIC	31,9	14,6	67,7	67,3	65,8
Éducation à l'environnement	96,4	43,0	48,6	46,2	48,6
Classes à projet artistique et culturel	94,9	47,4	48,1	41,7	41,7
<i><u>Dispositifs pédagogiques locaux liés au projet d'établissement</u></i>					
Travail personnel de l'élève	98,4	16,9	56,1	34,2	48,0
Élèves en difficulté scolaire	90,3	14,9	50,9	20,1	31,2
Élèves primo-arrivants	89,9	26,1	42,9	30,3	31,1
Élèves manifestant des difficultés d'ordre comportemental	87,9	18,7	31,9	22,0	20,9
Classes de 3 ^{ème} à projet professionnel	94,6	29,7	70,3	48,7	48,7
Intégration des élèves handicapés	87,1	21,4	45,7	32,9	35,7
Élèves intellectuellement précoces	84,6	30,8	46,2	38,5	61,5
<i><u>Autres dispositifs</u></i>					
Journées nationales, etc.	99,4	32,5	42,6	51,8	41,4
Autres actions pour l'enseignement	98,0	48,5	74,0	63,5	66,0
Élèves de SEGPA	90,2	30,5	67,1	40,2	53,7

Note de lecture : Parmi les dispositifs pédagogiques à caractère national, ceux qui relèvent, par exemple, de l'éducation à la citoyenneté mobilisent, dans une proportion de collèges déterminée dans le tableau n°14, des ressources documentaires sur un certain nombre de supports mentionnés en colonne. Ces derniers pouvant évidemment coexister, les proportions indiquées ne peuvent en aucun cas être additionnées les unes aux autres.

2/ La vision des chefs d'établissement

Le CDI est bien entendu le point nodal des actions documentaires qui sont menées dans l'établissement. Pourtant, si on se réfère aux déclarations des principaux, le CDI ne participe pas toujours à toutes ces actions. Un principal sur quatre déclare en effet que le CDI ne participe pas à certaines d'entre elles quand elles sont liées aux dispositifs pédagogiques nationaux (itinéraires de découverte, éducation à la citoyenneté, etc.) et quatre principaux sur dix disent qu'il existe des actions liées aux dispositions du projet d'établissement (accompagnement du travail personnel de l'élève, action pour les élèves en difficulté, etc.) auxquelles le CDI ne participe pas.

Tableau n°16 : *Existe-t-il des actions documentaires auxquelles ne participe pas le CDI ?*
(Réponses des principaux en %)

Dispositifs pédagogiques	« Oui »	« Non »	« Je ne sais pas »
Actions liées aux dispositifs pédagogiques nationaux (itinéraires de découverte, éducation à la citoyenneté, etc.)	26	70	1
Actions liées aux dispositions du projet d'établissement (accompagnement du travail personnel de l'élève, actions pour les élèves en difficulté, etc.)	38	57	3

Base : Totalité de l'échantillon des principaux.

B. Prévision de dépenses et inscription dans le projet d'établissement

1/ La prévision de dépenses

Les actions documentaires mises en œuvre dans un établissement et auxquelles participe ou non le CDI peuvent faire l'objet d'une prévision de dépenses présentée au chef d'établissement pour l'acquisition d'équipements ou de ressources documentaires, et ce avant l'élaboration du budget. Les documentalistes étaient questionnés sur les *seules actions impliquant le CDI*, tandis que les principaux l'étaient sur l'*ensemble des actions documentaires*.

- D'après les documentalistes, ce procédé, qu'il implique tout ou partie des dépenses, concerne 55 % des collèges pour l'équipement et 67 % pour les ressources elles-mêmes. Un quart des établissements environ ne présentent pas de prévision de dépenses avant l'élaboration du budget, quelle qu'en soit la destination, même s'ils mettent sur pied des actions documentaires dans tel ou tel domaine.
- D'après les principaux (voir tableau ci-après), que le CDI y participe ou non, les actions documentaires font majoritairement l'objet d'une prévision de dépenses présentée au chef d'établissement avant l'élaboration du budget (dans 54 % des établissements pour l'acquisition d'équipements et dans 60 % pour l'acquisition des ressources). Cependant, il n'est pas rare que seule une partie de ces dépenses fasse l'objet d'une telle présentation (un établissement sur quatre ou sur cinq) ; à la marge, il arrive même que ces dépenses ne soient pas programmées (dans 14 % des collèges pour l'acquisition d'équipements et dans 11 % pour l'acquisition des ressources documentaires).

*Tableau n°17 : Les actions documentaires, objet d'une prévision de dépenses avant l'élaboration du budget
(Réponses des principaux en %)*

Type d'acquisition	« Oui »	« Oui, mais » *	« Non »	« Sans objet » **
Pour l'acquisition d'équipements	54	22	14	7
Pour l'acquisition de ressources documentaires	60	24	11	2

* : « Oui, mais seulement pour certaines dépenses »

** : « Sans objet, aucune dépense n'était nécessaire (notamment en équipement) »

Base : Totalité de l'échantillon des principaux.

2/ L'inscription dans le projet d'établissement

Ces mêmes actions documentaires peuvent être inscrites dans le projet d'établissement. Comme précédemment, les chefs d'établissement ont été questionnés relativement à l'ensemble des actions qui se mènent dans leur collège, contrairement aux documentalistes.

➤ Selon les documentalistes, beaucoup de collèges inscriraient dans leur projet d'établissement si ce n'est la totalité des actions documentaires auxquelles participe le CDI du moins la plupart d'entre elles (13 % la totalité et 60 % la plupart). Un sur cinq n'adopterait pas du tout ou presque pas cette pratique.

➤ D'après les principaux, le plus souvent, seule une partie des actions documentaires de l'établissement est explicitement inscrite dans le projet d'établissement (57 %). Elles n'y sont toutes inscrites que dans moins d'un établissement sur cinq et dans la même proportion, elles n'y sont même presque jamais inscrites.

Tableau n°18 : Les actions documentaires sont-elles explicitement inscrites dans le projet d'établissement ?

Réponses des principaux	%
« Oui, toujours »	18
« Oui, pour la plupart »	57
« Non, presque jamais »	19
« Non, jamais »	4

Base : Totalité de l'échantillon des principaux.

Ne faisant pas toujours l'objet d'une prévision de dépenses lors de l'élaboration du budget et n'étant pas toujours inscrites dans le projet d'établissement, les actions documentaires menées dans les collèges semblent ne pas échapper à une gestion au jour le jour, sans réelle programmation d'ensemble.

II - Projets documentaires de l'établissement

La mise sur pied d'actions documentaires dans différents domaines, lorsqu'elles entrent dans une cohérence d'ensemble et s'inscrivent dans la durée, peut déboucher sur la formalisation d'un ou plusieurs projets documentaires, moyennant certaines caractéristiques de départ (éléments ayant présidé à l'élaboration du projet, qualité des participants lors de l'élaboration du projet, présentation dans l'établissement, etc.). La question de l'existence d'une politique documentaire se pose inévitablement dès lors qu'il y a projet formalisé en documentation ; elle sera donc examinée au regard des constats rapportés en matière de projet par les documentalistes, qui sont les professionnels intéressés au premier chef par cette question, et les principaux, qui ont une vue d'ensemble de la vie de leur établissement. Enfin, les apports dans la mise en œuvre d'un projet documentaire et les obstacles pouvant contrecarrer celle-ci font l'objet de constats et de présentations séparées.

A. La formalisation des projets documentaires

1/ La vision des documentalistes

Sur la question de l'existence d'un projet documentaire dans leur établissement, en vigueur ou en cours d'élaboration, très peu de documentalistes ne répondent pas du tout (2,9 %), ce qui laisse à penser qu'aucun projet n'existe en réalité, et une minorité non négligeable par rapport à l'ensemble indique qu'il n'y en a aucun (25,1 %) : au total, plus du quart des collègues (28,0 %) n'auraient donc aucune démarche de projet en matière de documentation en 2003. Les trois quarts à peine des collègues (72,0 %) seraient alors concernés par au moins un projet documentaire, composé d'actions documentaires auxquelles participe leur CDI, projet qui est soit déjà formalisé, soit en cours de formalisation en 2003. En conséquence, cette majorité peut se décomposer en trois groupes de collègues dont la description suit.

- Certains collègues ont apparemment un seul projet documentaire qui a déjà été formalisé (20,5 %) : ceux dont le projet se rapporte exclusivement au CDI forment 12,0 % de la totalité des collègues répondants ; quand ce projet s'étend à d'autres lieux documentaires de l'établissement, cette situation concerne 8,5 % des collègues.
- D'autres collègues étaient en train de formaliser un premier projet documentaire (17,3 %) : 10,9 % de ces projets sont liés exclusivement au CDI et 6,4 % le sont également aux autres lieux documentaires que le CDI dans l'établissement.
- Enfin, 34,2 % des collègues, par la voix des documentalistes, semblaient être en train de formaliser un nouveau projet documentaire : la plupart maintenaient alors l'option qui était la leur au départ dans le choix des lieux concernés par le projet élaboré antérieurement (16,3 % par rapport au seul CDI et 11,2 % par rapport à un ensemble de lieux documentaires de l'établissement) ; la fraction restante (6,7 %) était composée en grande partie (4,8 %) de projets devenus englobants, c'est-à-dire élargis à plusieurs lieux documentaires du collège.

En résumé, si plus d'un quart des collègues ne semble avoir adopté aucune démarche de projet en matière documentaire en 2003 (28,0 %), à l'opposé, plus du tiers d'entre eux (3^{ème} groupe de collègues ci-dessus) semble avoir pleinement intégré ce type de démarche, quelles que soient les difficultés liées à la formalisation, la mise en œuvre et la continuité du projet sur toute la durée envisagée ou précisément prévue.

Si l'on peut définir la notion de *politique documentaire d'un établissement scolaire* par la formalisation d'un projet documentaire (mise en cohérence d'actions documentaires sur la durée), en cours au moment de l'enquête, ou/et l'existence d'un projet documentaire déjà formalisé qui prenne en considération plusieurs lieux documentaires de l'établissement dont le CDI, alors c'est à peine le tiers des collègues publics, selon les documentalistes de CDI, qui correspondrait à ce profil (32,8 % exactement). Dans cette catégorie particulière de collègues, certains établissements n'en seraient pas à leur premier projet, comme cela vient d'être exposé ; 18 % semblent ainsi avoir à la fois pleinement intégré la démarche de projet en la réitérant, et l'avoir appliquée (ou projetée de l'appliquer) à différents lieux concernés par les problématiques documentaires en leur sein. Cette estimation ne dit toutefois rien des contenus formalisés exacts de ces projets, qu'on peut qualifier d'*englobants* ou *intégrés*, ni de leur effectivité au cours du temps.

En complément, les documentalistes ont été interrogés sur les facteurs vus comme obstacles à la formalisation d'un projet documentaire englobant. Il a été choisi de retenir l'ensemble des réponses, quel que soit l'état d'avancement d'un projet, c'est-à-dire qu'une formalisation ait été en cours ou déjà achevée en 2003 et que le projet ait été englobant ou non, voire qu'aucun projet documentaire n'ait tout simplement existé : la question faisait appel aussi bien à des faits contingents ayant bloqué toute velléité de formalisation qu'à des éléments surmontés ou surmontables. Environ 30 % des documentalistes n'ont indiqué aucune réponse, ils se retrouvent dans toutes les situations décrites précédemment en matière de projet documentaire. La moitié de ceux qui se sont exprimés ont usé des trois possibilités qui leur étaient laissées ; l'autre moitié s'est répartie de façon à peu près équilibrée entre une et deux réponses.

Les réponses indiquées (595 en tout) par les documentalistes font émerger, parmi les 83 citations recensées, quelques facteurs particuliers rendant difficile le travail de formalisation d'un projet documentaire : le *manque de temps et donc de disponibilité* de la part du documentaliste ou de l'équipe documentaire (71 occurrences, soit 11,9 % de la totalité des réponses), la *faiblesse de la collaboration avec les enseignants* (46 occurrences, soit 7,7 % de l'ensemble des réponses), l'*instabilité du personnel* en général (35 occurrences, soit 5,9 % des réponses) et l'*importance des moyens à mettre en œuvre* pour parvenir à une formalisation suivie d'effet (34 occurrences, soit 5,7 % des réponses).

L'ensemble des réponses s'organise, d'une façon générale, autour d'un grand nombre de facteurs cités, à telle enseigne que le regroupement thématique s'avérerait encore plus nécessaire que pour les réponses fournies aux questions ouvertes traitant de la diffusion de l'information dans un établissement. On peut d'ailleurs préciser que les 25 facteurs les plus fréquemment cités (sur les 83 dénombrés) drainent 75 % des réponses, ce qui traduit, malgré tout, une certaine cristallisation sur quelques grands champs, précisés dans le tableau n°19 :

- les objectifs contenus dans le projet et les attitudes qu'il suscite (21 items) ;
- le contexte des ressources humaines dans l'établissement (19 items) ;
- les facteurs matériels, techniques et spatiaux (13 items) ;
- les facteurs liés à l'organisation de la documentation dans l'établissement (12 items) ;
- les facteurs liés à l'information, la formation, la connaissance et les apprentissages en documentation (11 items) ;
- enfin, l'analyse des besoins et des moyens préalable à toute formalisation (7 items).

Les attitudes que suscitent la notion de projet documentaire et le principe de formalisation de celui-ci ainsi que la question des objectifs à assigner au projet et son positionnement par rapport au projet d'établissement forment un champ d'obstacles qui a fourni le plus d'items cités. Il vient cependant très nettement en seconde position par le nombre des réponses qui en relèvent.

① Parmi les **facteurs relatifs aux caractéristiques et à la réception d'un projet documentaire**, les attitudes vis-à-vis de la notion de projet et du principe même de formalisation sont dominantes et occupent 13 % des citations faites par tous les documentalistes qui se sont exprimés, soit 76 % des réponses de cette catégorie précise. Il est possible d'en mentionner certains : d'une part, il y a bien sûr la *méconnaissance de la notion ou de la démarche de projet documentaire*, la *non-reconnaissance institutionnelle* vis-à-vis d'un tel projet ou la *nécessité de mûrissement d'un projet* (conceptualisation, conception et dynamique) ; d'autre part, il n'y a *pas nécessairement de besoin ressenti dans le sens d'une formalisation ni même d'intérêt pour un projet déjà formalisé*, il peut aussi être *difficile de planifier une formalisation* du fait de l'existence d'autres priorités.

② Le **contexte des ressources humaines dans l'établissement** fait ressortir à peu près autant d'items que le champ précédent mais draine près de la moitié de l'ensemble des réponses (48 %), ce qui est considérable. Le contexte général de l'établissement est une donnée majeure dans l'analyse des obstacles à la formalisation d'un projet documentaire qui englobe plusieurs lieux documentaires : il rassemble à lui seul 35 % des réponses totales et 72 % dans cette catégorie d'obstacles. Par ordre décroissant d'importance, citons de nouveau le *manque de temps et donc de disponibilité de la part du documentaliste*, la *faiblesse de la collaboration avec les enseignants*, l'*instabilité du personnel*, la *sollicitation d'une seule personne ou de trop peu*, l'*insuffisance du travail en équipe* ou la *non-formalisation de la concertation*, éventuellement un *problème de communication*.

③ D'autres catégories de facteurs se sont fait jour, venant aussi compliquer la formalisation possible d'un projet : des facteurs liés à **l'analyse des besoins et des moyens** qui précède une formalisation (11 % des réponses dans leur ensemble) et des **facteurs matériels, techniques et spatiaux** (10 % des réponses totales). Dans la première de ces catégories, la *multiplicité des besoins ponctuels et immédiats* qui entrent en concurrence les uns avec les autres ainsi que *l'importance des moyens de toutes natures* (matériels, immatériels, financiers, etc.), outre la question de *l'évaluation des besoins de l'établissement* et *l'insuffisante prise en compte du CDI*, forment la plus grande part des réponses. Dans la seconde de ces catégories, *l'emplacement du CDI dans l'établissement*, *l'absence de réseau informatique dans l'établissement ou sa non-performance*, *la faiblesse de l'équipement informatique existant au CDI ou dans le reste de l'établissement ou bien de sa maintenance* sont les facteurs les plus cités.

Tableau n°19 : Les obstacles à la formalisation d'un projet documentaire dans un collège (ensemble des documentalistes répondant à cette question laissée ouverte)

<u>LES GRANDES CATEGORIES DE FACTEURS</u>			
<i>Les objectifs assignés au projet et les attitudes suscitées</i>			
Nature des facteurs	Nombre d'items	Nombre d'occurrences	Proportion corr.
La notion de projet	7 items	42 occurrences	7 %
Le principe de formalisation	5 items	36 occurrences	6 %
Les objectifs assignés	5 items	11 occurrences	2 %
La place du projet documentaire	4 items	14 occurrences	2 %
<i>Sous-totaux</i>	<i>21 items</i>	<i>103 occurrences</i>	<i>17 %</i>
<i>Les facteurs liés aux ressources humaines</i>			
Nature des facteurs	Nombre d'items	Nombre d'occurrences	Proportion corr.
Le contexte général	7 items	206 occurrences	35 %
Les aspects liés au projet documentaire	10 items	60 occurrences	10 %
Les attitudes des enseignants	2 items	21 occurrences	3 %
<i>Sous-totaux</i>	<i>19 items</i>	<i>287 occurrences</i>	<i>48 %</i>
<i>Les facteurs matériels, techniques et spatiaux</i>			
Nature des facteurs	Nombre d'items	Nombre d'occurrences	Proportion corr.
Les facteurs spatiaux	6 items	26 occurrences	4 %
Les facteurs techniques	4 items	18 occurrences	3 %
Les facteurs matériels	3 items	16 occurrences	3 %
<i>Sous-totaux</i>	<i>13 items</i>	<i>60 occurrences</i>	<i>10 %</i>

Tableau n°19 : Les obstacles à la formalisation d'un projet documentaire dans un collège
(suite)
(ensemble des documentalistes répondant à cette question laissée ouverte)

<u>LES GRANDES CATEGORIES DE FACTEURS</u>			
<i>L'organisation de la documentation dans l'établissement</i>			
Nature des facteurs	Nombre d'items	Nombre d'occurrences	Proportion corr.
La gestion des lieux autres que le CDI	6 items	9 occurrences	1 %
L'organisation générale du CDI	4 items	5 occurrences	4 %
Les ressources documentaires	2 items	4 occurrences	1 %
<i>Sous-totaux</i>	<i>12 items</i>	<i>35 occurrences</i>	<i>6 %</i>
<i>L'information, la formation, la connaissance et les apprentissages</i>			
Nature des facteurs	Nombre d'items	Nombre d'occurrences	Proportion corr.
Le champ documentaire	6 items	27 occurrences	5 %
Le champ général ou technologique	4 items	18 occurrences	3 %
Le matériel	1 item	2 occurrences	ε %
<i>Sous-totaux</i>	<i>11 items</i>	<i>47 occurrences</i>	<i>8 %</i>
<i>L'analyse des besoins</i>			
Nature des facteurs	Nombre d'items	Nombre d'occurrences	Proportion corr.
Caractéristiques des besoins et des moyens	4 items	58 occurrences	10 %
Outils et finalités	3 items	5 occurrences	1 %
<i>Sous-totaux</i>	<i>7 items</i>	<i>63 occurrences</i>	<i>11 %</i>
Totaux	83 items	595 réponses	100 %

Note de lecture : Les grandes catégories de réponses ont été décomposées en sous-catégories. Chacune a été décrite à l'aide du nombre d'items proposés par les documentalistes, du nombre de fois où ils ont été mentionnés et du poids relatif de ces items particuliers parmi l'ensemble des réponses. Ainsi, dix facteurs ou items constituant des obstacles à la formalisation d'un projet documentaire tiennent à la notion même de projet documentaire ou au principe de formalisation de celui-ci (voir page précédente) ; ils ont été cités 78 fois et représentent 13 % de l'ensemble des réponses fournies par les 263 documentalistes qui ont indiqué au moins une réponse à cette question laissée ouverte.

2/ La vision des chefs d'établissement

La première partie de l'étude a montré que, dans la plupart des collèges, le CDI n'était pas le seul lieu où pouvaient se trouver des ressources documentaires et que le documentaliste n'était généralement pas responsable de la documentation se situant hors du CDI. Nous avons également mis en lumière que le CDI ne participait pas à toutes les actions documentaires se déroulant dans l'établissement et que ces dernières n'étaient pas exemptes d'une gestion au jour le jour. Qu'en est-il

des actions auxquelles participe le CDI, qui reste néanmoins le moteur essentiel en la matière ? Font-elles l'objet d'un projet formalisé, base de ce que l'on pourrait appeler une « politique documentaire » ? Telles sont les questions posées aux principaux et dont nous présentons ci-dessous les résultats.

Selon ces derniers, 44 % des collèges n'ont aucun projet documentaire qui soit *déjà formalisé*, pas même pour le seul CDI, ce qui ne laisse pas d'étonner dans la mesure où l'élaboration d'un projet CDI est instamment recommandée, ou même demandée, par les instances d'inspection et de formation. Cette situation n'est pas vraiment en évolution puisque plus des trois quarts de ces principaux déclarent qu'il n'y a pas non plus de projet en cours de formalisation. On voit ainsi se confirmer l'observation portant sur les actions documentaires et faisant ressortir le manque de programmation d'ensemble.

Le tiers des collèges dispose d'un projet documentaire se rapportant exclusivement au CDI. Les projets CDI sont souvent annuels puisque 56 % d'entre eux font actuellement l'objet d'une nouvelle formalisation. On notera que 10 % de ces établissements sont en train d'élaborer un projet intégrant le CDI et d'autres lieux d'accès aux ressources documentaires au sein du collège.

Au final, seul un collège sur quatre a élaboré un projet documentaire intégrant le CDI et d'autres lieux d'accès aux ressources documentaires au sein du collège, 57 % de ces projets faisant l'objet d'une nouvelle formalisation.

Tableau n°20 : Les actions auxquelles participe le CDI font-elles l'objet d'un projet documentaire déjà formalisé ?

Réponses des principaux	%
« Oui, se rapportant exclusivement au CDI »	32
« Oui, en intégrant le CDI et d'autres lieux d'accès aux ressources documentaires au sein du collège »	24
« Non »	44

Base : Totalité de l'échantillon des principaux.

Tableau n°21 : Les projets en cours de formalisation par rapport à la situation actuelle

Situation actuelle	Projet restreint au seul CDI	Projet étendu à plusieurs lieux	Pas de projet
Projet en cours de formalisation			
Se rapportant exclusivement au CDI	56 %	10 %	13 %
Intégrant le CDI et d'autres lieux d'accès aux ressources documentaires au sein du collège	10 %	57 %	10 %
Pas de projet en cours de formalisation	30 %	26 %	77 %
Non-réponse	4 %	7 %	0 %
Totaux	100 %	100 %	100 %

Base : Le nombre de principaux concernés par chaque stade d'élaboration du projet, tel qu'il ressort de la question précédente.

On peut d'ores et déjà noter une différence d'estimation entre principaux et documentalistes quant au fait de savoir si leur établissement a une démarche de projet en matière documentaire : rappelons que 28 % des documentalistes répondants pensent que ce n'est pas le cas, alors que 34 % environ des principaux, moins nombreux à répondre toutefois que les documentalistes, expriment une telle situation.

La faible proportion de collègues dont on peut dire qu'ils ont mis en œuvre les bases d'une politique documentaire en se dotant d'un projet intégré (33 % environ du côté des documentalistes, comme le détail de cette question a déjà été exposé page 37, et 32 % pour les chefs d'établissement — selon ces derniers, 24 % des collègues ont déjà élaboré un tel projet et 7-8 % sont en train d'en bâtir un) laisse à penser que les obstacles à la formalisation d'un tel projet sont nombreux. Pourtant, lorsqu'on demande aux principaux de citer trois de ces obstacles, ils s'expriment peu : 27 % ne répondent pas du tout et la majorité des autres évoquent un seul obstacle.

Les réponses obtenues font notamment référence à des aspects matériels : le *manque de temps* (13 % des citations), le *manque de moyens en personnel, en crédits ou en matériels* (11 % des citations) ou l'*instabilité des personnels* (13 % des citations). Certains principaux mettent l'accent sur l'*individualisme* et le *cloisonnement disciplinaire* (11 % des citations) ; enfin, le fait qu'il n'y ait *pas de besoin ressenti* ou que la *démarche de projet* ne soit *pas comprise* sont également évoqués (6 % des citations dans chaque cas). On peut d'ailleurs s'interroger sur ce dernier obstacle car, dans la mesure où les établissements sont appelés à mettre au point de multiples projets, tels que le projet d'établissement ou des projets pédagogiques divers, on pourrait penser que la démarche est maintenant bien entrée dans les mœurs de la communauté éducative.

Tableau n°22 : Les obstacles à la formalisation d'un projet documentaire, intégrant le CDI et les autres lieux d'accès à la documentation existant au collège

Nature des facteurs	Nombre d'occurrences	Proportion correspondante
Il n'y a pas de besoin ressenti pour formaliser un projet	28 occurrences	6 %
Le CDI est le seul lieu de documentation	12 occurrences	3 %
La personnalité du documentaliste	44 occurrences	9 %
Le manque de temps	61 occurrences	13 %
Le manque de moyens en personnel, en crédits ou en matériels	54 occurrences	11 %
La topographie des locaux	43 occurrences	9 %
L'instabilité des personnels	60 occurrences	13 %
L'individualisme et le cloisonnement disciplinaire	51 occurrences	11 %
Le manque de motivation	39 occurrences	8 %
Les problèmes de relations humaines	19 occurrences	4 %
Le manque de formation	11 occurrences	2 %
La démarche de projet n'est pas comprise	31 occurrences	6 %
Le conservatisme	13 occurrences	3 %
Totaux	466 réponses	100 %

Note de lecture : Les 336 principaux de l'échantillon, invités à faire chacun 3 citations, ont fourni 466 réponses sur les 1008 possibles. Parmi les 466 réponses obtenues au total, 28 font état du fait qu'« il n'y a pas de besoin ressenti », ce qui représente 6 % de l'ensemble des citations.

3/ Récapitulation de la situation des établissements en matière de projet documentaire vue par les principaux et les documentalistes

Compte tenu de l'emboîtement des notions de projet documentaire et de politique documentaire d'un établissement, il a paru nécessaire de récapituler la situation des collèges à cet égard, à la fois de façon littérale et à l'intérieur d'un tableau (voir tableau n°23).

Il existe des collèges où la notion de projet documentaire n'avait pas cours en 2003 ; leur proportion d'ensemble est évaluée de façon légèrement différente par les deux groupes de professionnels interrogés (33,9 % des principaux et 28,0 % des documentalistes), du fait de leur positionnement différent dans l'établissement. En effet, un chef d'établissement ou son adjoint peuvent ne pas savoir qu'un projet est en cours d'élaboration, surtout si le stade en est précoce.

Il s'ensuit que deux tiers au moins de la totalité des établissements sont entrés dans une *démarche de projet documentaire* de fraîche ou longue date (66,1 % des principaux et 72,0 % des documentalistes).

Certains collèges ont entamé une telle démarche plutôt récemment, de sorte qu'ils en sont au stade de la *formalisation d'un premier projet*. Ce projet peut être *circonscrit au seul CDI* ou bien être *étendu à un ensemble de lieux documentaires* de l'établissement, dont fait partie le CDI : c'est la question de l'échelle du projet. C'est dans l'évaluation du poids de ce groupe que réside surtout la différence d'appréciation existant entre principaux et documentalistes (10,1 % pour les premiers et 17,3 % pour les seconds), d'autant plus sûrement que le projet intéresse le seul CDI (respectivement 5,7 % et 10,9 %) plutôt qu'un ensemble de lieux documentaires (4,4 % et 6,4 %). Tous les chefs d'établissement ou leurs adjoints ne sont pas nécessairement partie prenante à l'élaboration d'un projet documentaire ou, simplement, ne sont pas nécessairement informés qu'un projet est en cours d'élaboration, à plus forte raison s'il concerne uniquement le CDI.

Beaucoup de collèges ont cependant à leur actif un *projet documentaire déjà formalisé* (56,0 % pour les principaux et 54,7 % pour les documentalistes), majoritairement limité au CDI (32,0 % pour les uns et 33,1 % pour les autres), intéressant sinon un ensemble de lieux documentaires de l'établissement (24,0 % pour les premiers et 21,6 % pour les seconds).

Tandis que certains de ces collèges s'en tenaient là en 2003 (respectivement 18,8 % et 20,5 % selon les principaux et les documentalistes), d'autres, en fait les plus nombreux, ont entamé la *formalisation d'un nouveau projet documentaire* (respectivement 37,2 % et 34,2 %). L'échelle du projet en vigueur est soit conservée pour celui qui est en gestation, ce qui est très majoritairement le cas (respectivement 31,6 % et 27,5 %), soit modifiée, généralement alors dans le sens d'un élargissement à d'autres lieux documentaires. Que l'échelle du projet en cours de construction demeure la même ou non, l'avantage quantitatif revient légèrement à ceux qui concernent le seul CDI.

Compte tenu des éléments qui précèdent, une *politique documentaire d'établissement* a été définie comme devant s'appuyer sur une démarche de projet documentaire appliquée à un ensemble de lieux concernés par la documentation, la formalisation étant si possible achevée, à défaut en cours. Les établissements possédant une expérience renouvelée dans la formalisation de projets, dont l'un au moins est englobant, ont un avantage certain, même si l'enquête ne rentrait pas dans l'examen du contenu même du projet documentaire en vigueur. Selon cette acception d'une politique documentaire, fondée sur la formalisation d'un projet documentaire intégré, tant les documentalistes que les principaux se rejoignent pour en évaluer le poids : c'est un petit tiers des collèges publics qui, en 2003, étaient susceptibles d'avoir une politique dans ce domaine, que le matériau de l'enquête ne permet malheureusement pas de qualifier.

Tableau n°23 : La situation des collèges publics en matière de formalisation de projets documentaires en 2003
(ensemble des principaux et documentalistes répondants)

Catégorie d'acteurs considérée Situation de l'établissement en matière de projet documentaire	Principaux (%)		Documentalistes (%)	
Pas de projet documentaire du tout	33,9		28,0	
Inscription dans une démarche de projet documentaire				
<u>Premier projet documentaire en cours de formalisation</u>				
♦ CDI seul	5,7	10,1	10,9	17,3
♦ Ensemble de lieux	4,4		6,4	
<u>Projet documentaire déjà formalisé</u>				
♦ CDI seul	32,0	56,0	33,1	54,7
♦ Ensemble de lieux	24,0		21,6	
<u>Nouveau projet documentaire en cours de formalisation</u>	37,2		34,2	
♦ Échelle conservée : le CDI uniquement	17,9	31,6	16,3	27,5
♦ Échelle conservée : un ensemble de lieux	13,7		11,2	
♦ Échelle élargie	3,2	5,6	4,8	6,7
♦ Échelle restreinte	2,4		1,9	
Base d'une politique documentaire				
♦ Projet déjà formalisé intéressant plusieurs lieux non suivi d'un autre appelé à le remplacer ou le compléter	7,9	31,6	8,5	32,8
♦ Nouveau projet en cours de formalisation intéressant plusieurs lieux	16,9		16,0	
♦ Nouveau projet en cours de formalisation intéressant le seul CDI, contrairement au précédent	2,4		1,9	
♦ Premier projet en cours de formalisation intéressant plusieurs lieux	4,4		6,4	

B. Quelques caractéristiques du projet documentaire

1/ L'inscription dans le temps et l'existence d'indicateurs d'évaluation

a. L'inscription dans le temps d'un projet documentaire est une caractéristique permettant de donner une certaine assise aux actions qu'il comporte. Le *tableau n°24* donne une idée précise de la répartition de tous les établissements qui sont entrés dans une démarche de projet documentaire, restreint au seul CDI ou étendu à d'autres lieux nantis de documentation, selon la situation de l'établissement en matière de projet et l'inscription dans le temps du projet qui a déjà été formalisé. Dans les deux tableaux qui suivent (*tableaux n°24 et n°25*), les cas où un premier projet documentaire est en cours de formalisation font nécessairement apparaître un nombre important de non-réponses, puisque toutes les caractéristiques du projet en chantier ne sont pas encore connues. Ils figurent néanmoins dans le tableau pour rendre compte des situations où les contours du projet sont suffisamment précis.

Tableau n°24 : L'inscription d'un projet documentaire dans le temps et la situation de l'établissement en matière de projet
(ensemble des 270 documentalistes répondant qu'existe une démarche de projet documentaire)

Inscription dans le temps Situation de l'établissement	Aucune réponse	Annualité	Pluriannualité	<i>Fréquences marginales</i>
Premier projet en cours de formalisation restreint au CDI	33	5	3	41 15,2 %
Premier projet en cours de formalisation englobant plusieurs lieux	21	1	2	24 8,9 %
Projet déjà formalisé restreint au CDI sans successeur	8	17	20	45 16,7 %
Projet déjà formalisé englobant plusieurs lieux sans successeur	15	7	10	32 11,8 %
Nouveau projet en cours d'échelle inchangée restreinte au CDI	2	34	25	61 22,6 %
Nouveau projet en cours d'échelle inchangée englobant plusieurs lieux	10	14	18	42 15,5 %
Nouveau projet en cours changeant d'échelle	4	11	10	25 9,3 %
<i>Fréquences marginales</i>	93 34,4 %	89 33,0 %	88 32,6 %	270 docum. 100,0 %

Si l'on met de côté les situations où un premier projet documentaire est en cours de formalisation, on peut constater que certains documentalistes ne mentionnent pas la durée de validité du projet déjà formalisé (19,0 %) : elle n'a peut-être pas été envisagée du tout ou bien priorité a été donnée à l'expérimentation du contenu même du projet hors de toute préoccupation temporelle. Ce fait est plus marqué lorsqu'il s'agit de projets ayant vocation à intégrer un ensemble de lieux documentaires de l'établissement (33,3 %) ; la difficulté de conception et de mise en œuvre est certainement plus grande les concernant (multiplicité des partenaires à convaincre et dont il faut soutenir et harmoniser les contributions au projet).

Quand cette dimension temporelle a été prise en compte dès le départ, elle est aussi souvent annuelle que pluriannuelle, d'après les documentalistes. Pourtant, un projet englobant, c'est-à-dire destiné à couvrir l'ensemble des lieux documentaires d'un collègue, peut, dans certains cas, être plus

volontiers placé dans un cadre pluriannuel (35,8 % contre 30,9 %), pour autant que les données disponibles permettent d'avancer cette affirmation ; comme cela a été vu en effet (de façon résumée pages 43 et 44), une minorité de collègues, loin d'être négligeable (un petit quart), est concernée par un projet englobant déjà formalisé. La difficulté objective déjà soulignée de ce type de projet n'est pas forcément compatible avec un cadrage annuel.

b. Une autre caractéristique d'un projet documentaire consiste à y avoir inclus des indicateurs d'évaluation. Le *tableau n°25* présente la répartition de ces mêmes collègues qui ont adopté une démarche de projet documentaire selon leur situation à cet égard et l'inclusion éventuelle d'indicateurs d'évaluation à l'intérieur du projet déjà formalisé.

Tableau n°25 : L'inclusion d'indicateurs d'évaluation dans un projet documentaire et la situation de l'établissement en matière de projet
(ensemble des 270 documentalistes répondant qu'existe une démarche de projet documentaire)

Existence d'indicateurs d'évaluation Situation de l'établissement	Aucune réponse	Oui	Non	<i>Fréquences marginales</i>
Premier projet en cours de formalisation restreint au CDI	32	3	6	41 15,2 %
Premier projet en cours de formalisation englobant plusieurs lieux	20	4	0	24 8,9 %
Projet déjà formalisé restreint au CDI sans successeur	10	21	14	45 16,7 %
Projet déjà formalisé englobant plusieurs lieux sans successeur	16	10	6	32 11,8 %
Nouveau projet en cours d'échelle inchangée restreinte au CDI	4	32	25	61 22,6 %
Nouveau projet en cours d'échelle inchangée englobant plusieurs lieux	13	17	12	42 15,5 %
Nouveau projet en cours changeant d'échelle	5	12	8	25 9,3 %
<i>Fréquences marginales</i>	100 37,0 %	99 36,7 %	71 26,3 %	270 docum. 100,0 %

La même remarque que précédemment concernant les non-réponses s'impose : les premiers projets documentaires en cours de formalisation mis à part, l'absence de réponse concernant la présence d'indicateurs d'évaluation (23,4 %) peut correspondre aux situations où cette possibilité n'a pas du tout été envisagée ; ceci est d'autant plus marqué lorsque le projet englobe plusieurs lieux documentaires de l'établissement (28,2 %). La démarche d'évaluation, difficile à intégrer, ne va pas de soi surtout si le projet est lui-même ambitieux.

Dans les collègues qui ont déjà formalisé un projet documentaire, l'inclusion d'indicateurs d'évaluation (44,9 %) est d'autant plus déclarée par les documentalistes que l'établissement est en train de concevoir en fait un nouveau projet (47,7 %) ou que le projet en vigueur est restreint au CDI (49,2 %) : même si les écarts relevés sont plutôt modestes, il est possible, sur le premier point, que l'expérience acquise dans l'élaboration de projets documentaires facilite la construction d'indicateurs évaluant tel ou tel aspect du fonctionnement documentaire dans l'établissement, et que, sur le second point, bâtir un projet en se limitant au périmètre du CDI soit mieux maîtrisé et facilite aussi la démarche d'évaluation.

2/ La place faite au projet documentaire dans l'établissement

Dans ce paragraphe, on se limitera résolument aux seuls documentalistes et chefs d'établissement qui déclarent l'existence d'un projet documentaire déjà formalisé dans leur collège (respectivement 55 % et 56 % de la totalité des intéressés, soit 205 documentalistes et 187 chefs d'établissement).

L'appréciation des documentalistes

Beaucoup de documentalistes ont des difficultés à apprécier la réception qui a été faite dans leur collège au projet documentaire supposé être en vigueur, quelle que soit son échelle. Environ 45 % d'entre eux déclarent que le projet documentaire a fait l'objet d'une présentation au conseil d'administration de l'établissement (48 % des projets restreints au CDI et 41 % de ceux qui sont étendus à plusieurs lieux documentaires du collège) et 10 % qu'il a donné lieu à un débat sur ses principaux aspects en conseil d'administration ou tout au moins qu'on lui a prêté une certaine attention. Le quart d'entre eux pensent que les équipes pédagogiques ont été consultées avant que ce projet documentaire n'ait été présenté en conseil d'administration. On peut noter que ces deux derniers chiffres apparaissent bien faibles.

De surcroît, environ 40 % des documentalistes estiment que le projet a bénéficié d'une information large lors de sa mise en place.

La présentation en conseil d'administration et l'information accompagnant la mise en place du projet documentaire existeraient donc dans un nombre conséquent de collèges, sans qu'on puisse vraiment affirmer que les proportions en cause soient la marque d'un grand intérêt porté au dit projet.

L'appréciation des chefs d'établissement

On peut rappeler que l'appréciation portée par les chefs d'établissement sur la situation de leur collège en matière de projet documentaire se trouve être voisine de celle rapportée par les documentalistes, bien placés de leur côté pour entrer dans le détail de ces situations.

S'agissant de la réception faite au projet documentaire en vigueur, les chefs d'établissement sont probablement plus à même de restituer une vision proche de la réalité de par leur position professionnelle dans le collège.

De leur point de vue, six projets sur dix relatifs au CDI et moins de la moitié des projets intégrant plusieurs lieux documentaires de l'établissement sont présentés au conseil d'administration. Ce dernier lui accorderait alors très peu souvent une attention particulière (un projet sur cinq).

Ces projets ne font l'objet d'une consultation des équipes pédagogiques préalablement à leur éventuelle présentation au conseil d'administration que dans le tiers des cas. Enfin, ils ne donnent lieu à une information large, lors de leur mise en place, que dans quatre collèges sur dix.

*Tableau n°26 : L'introduction du projet documentaire dans l'établissement
(Réponses positives des principaux exprimées en %)*

Présentation et information	Le projet restreint au CDI	Le projet intégrant le CDI et d'autres lieux
Présentation au conseil d'administration	58	45
Débat, attention particulière, sur ses principaux aspects au conseil d'administration	18	19
Consultation des équipes pédagogiques préalablement à une éventuelle présentation au conseil d'administration	32	33
Information large lors de sa mise en place	37	36

Base : D'une part les 106 principaux signalant l'existence d'un projet documentaire se rapportant exclusivement au CDI, d'autre part les 81 principaux signalant l'existence d'un projet documentaire intégrant le CDI et d'autres lieux documentaires de l'établissement.

Pas toujours présentés au conseil d'administration qui marque peu souvent son intérêt pour eux, également peu souvent discutés en présence des équipes pédagogiques et n'étant pas non plus largement diffusés dans un grand nombre de collèges, ces projets documentaires, supposés être en vigueur dans les établissements concernés, témoignent-ils de l'existence réelle d'une politique documentaire d'établissement ?

C. La genèse du projet documentaire

L'identification des acteurs de l'établissement partie prenante au projet lors de son élaboration ainsi que les facteurs qui ont présidé à celle-ci constituent les informations disponibles, toujours à partir des collèges dans lesquels existe un projet documentaire déjà formalisé. Le premier point a été indiqué par les documentalistes, tandis que le second l'a été par les deux groupes de professionnels interrogés.

Il est surprenant de constater combien sont élevées les proportions de documentalistes qui ne se prononcent pas sur l'existence de la participation de types particuliers d'acteurs dans leur établissement, même si ces acteurs existent nécessairement. Certains documentalistes, en proportion importante, doivent leur ignorance au fait probable qu'ils sont nouvellement arrivés dans leur collège, donc peu au fait de la façon dont le projet documentaire a été monté : cette proportion peut s'évaluer à 20 % environ des 205 documentalistes affirmant que leur collège est doté d'un projet documentaire formalisé. D'autres peuvent éprouver de la difficulté à obtenir une participation régulière à un exercice de formalisation de la part d'autres professionnels dans leur établissement.

Sur les 205 documentalistes affirmant que leur collège est doté d'un projet documentaire formalisé, 124 (60 % environ) font état d'un projet relatif au seul CDI et 81 (donc à peu près 40 %) à un ensemble de lieux documentaires de l'établissement. Comme cela a déjà été vu, cette dichotomie est associée à deux grandes situations : les collèges qui se sont lancés dans la construction d'un nouveau projet, de même échelle ou non, et les autres qui s'en sont tenus à ce projet plus ou moins récent, de sorte qu'au total cinq situations sont possibles : outre les deux premières qui correspondent aux deux échelles possibles d'un projet sans successeur en vue, on retrouve les situations où un nouveau projet est en cours qui conserve la même échelle que précédemment (projet limité au CDI et projet englobant) et la situation où le projet en cours change d'échelle, en général (sept fois sur dix) pour s'étendre à différents lieux documentaires du collège.

Les résultats seront donnés globalement et selon l'échelle du projet documentaire déjà formalisé (voir tableau n°27, page suivante), à partir des réponses fournies par les 163 documentalistes qui ont participé à la formalisation du projet en vigueur dans leur collège.

Le *documentaliste* est l'acteur toujours présent durant la phase de formalisation du projet. La deuxième catégorie d'acteurs est formée d'*enseignants de discipline*, associés à l'élaboration du projet dans deux cas sur trois (66 %), d'autant plus sûrement qu'il s'agit d'un projet élargi à divers lieux documentaires de l'établissement (83 %), et la troisième est représentée par le *chef d'établissement* ou son *adjoint* qui serait partie prenante au projet dans quatre cas sur dix (40 %), plus fréquemment en cas de projet élargi (49 %). Les *autres personnes travaillant au CDI* participeraient à l'élaboration du projet dans plus d'un quart des situations (28 %), leur présence étant également plus marquée quand le projet englobe plusieurs lieux (38 %).

Quels facteurs ont présidé à l'élaboration de ce projet ?

Compte tenu des résultats précédents, la prévalence des déclarations des documentalistes, qui sont, en dépit de tout, les acteurs les premiers concernés par la conception d'un projet documentaire, gagne à être respectée pour ce type d'information.

Les documentalistes estimant qu'ils n'avaient pas participé à l'élaboration du projet, quelle que soit son échelle, n'ont en conséquence indiqué aucun facteur. La répartition de ceux qui fournissent des explications à l'émergence du projet documentaire selon le nombre de facteurs qui en sont à l'origine est très étale (voir tableau n°28). Les onze facteurs soumis à l'appréciation des documentalistes ont été très largement plébiscités : une bonne moitié en a indiqué au moins sept comme valant pour le projet documentaire de leur collège ; les raisons de monter un projet sont donc multiples. On peut

noter que ce sont davantage les projets englobants qui trouveraient leur origine dans un nombre de facteurs réduit (d'un à quatre sur les onze proposés) ou, au contraire, très élevé (neuf ou plus).

Tableau n°27 : Les acteurs ayant participé à l'élaboration du projet documentaire en vigueur dans l'établissement en 2003
(ensemble des 163 documentalistes ayant répondu qu'un projet documentaire formalisé existait déjà dans leur collège et à l'élaboration duquel ils avaient participé)

Échelle du projet en vigueur Acteurs partie prenante à l'élaboration du projet en vigueur	Restriction au CDI (%)	Extension à un ensemble de lieux (%)	<i>Pas d'échelle considérée (%)</i>
Le(s) documentaliste(s)	99	98	99
Des enseignants de discipline	57	83	66
Le chef d'établissement ou/et son adjoint	36	49	40
D'autres personnes travaillant au CDI	24	38	28
La personne ou l'équipe ressource en TIC	17	40	25
Le COP	15	21	17
Le(s) CPE	9	21	13
Des élèves	9	17	12
Le directeur de la SEGPA	5	9	6
Des parents d'élèves	0,9	8	3
<i>Fréquences marginales et totale</i>	<i>110 documentalistes 67 %</i>	<i>53 documentalistes 33 %</i>	<i>163 documentalistes 100 %</i>

Note de lecture : Les fréquences conditionnelles ou marginales, exprimées en pourcentage, qui sont indiquées à l'intérieur du tableau ne peuvent être sommées en colonne, dans la mesure où diverses catégories d'acteurs ayant pu participer à l'élaboration du projet, elles constituent donc des modalités compatibles entre elles.

Tableau n°28 : Le nombre de facteurs ayant présidé à l'élaboration du projet documentaire
(ensemble des 163 documentalistes ayant indiqué l'origine du projet documentaire)

Échelle du projet en vigueur Nombre de facteurs à l'origine du projet	Restriction au CDI (%)	Extension à un ensemble de lieux (%)	<i>Pas d'échelle considérée (%)</i>
D'un à quatre	10,9	20,7	14,1
Cinq	17,3	15,1	16,6
Six	14,5	5,7	11,6
Sept	10,0	18,9	12,9
Huit	27,3	13,2	22,7
De neuf à onze	20,0	26,4	22,1
<i>Totaux</i>	<i>110 documentalistes 100,0 %</i>	<i>53 documentalistes 100,0 %</i>	<i>163 documentalistes 100,0 %</i>

Tableau n°29 : Les facteurs ayant présidé à l'élaboration du projet documentaire en vigueur en 2003
(ensemble des 163 documentalistes ayant indiqué l'origine du projet documentaire)

Échelle du projet en vigueur Facteurs à l'origine du projet en vigueur	Restriction au CDI (%)	Extension à un ensemble de lieux (%)	Pas d'échelle considérée (%)
Formation des élèves à la maîtrise de l'information	99,1	94,3	97,6
Dispositifs pédagogiques nationaux	80,0	83,0	81,0
Collaboration étroite avec des professeurs	75,5	86,8	79,1
Organisation de l'utilisation des ressources docum.	80,0	69,8	76,7
Prise en compte des ress. docum. dans l'enseign.	76,4	67,9	73,6
Renouvellement du fonds documentaire	75,5	50,9	67,5
Rationalisation des priorités budgétaires	57,3	47,2	54,0
Dispositifs pédagogiques propres à l'établissement	48,2	56,6	50,9
Gestion de l'utilisation des lieux documentaires	36,4	60,4	44,2
Multiplication des canaux d'information et accès	40,0	34,0	38,0
Autre facteur	21,8	15,1	19,6
<i>Fréquences marginales et totale</i>	<i>110 documentalistes 67,5 %</i>	<i>53 documentalistes 32,5 %</i>	<i>163 documentalistes 100,0 %</i>

Note de lecture : Les fréquences conditionnelles ou marginales, exprimées en pourcentage, qui sont indiquées à l'intérieur du tableau ne peuvent être sommées en colonne, dans la mesure où les facteurs à l'origine de l'élaboration du projet constituent des modalités compatibles entre elles.

Plusieurs facteurs sont mentionnés par les trois quarts au moins des documentalistes, quelle que soit l'envergure de leur projet : la *nécessité de former les élèves à la maîtrise de l'information* est partout présente ou presque, la *mise en œuvre des dispositifs pédagogiques nationaux* ainsi qu'une *collaboration étroite avec des enseignants* (huit fois sur dix), l'*organisation de l'utilisation des ressources documentaires* et la *prise en compte des ressources documentaires dans tous les enseignements* (aux alentours de 75 %) constituent de réels moteurs.

Certains facteurs prennent un relief qui est fonction de l'échelle du projet en cause :

- L'*organisation de l'utilisation des ressources documentaires*, le *renouvellement du fonds documentaire* et la *rationalisation des priorités budgétaires pour acquérir des ressources ou bien de l'équipement* sont des facteurs qui comptent davantage lorsque le projet est de dimension restreinte au CDI. Celui-ci reste en principe le lieu documentaire le plus important, par son fonds et sa fréquentation, dans l'établissement, ces préoccupations sont donc très compréhensibles dans le cadre d'un projet classiquement centré sur le CDI.
- L'*existence d'une collaboration étroite avec des professeurs*, celle de *dispositifs pédagogiques locaux* ainsi que la *gestion de l'utilisation des lieux documentaires du collège* sont au contraire plus marquants lorsque le projet s'étend à un ensemble de lieux dans l'établissement. La localisation des ressources documentaires dans les lieux autres que le CDI nécessite encore bien plus l'adhésion et l'appui de représentants des disciplines d'enseignement concernées pour formaliser un projet documentaire. De plus, le décentrement des ressources documentaires pose avec acuité la question de leur gestion décentralisée par des personnes dont ce n'est pas le

métier et l'accès à ces lieux. Si le CDI peut être vu comme devant obligatoirement se conformer aux prescriptions pédagogiques nationales, les lieux documentaires périphériques ou spécialisés peuvent peut-être plus facilement traduire des choix locaux au travers de leurs acquisitions.

La possibilité était laissée aux documentalistes répondants, dès lors qu'ils mentionnaient au moins quatre facteurs déclenchants, de sélectionner les trois éléments qu'ils considéraient comme prépondérants dans la mise en route de la formalisation d'un projet documentaire (sans idée de hiérarchisation) : celui qui surpasse tous les autres, et de très loin, est bien la **nécessité de former les élèves à la maîtrise de l'information** (69 %) ; assez loin derrière, les documentalistes indiquent la **mise en œuvre de nouveaux dispositifs pédagogiques nationaux** (44 %) ; en troisième position, ils mentionnent la **nécessité de faire prendre en considération les ressources documentaires dans tous les enseignements** (39 %). Il faut aussitôt préciser que les résultats de cette sélection ne sont pas subordonnés à l'échelle du projet documentaire qui est en vigueur dans le collège.

La même question était posée aux chefs d'établissement, lesquels, selon les documentalistes, n'auraient participé à la construction du projet que pour le tiers d'entre eux. Leurs réponses doivent donc être regardées avec prudence et circonspection.

D'après les principaux, l'origine du projet documentaire est aussi multi-factorielle : sept chefs d'établissement sur dix citent plus de deux facteurs parmi les onze proposés et six sur dix en citent au moins quatre. Les réponses sont également bien diversifiées : la plupart des facteurs proposés recueillent au moins 47 % des suffrages et aucun n'est retenu à moins de 35 % (voir tableau n°30, page suivante). La hiérarchisation des facteurs considérés n'est presque pas modifiée lorsqu'on passe d'une échelle du projet à l'autre.

La *nécessité de former les élèves à la maîtrise de l'information* est l'élément déterminant pour construire un projet documentaire (cité par sept ou huit principaux sur dix). Viennent ensuite *l'organisation de l'utilisation des ressources documentaires* et la *mise en œuvre de nouveaux dispositifs pédagogiques répondant aux prescriptions nationales*, tels que les itinéraires de découverte et l'éducation à la citoyenneté par exemple (six à sept principaux sur dix dans chaque cas). On relèvera enfin la *nécessité de faire prendre en compte les ressources documentaires dans tous les enseignements* et l'existence d'une *collaboration étroite entre documentaliste(s) et professeurs de discipline* (cinq à six principaux sur dix).

Les éléments les moins fréquemment retenus sont :

- d'une part, la *nécessité de rationaliser les priorités budgétaires en matière documentaire* (quatre principaux sur dix), rappelons à ce sujet que les actions documentaires se déroulant dans l'établissement ne font pas toujours l'objet d'une prévision de dépenses lors de l'élaboration du budget ;
- d'autre part, la *multiplication des canaux d'information et la nécessité d'en définir les accès* (trois à quatre principaux sur dix).

Certains facteurs, aux yeux des principaux, prennent un peu plus d'importance selon l'échelle du projet documentaire considérée (contrastes les plus forts entre échelles du projet) :

- Lorsqu'on a affaire à un projet restreint au CDI, la *nécessité de former les élèves à la maîtrise de l'information*, *l'organisation de l'utilisation des ressources documentaires*, la *nécessité de faire prendre en considération les ressources documentaires dans l'enseignement* ainsi que celle de *renouveler le fonds documentaire* ressortent davantage pour eux que si le projet est d'échelle plus large ; deux de ces quatre facteurs se retrouvant chez les documentalistes, il y a identité de vue concernant leur importance plus particulière dans ce cas de figure.
- Lorsque le projet est élargi à d'autres lieux, c'est la *mise en œuvre de dispositifs pédagogiques locaux* qui aurait une importance plus grande en pareil cas ; ce facteur est aussi distingué par les documentalistes.

Tableau n°30 : Les facteurs qui ont présidé à l'élaboration du projet documentaire
(ensemble des 187 principaux signalant l'existence d'un projet documentaire formalisé)

Échelle du projet en vigueur Facteurs à l'origine du projet en vigueur	Restriction au CDI (%)	Extension à un ensemble de lieux (%)
La nécessité de former les élèves à la maîtrise de l'information	79	69
La mise en œuvre de nouveaux dispositifs pédagogiques répondant aux prescriptions nationales (itinéraires de découverte – éducation à la citoyenneté – etc.)	70	65
L'organisation de l'utilisation des ressources documentaires	71	59
La nécessité de faire prendre en compte les ressources documentaires dans tous les enseignements	62	52
L'existence d'une collaboration étroite entre documentaliste(s) et professeurs de discipline	59	59
La mise en œuvre de nouveaux dispositifs pédagogiques propres à l'établissement	47	52
La gestion de l'utilisation des différents lieux documentaires (CDI, salles multimédias, etc.)	47	42
La nécessité de renouveler le fonds documentaire du CDI et/ou de l'établissement	55	35
La nécessité de rationaliser les priorités budgétaires en matière documentaire pour les équipements ou l'acquisition des ressources	43	40
La multiplication des canaux d'information et la nécessité d'en définir les accès	35	36
Autre facteur	8	6
<i>Fréquences marginales</i>	<i>106 principaux 57 %</i>	<i>81 principaux 43 %</i>

La comparaison des tableaux n°29 (page 50) et n°30 (ci-dessus) résumant les explications fournies par les documentalistes et les chefs d'établissement sur l'apparition du projet documentaire ayant cours dans leur établissement appelle plusieurs remarques qui suivent.

- 1) Les documentalistes, conformément à leur positionnement professionnel particulier qui se traduit notamment par une participation naturellement plus fréquente à la construction du projet documentaire de leur collège, sont plus nombreux à s'exprimer que les chefs d'établissement ; en outre, leurs réponses sont plus nourries : les facteurs mentionnés individuellement sont autrement plus nombreux.
- 2) Si leurs points de vue respectifs se rejoignent pour signifier que certains facteurs revêtent une importance plus particulière selon que le projet documentaire est d'échelle restreinte ou élargie, la vision des documentalistes semble pourtant plus finement liée à cette question de l'échelle du projet. D'une part, ces derniers sont plus enclins à opérer des distinctions dans l'importance qu'ils accordent aux divers facteurs en fonction de l'échelle du projet, ce qui rend finalement les contrastes plus nombreux d'une échelle à l'autre dans leur cas (tableau n°29, page 50). D'autre part, les choix retenus témoignent d'une vision de praticiens de la documentation. Du côté des chefs d'établissement, les facteurs soulignés relativement à un projet tourné vers le CDI

manifestent au moins en partie leur propre représentation de ce qui devrait guider un projet centré sur ce lieu ; à leurs yeux, ce qui s'y passe doit peut-être avoir valeur d'exemple.

- 3) Pour ces deux catégories d'acteurs, un autre point commun est de considérer, quelle que soit l'échelle du projet, la *multiplication des canaux d'information assortie de la définition de leurs modalités d'accès* comme l'enjeu le moins important ; ce point de vue est en outre partagé par des proportions voisines d'individus. Ceci renvoie peut-être au degré d'équipement inégal des collèges ou à l'existence de préoccupations plus prégnantes que celle-ci dans nombre d'endroits.
- 4) La *nécessité de rationaliser les priorités budgétaires en matière documentaire* constitue un facteur intéressant en ce sens que documentalistes et chefs d'établissement ne l'ont pas du tout considéré de la même façon. Il fait partie pour les principaux des deux facteurs les plus mineurs et non contrastés selon l'échelle du projet documentaire en vigueur, tandis que les documentalistes lui confèrent une importance intermédiaire et contrastée justement, d'autant plus grande que le projet du collège est centré sur le CDI. Comme cela sera vu dans le paragraphe suivant, beaucoup de documentalistes expriment la préoccupation de devoir opérer des choix sous contraintes fortes de toutes natures (matérielles, financières, etc.) ; ceci peut expliquer que cette dimension ait pu présider, selon certains d'entre eux, à la constitution du projet.

De même, la *gestion de l'utilisation des différents lieux documentaires du collège* occasionne l'expression de points de vue différents : les chefs d'établissement en font un facteur d'importance intermédiaire et peu contrasté selon l'échelle du projet documentaire, alors que les documentalistes le positionnent plus faiblement si l'on ne tient aucun compte de cette échelle mais lui accordent une importance toute particulière en cas de projet élargi à plusieurs lieux documentaires. Ces derniers peuvent percevoir tout l'enjeu que représente cette gestion lorsque les ressources sont multi-localisées et pas toujours référencées au CDI, comme cela a été vu dans la première partie de ce travail, à telle enseigne que cet enjeu peut être devenu un argument ayant présidé à la formalisation du projet.

D. Les apports du projet documentaire et les obstacles à sa mise en oeuvre

Il s'agit là d'éléments très fournis issus de deux questions laissées ouvertes mais restreintes à trois possibilités de réponse au maximum pour les deux catégories d'acteurs.

1/ La vision des documentalistes

Les documentalistes qui n'ont pas contribué à formaliser le projet documentaire en vigueur dans leur collège ne se sont pas exprimés sur les apports pas plus que sur les obstacles apparus lors de sa mise en œuvre. Les résultats seront donc livrés sur la même base que précédemment.

Tableau n°31 : La propension à indiquer des apports pour le projet documentaire en vigueur en 2003 (ensemble des 163 documentalistes ayant contribué à formaliser le projet documentaire)

Échelle du projet en vigueur Nombre d'apports indiqués	Restriction au CDI (%)	Extension à un ensemble de lieux (%)	<i>Pas d'échelle considérée</i> (%)
Aucun	3,6	13,2	6,7
Un seul	4,5	3,8	4,3
Deux	17,3	18,9	17,8
Trois	74,6	64,1	71,2
<i>Totaux</i>	<i>110 documentalistes 100,0 %</i>	<i>53 documentalistes 100,0 %</i>	<i>163 documentalistes 100,0%</i>

La plupart des documentalistes ont indiqué deux ou trois apports concernant le projet qui est en vigueur dans leur collège, un peu plus facilement lorsque celui-ci est délimité au CDI (dans ce cas, presque les trois quarts des personnes ont utilisé les trois possibilités de réponse qui leur étaient octroyées). Quand le projet intègre plusieurs lieux de l'établissement, il devient plus difficile à certains d'indiquer des apports, d'où le nombre non négligeable de non-répondants (13 %) et le plus faible nombre des très bons répondants usant de toutes les possibilités ; la maîtrise de la mise en action de ce genre de projet est plus difficile, les obstacles sont certainement plus nombreux.

Tableau n°32 : La propension à indiquer des obstacles au bon déroulement du projet documentaire en vigueur en 2003
(ensemble des 163 documentalistes ayant contribué à formaliser le projet documentaire)

Échelle du projet en vigueur Nombre d'obstacles indiqués	Restriction au CDI (%)	Extension à un ensemble de lieux (%)	<i>Pas d'échelle considérée (%)</i>
Aucun	16,4	15,1	15,9
Un seul	15,4	11,3	14,1
Deux	25,5	26,4	25,8
Trois	42,7	47,2	44,2
<i>Totaux</i>	<i>110 documentalistes</i> 100,0 %	<i>53 documentalistes</i> 100,0 %	163 documentalistes 100,0%

De façon prévisible, les documentalistes ont eu tendance à être un peu plus prolixes en termes d'obstacles rapportés quand le projet est étendu à un ensemble de lieux dans le collège. En règle générale pourtant, la propension globale à indiquer des obstacles aura été moindre que s'agissant des apports, même si une majorité de documentalistes en exhibe au moins un.

Les propensions respectives à indiquer des apports qu'aurait le projet documentaire et des obstacles à son bon déroulement sont liées : plus on rend compte d'apports, plus on identifie des obstacles, à la remarque ci-dessus près.

Les apports du projet documentaire

Les réponses indiquées (450 en tout) par les 152 documentalistes ayant noté que le projet documentaire apportait des éléments positifs permettent de mettre en relief, parmi les 68 citations recensées, des apports particuliers : en tout premier lieu, l'*autonomisation des élèves dans la recherche documentaire* (45 occurrences, soit 10,0 % de la totalité des réponses), en second lieu, la *valorisation du rôle du CDI au centre d'un réseau de ressources ou de ses activités* (36 occurrences, soit 8,0 % du total des réponses), en troisième lieu, l'*existence de priorités pour le futur*, telles que l'obtention d'aides, l'assignation d'objectifs ou la hiérarchisation d'actions documentaires (29 occurrences, soit 6,4 % des réponses). On peut compléter ces premiers facteurs par quelques autres, comme la *mise en évidence de compétences documentaires à acquérir par la formation*, la *nécessité d'un esprit de collaboration*, l'*utilité d'une pluridisciplinarité* (voire inter ou transdisciplinarité), l'*amélioration du travail en partenariat*, la *dynamisation de la vie de l'établissement au plan documentaire*, la *rationalisation de l'utilisation du fonds documentaire* et l'*ouverture culturelle favorisée par le projet*.

Cette dizaine d'apports les plus fréquemment cités (sur 68 rapportés en tout) couvre la moitié des 450 réponses ; plus largement, les vingt-trois premiers drainent les trois quarts des réponses. Même sans entrer dans le calcul d'un indice de concentration de la distribution des réponses, il est possible de conclure à une concentration plutôt élevée de celles-ci. Malgré ce constat, il semble utile de ramasser l'information totale en thématissant les citations comme cela a été fait pour le dépouillement des réponses aux trois premières questions ouvertes (deux dans la première partie et une dans cette deuxième partie du travail).

L'ensemble des réponses s'organise autour de quatre grandes catégories d'apports que présente le tableau n°33 :

- les apports du projet documentaire liés à la vie générale de l'établissement (24 items) ;
- les apports en termes de méthodes (18 items) ;
- les apports liés aux ressources et outils documentaires servant les élèves (17 items) ;
- les apports dans la gestion des ressources et outils documentaires et la définition des accès à l'information (9 items).

Si les apports relatifs à la vie générale de l'établissement sont les plus diversifiés de tous (24 items), ils arrivent en troisième position seulement par le nombre des réponses qui en relèvent (27 %). Ils existent dans le fonctionnement général de l'établissement, dans la fonction documentaire, au CDI et dans les pratiques d'enseignement en général.

① Dans la catégorie des **apports relatifs à la vie générale de l'établissement**, ce sont ceux qui touchent le fonctionnement du CDI qui dominent les autres en représentant 11 % de l'ensemble des citations, soit 39 % des réponses de cette catégorie précise. La *valorisation du rôle du CDI au centre d'un réseau de ressources ou de ses activités* avait déjà été citée comme étant un bénéfice majeur, tous apports confondus ; très loin derrière, la *fréquentation accrue du CDI par les élèves, l'intérêt qu'ils éprouvent pour les activités qu'ils peuvent y entreprendre* et, dans un autre ordre d'idée, la *possibilité d'évaluer le fonctionnement du CDI* constituent d'autres avantages.

② Les **apports en termes de méthodes** ont beau faire apparaître un nombre d'items moins élevé que précédemment (18 items contre 24), ils couvrent un nombre de réponses plus important (29 % de l'ensemble). Ils privilégient la notion de projet (17 % des réponses totales, soit 57 % des réponses qui concernent les méthodes) : la *définition de priorités pour le futur* (obtention d'aides, assignation d'objectifs, hiérarchisation des actions documentaires, par exemple) ainsi que l'*évaluation précise des besoins* (matériels, humains, etc.) sont des aspects majeurs ; bien d'autres aspects ont été mentionnés moins fréquemment, comme l'*accroissement de l'efficacité de la réponse aux besoins*, la *possibilité de planifier sur une année scolaire, ou même plusieurs, des actions documentaires*.

③ Ensuite et surtout, les **apports liés aux ressources et outils documentaires au service des élèves** sont aussi nourris que dans la catégorie précédente (17 items) mais drainent le plus grand nombre de réponses (33 % de l'ensemble), tous bénéfices confondus. La formation à la technologie documentaire est l'axe majeur des bénéfices retirés d'un projet documentaire (21 % de l'ensemble des réponses, soit 62 % de celles qui concernent cette catégorie). On y trouve principalement l'*autonomisation des élèves dans la recherche documentaire*, la *mise en évidence des compétences documentaires à acquérir*, et la *reconnaissance du rôle joué par la pédagogie documentaire*, passant par une sensibilisation préalable.

④ Enfin, la **gestion des ressources et outils documentaires** ainsi que la **définition des accès à l'information** peuvent tirer parti d'un projet documentaire selon les documentalistes, mais de façon plus mineure dans l'ensemble (10 % des réponses totales). La gestion des ressources est la première visée, surtout à travers la *rationalisation de l'utilisation du fonds documentaire, son enrichissement ou son renouvellement*, et une *meilleure connaissance des ressources de l'établissement* en général.

Les obstacles au bon déroulement du projet documentaire

Les réponses fournies (356 en tout, donc moins que s'agissant des apports du projet) par les 137 documentalistes ayant indiqué que la mise en œuvre du projet documentaire de leur collège se heurtait à des obstacles distinguent, parmi les 50 citations recensées, surtout un facteur : le *manque de moyens humains, matériels, financiers, etc.* (70 occurrences, soit 19,7 % de la totalité des réponses, ce qui est tout à fait considérable). Les autres obstacles se situent loin derrière celui-ci : citons toutefois l'*insuffisance de la concertation ou de la collaboration avec les enseignants*, du fait, par exemple, de leur indisponibilité, de leur manque de conviction, de leur manque de formation à l'interdisciplinarité (35 occurrences, soit 9,8 % des réponses totales), le *manque de temps ou de disponibilité de l'équipe documentaire* (21 occurrences, soit 5,9 % des réponses), l'*accumulation des tâches et des responsabilités* pour celle-ci (20 occurrences, soit 5,6 % des réponses).

Tableau n°33 : Les apports du projet documentaire dans un collège
(ensemble des 152 documentalistes répondant à cette question laissée ouverte)

<u>LES GRANDES CATEGORIES D'APPORTS</u>			
<i>Les apports liés à la vie générale de l'établissement</i>			
Nature des facteurs	Nombre d'items	Nombre d'occurrences	Proportion corr.
Le fonctionnement général	8 items	39 occurrences	9 %
La fonction documentaire	8 items	29 occurrences	6 %
Le CDI	5 items	48 occurrences	11 %
Les pratiques d'enseignement	3 items	7 occurrences	1 %
<i>Sous-totaux</i>	<i>24 items</i>	<i>123 occurrences</i>	<i>27 %</i>
<i>Les apports en termes de méthodes</i>			
Nature des facteurs	Nombre d'items	Nombre d'occurrences	Proportion corr.
Les méthodes liées à la notion de projet	14 items	75 occurrences	17 %
Les méthodes touchant aux relations de travail	4 items	57 occurrences	12 %
<i>Sous-totaux</i>	<i>18 items</i>	<i>132 occurrences</i>	<i>29 %</i>
<i>Les apports liés aux ressources et outils documentaires servant les élèves</i>			
Nature des facteurs	Nombre d'items	Nombre d'occurrences	Proportion corr.
L'aide aux apprentissages généraux	6 items	43 occurrences	9 %
La formation à la technologie documentaire	6 items	93 occurrences	21 %
Le ciblage de catégories d'élèves	5 items	14 occurrences	3 %
<i>Sous-totaux</i>	<i>17 items</i>	<i>150 occurrences</i>	<i>33 %</i>
<i>Les apports dans la gestion des ressources et outils documentaires et dans la définition des accès à l'information</i>			
Nature des facteurs	Nombre d'items	Nombre d'occurrences	Proportion corr.
La gestion des ressources documentaires	5 items	36 occurrences	8 %
La gestion des outils documentaires et la définition des accès à l'information	4 items	9 occurrences	2 %
<i>Sous-totaux</i>	<i>9 items</i>	<i>45 occurrences</i>	<i>10 %</i>
Totaux	68 items	450 réponses	100 %

Note de lecture : Les grandes catégories de réponses ont été décomposées en sous-catégories. Chacune a été décrite à l'aide du nombre d'items proposés par les documentalistes, du nombre de fois où ils ont été mentionnés et du poids relatif de ces items particuliers parmi l'ensemble des réponses. Ainsi, huit apports du projet documentaire concernent le fonctionnement général de l'établissement ; ils ont été cités 39 fois et représentent 9 % de l'ensemble des réponses fournies par les 152 documentalistes qui ont indiqué au moins une réponse à cette question laissée ouverte.

La présente distribution des réponses est encore plus concentrée que s'agissant des apports : les six obstacles les plus fréquemment soulignés (sur 50 en tout) engendrent à eux seuls la moitié des réponses ; la première quinzaine de facteurs mobilise les trois quarts d'entre elles. En dépit de cette concentration manifeste, la présentation globale des obstacles cités par les documentalistes sera résumée à l'intérieur du tableau n°34, selon la même structure que celle adoptée pour le dépouillement des réponses aux quatre autres questions laissées ouvertes.

L'ensemble des réponses relatives aux obstacles venant gêner la mise en œuvre du projet documentaire s'articule autour de quatre grandes catégories :

- les obstacles qui sont liés aux caractéristiques des acteurs de l'établissement (29 items) ;
- un ensemble d'obstacles matériels, topographiques ou tenant à la gestion des ressources documentaires (7 items) ;
- les obstacles organisationnels (7 items également) ;
- enfin, les obstacles qui sont intrinsèques au projet documentaire lui-même (de nouveau 7 items).

La première catégorie d'obstacles constitue la plus importante à tous égards (diversité des facteurs et nombre total de réponses s'y rapportant). Ils tiennent aussi bien à l'équipe documentaire elle-même, au chef d'établissement ou à l'ensemble des acteurs en général qu'aux élèves ou aux enseignants.

① De toutes les **caractéristiques provenant des acteurs d'un établissement**, ce sont celles des enseignants qui surpassent les autres par le nombre de citations qu'elles suscitent de la part des documentalistes : elles représentent en effet 20 % de l'ensemble des citations, soit 37 % des réponses de cette catégorie. C'est d'ailleurs principalement *l'insuffisance de la concertation ou de la collaboration avec les enseignants* qui entraverait le bon déroulement du projet, puis *la réticence de certains d'entre eux, face à l'usage de l'outil informatique par exemple*, ou bien encore *l'instabilité des équipes en place* ou *le manque de suivi des actions documentaires* définies à un moment donné.

② Parmi la gamme des **obstacles composites liés aux aspects physiques ou de gestion des ressources documentaires**, présentant une diversité et un poids total moindres (7 items représentant 34 % des réponses totales), ce sont les obstacles matériels qui prennent le plus d'importance aux yeux des documentalistes, puisqu'ils occupent 27 % de l'ensemble des réponses à cette question, soit 78 % dans cette catégorie particulière. On y trouve spécialement allégués le *manque de moyens humains, matériels, financiers, etc.*, mais aussi les *problèmes techniques, de maintenance ou d'obsolescence du matériel*.

③ Les **obstacles organisationnels**, aussi divers que les précédents, ont pourtant un poids total très nettement inférieur, presque négligeable (7 %), et sont parfois des obstacles de base (4 % de l'ensemble mais 58 % dans cette catégorie) : c'est la *difficulté à obtenir des créneaux horaires disponibles dans l'emploi du temps des élèves* qui pèse le plus ; il y a aussi le *nombre élevé d'enseignants et d'élèves par rapport à l'importance de l'équipe documentaire* ou la *difficulté de travailler en équipe* qui font problème.

④ Les **obstacles intrinsèques au projet documentaire lui-même** existent bien sûr mais restent cantonnés à une portion congrue en comparaison des autres (3 % de l'ensemble des réponses fournies à la question pour une même diversité d'items). Il est possible de citer la *nécessité d'un temps de mise en place du projet documentaire*, ainsi que la *possibilité de dérive due à une adaptabilité trop grande ou au contraire trop faible du projet*.

Tableau n°34 : Les obstacles au déroulement du projet documentaire dans un collège
(ensemble des 137 documentalistes répondant à cette question laissée ouverte)

<u>LES GRANDES CATEGORIES D'OBSTACLES</u>			
<i>Les obstacles liés aux caractéristiques des acteurs</i>			
Nature des facteurs	Nombre d'items	Nombre d'occurrences	Proportion corr.
L'équipe documentaire	9 items	66 occurrences	19 %
Le chef d'établissement ou d'autres acteurs	9 items	49 occurrences	14 %
Les élèves	6 items	12 occurrences	3 %
Les enseignants	5 items	73 occurrences	20 %
<i>Sous-totaux</i>	<i>29 items</i>	<i>200 occurrences</i>	<i>56 %</i>
<i>Les obstacles matériels, topographiques ou tenant à la gestion des ressources documentaires</i>			
Nature des facteurs	Nombre d'items	Nombre d'occurrences	Proportion corr.
Les obstacles matériels	3 items	94 occurrences	27 %
Les obstacles topographiques	2 items	22 occurrences	6 %
La gestion des ressources documentaires	2 items	4 occurrences	1 %
<i>Sous-totaux</i>	<i>7 items</i>	<i>120 occurrences</i>	<i>34 %</i>
<i>Les obstacles organisationnels</i>			
Nature des facteurs	Nombre d'items	Nombre d'occurrences	Proportion corr.
Les obstacles courants	4 items	14 occurrences	4 %
Les obstacles particuliers	3 items	10 occurrences	3 %
<i>Sous-totaux</i>	<i>7 items</i>	<i>24 occurrences</i>	<i>7 %</i>
<i>Les obstacles intrinsèques au projet</i>			
Nature des facteurs	Nombre d'items	Nombre d'occurrences	Proportion corr.
Le contenu du projet	4 items	5 occurrences	1 %
La mise en place du projet	3 items	7 occurrences	2 %
<i>Sous-totaux</i>	<i>7 items</i>	<i>12 occurrences</i>	<i>3 %</i>
Totaux	50 items	356 réponses	100 %

Note de lecture : Les grandes catégories de réponses ont été décomposées en sous-catégories. Chacune a été décrite à l'aide du nombre d'items proposés par les documentalistes, du nombre de fois où ils ont été mentionnés et du poids relatif de ces items particuliers parmi l'ensemble des réponses. Ainsi, 9 obstacles au déroulement du projet documentaire concernent l'équipe documentaire ; ils ont été cités 66 fois et représentent 19 % de l'ensemble des réponses fournies par les 137 documentalistes qui ont indiqué au moins une réponse à cette question laissée ouverte.

2/ La vision des chefs d'établissement

Lors du dépouillement des précédentes questions ouvertes, nous avons déjà relevé que les principaux s'exprimaient peu ; ils sont particulièrement peu diserts dans cette nouvelle partie de l'enquête puisque 40 % des chefs d'établissement concernés ne répondent pas à ces questions, ceux qui répondent se contentant le plus souvent d'une seule citation. Cette situation pourrait marquer un manque de familiarité, voire d'intérêt, pour ce qui relève de la documentation dans la vie de l'établissement et du manque de temps pour y consacrer une réflexion suffisante.

Les réponses fournies peuvent être regroupées en une douzaine de facteurs appartenant à des registres variés, pour les apports comme pour les obstacles. Que le projet documentaire existant dans l'établissement concerne le CDI seul ou qu'il intègre d'autres lieux, les arguments avancés sont identiques et présentent des fréquences de citation généralement comparables.

S'agissant des apports du projet documentaire, trois facteurs émergent particulièrement des déclarations des principaux :

- la valorisation du CDI (25 % des citations) ;
- le travail d'équipe (23 et 26 % des citations) ;
- dans une moindre mesure, l'aide à la mise en place des dispositifs pédagogiques (10 % des citations).

Pour les obstacles au bon déroulement du projet documentaire, trois facteurs également méritent d'être relevés :

- le manque de moyens en personnel, en crédits ou en matériel, qui constitue de loin le principal élément avancé (31 et 35 % des citations) ;
- le manque de mobilisation, particulièrement quand le projet concerne le seul CDI (18 % des citations), un peu moins pour le projet intégrant d'autres lieux (9 % des citations) ;
- enfin, le manque de concertation est également fréquent (10 % des citations).

Tous les autres facteurs cités par les principaux, pour les apports comme pour les obstacles, recueillent moins de 10 % des citations (cf. tableaux n°35 et 36, pages 60 et 61).

*Tableau n°35 : Les apports du projet documentaire dans un collège
(ensemble des 187 chefs d'établissement répondant à cette question laissée ouverte)*

Nature des apports	Le projet du CDI seul		Le projet intégrant le CDI et d'autres lieux	
	Nombre d'occurrences	Proportion correspondante	Nombre d'occurrences	Proportion correspondante
La valorisation du CDI	41 occurrences	25 %	22 occurrences	26 %
La mise en cohérence des actions	4 occurrences	2 %	4 occurrences	5 %
Le suivi d'indicateurs d'évaluation	2 occurrences	1 %	2 occurrences	2 %
La formalisation d'objectifs	11 occurrences	7 %	3 occurrences	3 %
L'intégration au projet d'établissement	4 occurrences	2 %	3 occurrences	3 %
Une meilleure utilisation des sources et ressources documentaires	11 occurrences	7 %	8 occurrences	9 %
Une nouvelle approche de la gestion des moyens documentaires	1 occurrence	1 %	3 occurrences	3 %
Une aide à la mise en place des dispositifs pédagogiques	17 occurrences	10 %	8 occurrences	9 %
Mieux connaître les besoins et y répondre	4 occurrences	2 %	aucune	0 %
Le développement de l'autonomie des élèves	14 occurrences	9 %	6 occurrences	7 %
Le travail d'équipe	38 occurrences	23 %	22 occurrences	26 %
Une meilleure utilisation des TIC	4 occurrences	2 %	1 occurrence	1 %
La formation des élèves et des professeurs à la recherche documentaire	12 occurrences	7 %	4 occurrences	5 %
Totaux	163 réponses	100 %	86 réponses	100 %

Note de lecture : Les principaux étaient invités à faire chacun au plus 3 citations. Les 106 principaux signalant l'existence d'un projet documentaire se rapportant exclusivement au CDI ont fourni 163 réponses sur les 318 possibles. Les 81 principaux signalant l'existence d'un projet documentaire intégrant le CDI et d'autres lieux ont fourni 86 réponses sur les 243 possibles. Parmi les réponses obtenues au total, celles faisant état de « la valorisation du CDI » représentent respectivement 25 et 26 % des citations.

Tableau n°36 : Les obstacles au bon déroulement du projet documentaire dans un collège
(ensemble des 187 chefs d'établissement répondant à cette question laissée ouverte)

Nature des obstacles	Le projet du CDI seul		Le projet intégrant le CDI et d'autres lieux	
	Nombre d'occurrences	Proportion correspondante	Nombre d'occurrences	Proportion correspondante
Le manque de temps	7 occurrences	6 %	8 occurrences	10 %
Le manque de moyens en personnel, en crédits ou en matériel	38 occurrences	31 %	28 occurrences	35 %
La topographie des locaux	11 occurrences	9 %	10 occurrences	13 %
L'instabilité des équipes	8 occurrences	6 %	6 occurrences	8 %
Le niveau scolaire et le comportement des élèves	1 occurrence	1 %	2 occurrences	3 %
Le manque de mobilisation	22 occurrences	18 %	7 occurrences	9 %
Le manque de concertation	14 occurrences	11 %	7 occurrences	9 %
Les problèmes de priorités	7 occurrences	6 %	5 occurrences	6 %
Le manque d'indicateurs, de critères d'évaluation	2 occurrences	2 %	aucune	0 %
La culture du projet est insuffisante	9 occurrences	7 %	3 occurrences	4 %
Les problèmes de relations humaines	4 occurrences	3 %	3 occurrences	4 %
Le manque de formation	4 occurrences	3 %	1 occurrence	1 %
Totaux	123 réponses	100 %	79 réponses	100 %

Note de lecture : Les principaux étaient invités à faire chacun au plus 3 citations. Les 106 principaux signalant l'existence d'un projet documentaire se rapportant exclusivement au CDI ont fourni 123 réponses sur les 318 possibles. Les 81 principaux signalant l'existence d'un projet documentaire intégrant le CDI et d'autres lieux ont fourni 79 réponses sur les 243 possibles. Parmi les réponses obtenues au total, celles faisant état du « manque de temps » représentent respectivement 6 et 10 % des citations.

III - Besoins en accompagnement liés au projet documentaire

Des besoins en accompagnement peuvent se faire sentir à n'importe quel stade de la formalisation d'un projet documentaire ou de sa mise en œuvre, qui soient de nature conceptuelle, méthodologique, technique, etc. Plusieurs propositions ont été soumises d'une part aux chefs d'établissement, d'autre part aux documentalistes, à caractère suffisamment général pour les uns et plus détaillées pour les autres, charge à eux d'en indiquer au plus trois. Les tableaux n°37 et 38 présentent les résultats sur cette question importante pour la poursuite d'une politique de projet documentaire.

Tableau n°37 : Les besoins en accompagnement autour de la notion de projet documentaire (ensemble des 255 documentalistes faisant part de l'existence d'un projet documentaire en 2003 et d'au moins un besoin en accompagnement lié à ce projet)

Besoins exprimés en accompagnement	Proportions correspondantes (%)
Un appui au développement du projet documentaire	52,5
Un appui technique et méthodologique pour développer l'intranet du collège	41,6
Une formation à la conduite de projet	38,8
Une aide pour développer des coopérations documentaires avec d'autres établissements et organismes	31,8
Une formation aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement	31,0
Un conseil en informatique documentaire	20,4
Une information sur l'offre de ressources existante, quel qu'en soit le support	18,8
Une expertise pour les acquisitions de ressources et les abonnements à des services en ligne	14,1
Un autre besoin	14,1
Une formation aux techniques documentaires et à leurs évolutions	13,7
<i>Nombre total d'individus s'exprimant</i>	255 documentalistes

Note de lecture : Les fréquences marginales, exprimées en pourcentage, qui sont indiquées à l'intérieur du tableau ne peuvent être sommées, dans la mesure où les besoins relatifs à l'élaboration ou la mise en oeuvre du projet, que chaque documentaliste pouvait citer au nombre d'un à trois, constituent des modalités compatibles entre elles.

Du côté des documentalistes, on trouve cinq groupes de besoins exprimés selon des fréquences décroissantes, sachant que ces professionnels ont usé en grand nombre (aux 4/5 èmes) des trois possibilités de réponse qui leur étaient fournies. Les trois premiers sont capitaux du point de vue des problématiques ayant cours en documentation.

1. Un documentaliste sur deux (52,5 %) cherche un *appui au développement du projet documentaire* : il est probable que peu de documentalistes aient été formés à cet exercice ; or la phase de formalisation d'un projet est délicate et peut être rendue difficile à mener du fait de l'échelle envisagée ou/et de la multiplicité souhaitée des acteurs qui devraient être idéalement partie prenante à ce projet.

2. Quatre documentalistes sur dix environ auraient besoin d'un *appui technique et méthodologique pour développer l'intranet du collège* (41,6 %) ou/et d'une *formation à la conduite de projet* (38,8 %).

D'une part, la demande d'appui au développement d'un intranet est à rapprocher des obstacles à la circulation de l'information relative aux ressources documentaires dans un établissement, lesquels ont fait l'objet d'une présentation dans la première partie de ce travail ; ces obstacles faisaient notamment apparaître l'absence complète d'intranet destiné au collège ou de rubrique documentaire intégrée. D'autre part, la réalisation d'un projet formalisé suppose un suivi pour que se maintienne une proximité souple entre le contenu formalisé et la mise en œuvre évolutive de ce contenu (évitement d'une rigidité ou au contraire de dérives centrifuges).

3. Trois documentalistes sur dix aimeraient trouver une *aide pour développer des coopérations documentaires avec d'autres établissements et organismes* (31,8 %) ou/et une *formation aux technologies de l'information et de la communication* (31,0 %).

Il est sans doute illusoire de vouloir couvrir l'intégralité des domaines de connaissances et d'informations par l'acquisition de ressources documentaires sur différents supports à l'intérieur d'un même établissement, d'autant que les collèges sont sans doute encore très inégalement nantis sur ce plan, surtout si l'on tient compte de leurs tailles respectives. Les coopérations documentaires revêtent alors toute leur importance, soit entre établissements scolaires d'une même zone, soit même avec une médiathèque ou un organisme spécialisé. La demande de formation aux TIC, quant à elle, est assez générale dans la profession ; ce n'est qu'une partie des documentalistes recrutés, notamment par le biais du CAPES de documentation, qui disposent d'une formation initiale en science appliquée ou en technologie, ou dont la formation continue s'est avérée suffisante et renouvelée, pour permettre une adaptation à l'évolution des produits (équipements, applications).

Ces trois axes de besoins tournent bien autour de la technologie informatique et de l'assistance à la conception comme à la mise en œuvre de projet documentaire : ce sont les deux grands domaines dans lesquels les documentalistes n'ont probablement pas été formés ou insuffisamment, dans leur cursus initial ou dans le courant de leur vie professionnelle.

Comme les documentalistes, les principaux étaient interrogés sur le type d'accompagnement dont leur établissement aurait besoin pour définir et mettre en œuvre son projet documentaire, quel que soit le stade où en était éventuellement l'élaboration de ce projet. Cinq types d'accompagnement leur étaient proposés, moyennant trois choix possibles. L'examen des réponses montre que l'accompagnement souhaité relève d'actions de natures assez différentes, puisque chacun des cinq items proposés a été retenu par au moins un tiers des chefs d'établissement (voir tableau n°38, page suivante). Cependant, selon leurs principaux, deux types d'accompagnement seraient particulièrement utiles aux collèges :

- des *formations pour l'équipe éducative* (choisies par 69 % des principaux de l'échantillon) ;
- un *appui à la conduite de projet sous forme de conseil, d'expertise ou de suivi* (choisi par 56 % des principaux).

On notera que ces choix confirment les précédentes déclarations de certains chefs d'établissement qui font état aussi bien du manque de formation que du fait que la démarche de projet n'est pas encore comprise.

Tableau n°38 : Les besoins en accompagnement autour de la notion de projet documentaire
(ensemble des 336 principaux répondants)

Besoins exprimés en accompagnement	Proportions correspondantes (%)
Des formations pour l'équipe éducative	69
Un appui à la conduite de projet (conseil, expertise, suivi)	56
Une expertise technique et méthodologique	38
Une information sur l'offre de ressources existante, quel qu'en soit le support	37
Une aide pour développer des coopérations documentaires avec d'autres établissements et organismes	33
Un autre besoin	14
<i>Nombre total d'individus s'exprimant</i>	336 principaux

Note de lecture : Les principaux étaient invités à choisir au plus trois items parmi les six proposés (cinq énoncés explicitement et un autre à déterminer) ; 37 % citent ainsi l'information sur l'offre de ressources existante. Les proportions indiquées ne peuvent être sommées.

Le rapprochement des besoins les plus fréquemment exprimés par les uns et les autres met en évidence une communauté de préoccupations fondées sur l'appui au développement et à la conduite d'un projet documentaire (phases de formalisation et de mise en œuvre d'un projet), ainsi que sur la formation que nécessitent précisément la réalisation de ces deux phases et, de façon corollaire, le recours aux technologies de l'information idoines. Ces formations sont susceptibles d'intéresser des documentalistes mais aussi des professionnels de l'établissement qui ont partie liée, à un degré ou un autre, à la gestion des ressources documentaires, quel qu'en soit le support : ce peut être, par exemple, des professeurs s'occupant d'un lieu documentaire donné, un CPE ou une autre personne supervisant des salles de permanence qui comporteraient des ressources documentaires ; la conduite de projet intégrant généralement l'usage d'une technologie informatique, associer une personne ressource en TIC à une formation sur la notion de projet documentaire peut être un atout.

CONCLUSION

L'irrigation d'un établissement scolaire en ressources documentaires prend appui sur un ensemble de lieux dont le principal demeure le centre de documentation et d'information par les moyens de toutes natures qui sont mis à sa disposition (locaux, fonds documentaire et outils de traitement des ressources le composant, personnel). L'existence de ressources documentaires décentralisées singularise néanmoins deux lieux phares au collège, marqués par la spécialisation disciplinaire et qui entretiennent avec le CDI un lien fondé essentiellement sur la complémentarité : il s'agit d'abord du cabinet d'histoire-géographie puis des laboratoires de sciences.

En effet, de tous les lieux usuels pouvant receler un potentiel documentaire dans un établissement, ce sont eux qui comporteraient le plus fréquemment, selon les documentalistes, des ressources documentaires, lesquelles ont plus qu'ailleurs fait l'objet, en totalité ou pour partie d'entre elles, d'un référencement au CDI (en totalité, au cabinet d'histoire-géographie de 38 % des collèges, et dans les laboratoires de sciences de 27 % des collèges). À cet égard, ces deux lieux se distinguent des autres plus particulièrement par la possession d'images fixes et animées et de documents multimédias. D'autre part, la circulation des ressources documentaires à l'intérieur d'un établissement, qui se manifeste par l'existence de *dépôts permanents* effectués par le CDI vers d'autres lieux et/ou de *dépôts temporaires* auprès du CDI, distingue également ces deux lieux. La pratique des dépôts permanents de ressources documentaires étant couramment répandue en collège (à 89 %) et intéressant en général plusieurs lieux, le cabinet d'histoire-géographie, de très loin, et les laboratoires de sciences, dans une moindre mesure, se retrouvent en effet les plus privilégiés par l'existence de tels dépôts de ressources documentaires, en principe référencées au CDI, dont ils sont destinataires, autant que par la variété et la nature particulière des ressources qu'ils reçoivent en dépôt. Même si, de son côté, la pratique des dépôts temporaires de ressources documentaires à l'adresse du CDI est beaucoup moins répandue dans les collèges (à 43 %) et n'est généralement le fait que d'un ou deux lieux, elle consacre pleinement encore la prévalence du cabinet d'histoire-géographie et des laboratoires de sciences.

Par ailleurs, la capacité qu'a un documentaliste de rendre compte de la situation de son établissement au plan documentaire (existence et circulation de ressources) repose en grande partie sur l'information dont il dispose, qu'elle soit consécutive à ses propres démarches ou fournie par les personnes responsables des autres lieux ayant un potentiel documentaire, dans la mesure où les ressources ne sont en réalité que peu soumises à un référencement systématique au CDI. Or dans six collèges sur dix, il dit recevoir de l'information sur les ressources documentaires existant au cabinet d'histoire-géographie et en salle des professeurs ; dans un collège sur deux, il en va de même des laboratoires de sciences. Son information sur les ressources documentaires repose, notamment concernant ces deux lieux, essentiellement sur les contacts personnels noués avec un ou plusieurs professeurs concernés par la gestion de ces lieux documentaires. On peut aussi considérer que le passé professionnel de certains documentalistes (enseignement) les rend parfaitement à même de comprendre le fonctionnement d'un cabinet disciplinaire. En outre, lorsqu'ils s'expriment librement sur tout ce qui favorise à leurs yeux la circulation de l'information sur les ressources de leur établissement, les documentalistes soulignent l'importance des procédures de traitement de l'information et des qualités relationnelles ou personnelles dont il convient de faire preuve pour optimiser cette circulation d'information.

Les ressources documentaires des collèges leur permettent de mettre en œuvre des actions documentaires en lien avec des dispositifs pédagogiques à valeur nationale ou locale qui peuvent, sous certaines conditions de cohérence et de durabilité, déboucher sur la formalisation de projets documentaires. Si l'on passe outre les quelques différences d'appréciation qui se font jour entre documentalistes et chefs d'établissement, au demeurant explicables, sur le point de savoir si leur collège s'est ou non inscrit dans une démarche de projet documentaire, on peut estimer à un collège sur trois la proportion de ceux qui, en 2003, ne pouvaient se prévaloir d'avoir formalisé, ou d'être en train de le faire, un projet de cette nature. Plus précisément, parmi les deux tiers qui le font ou l'ont fait, plus de la moitié des collèges ont déjà formalisé un projet documentaire, plus fréquemment au bénéfice du seul CDI qu'à un ensemble de lieux documentaires de l'établissement (trois fois sur cinq contre deux fois sur cinq).

Si l'on définit la notion de politique documentaire par la formalisation achevée ou en cours d'un projet documentaire intéressant un ensemble de lieux dont le CDI, c'est à peine le tiers des collèges publics qui correspondraient à ce profil ; la moitié de ces établissements renouvellent en fait un projet documentaire englobant plusieurs lieux. L'existence d'un tel projet, qu'il soit en cours de renouvellement ou non, comporte quelques particularités : celles d'être plus souvent pluriannuel et de comporter des indicateurs d'évaluation. Plus flagrante serait surtout la participation d'acteurs plus diversifiés à l'élaboration d'un projet étendu à plusieurs lieux documentaires que ce n'est le cas d'un projet tourné exclusivement sur le CDI, de façon compréhensible si l'on veut lui octroyer une assise faite d'adhésion et d'appui qui le rende viable. Ce type de projet nécessite ou procède en effet de la volonté de collaborer plus étroitement avec les enseignants et de penser la gestion de l'utilisation des différents lieux documentaires concernés ; cette perspective est d'ailleurs souvent associée à l'existence de dispositifs pédagogiques propres à l'établissement. Lorsque les ressources documentaires sont multi-localisées dans un collège et pas toujours référencées au CDI, la gestion de l'utilisation des différents lieux documentaires est perçue comme un véritable enjeu par les documentalistes : une situation de coopération explicitée est préférable à celle d'une rivalité dommageable à terme pour les différentes composantes de la communauté éducative. Dans certains cas, les apports consécutifs à la mise en œuvre d'un projet étendu à un ensemble de lieux documentaires ne sont pas immédiats, du fait de la plus grande difficulté d'articuler des logiques professionnelles distinctes.

D'une façon générale c'est-à-dire quelle que soit l'échelle du projet, les obstacles matériels tels le manque de moyens humains, matériels et financiers ou bien les problèmes techniques, de maintenance ou d'obsolescence du matériel sont le plus souvent allégués par les documentalistes comme par les chefs d'établissement en collège.

Enfin, une véritable politique documentaire d'établissement, reposant sur l'essor de la notion de projet documentaire d'échelle étendue à plusieurs lieux documentaires, passe nécessairement par le fait d'apporter des réponses aux préoccupations fondées sur l'appui au développement (conception) et à la conduite (mise en œuvre) d'un tel projet, ainsi que sur le recours aux technologies de l'information idoines. Or de l'avis de nombreux chefs d'établissement et de certains documentalistes, ces réponses devraient s'exprimer notamment par des formations à l'adresse de l'équipe éducative. S'il est exact que la sensibilisation à la démarche de projet, nécessaire au plus grand nombre, peut s'épanouir à travers la formation, il n'est pas certain que ce soit là l'unique façon d'envisager les conditions de développement d'une politique documentaire d'établissement.

Le recours à des technologies de l'information adéquates dans la perspective de développer un projet documentaire ne repose pas nécessairement sur les seules forces de l'équipe documentaire, souvent réduite en collège à une seule personne dont l'activité essentielle s'effectue en documentation. Même lorsque le documentaliste possède, comme utilisateur averti, des compétences en TIC, la composante technologique suppose une collaboration avec des personnes ressources en TIC de l'établissement : un enseignant disposant d'une décharge horaire pour se consacrer à des activités dans le domaine des technologies informatiques, d'autres enseignants utilisateurs avancés des TIC et travaillant beaucoup sur document dans leurs cours qui peuvent être réceptifs à la problématique de projet documentaire intéressant la collectivité, un aide éducateur ou un assistant d'éducation disposant de compétences dans le domaine des TIC et effectuant une grande partie de son service au CDI, un autre personnel dont les compétences se situeraient à l'interface des technologies de l'information et de la fonction documentaire.

La direction de l'établissement peut exercer par ailleurs un rôle d'impulsion ou d'incitation, de suivi du développement d'un projet documentaire, dans la mesure surtout où celui-ci, en englobant plusieurs lieux de l'établissement, présente un intérêt pour la collectivité ; elle peut aussi mettre en valeur l'activité documentaire du collège en articulant projet documentaire et projet d'établissement ou tout au moins en octroyant à ce dernier une dimension documentaire, en contribuant à promouvoir ce projet documentaire auprès de la communauté éducative par tous moyens appropriés qui ne soient pas uniquement formels. La réceptivité individuelle générale à l'amélioration du fonctionnement documentaire d'un établissement est fonction d'une sensibilisation préalable à la connaissance de certaines problématiques documentaires mais ne s'y résume pas. Certains professionnels ayant une position-clé dans l'établissement peuvent avoir besoin de formations plus spécifiques ou d'un accompagnement venant, par exemple, d'équipes plus avancées dans la démarche de projet documentaire au niveau d'un bassin de formation. Les formes exactes d'un tel accompagnement sont délicates à trouver et à mettre en place, mais une fertilisation par l'apport ponctuel ou temporaire

(phase de formalisation) de compétences extérieures à l'intérieur d'un périmètre géographique raisonnable est imaginable. Un transfert de savoir-faire selon des modes à définir de façon réaliste et en situation peut venir compléter une formation individuelle ou d'établissement, dans un domaine où l'improvisation ne peut qu'être limitée.

ANNEXE

I – Questionnaire destiné aux documentalistes
des collèges



- 1) *Par convention, seul le masculin sera employé dans ce questionnaire à propos des différentes fonctions : « le » documentaliste, « Principal », « Conseiller ou conseiller principal d'éducation » (CPE), « Conseiller d'orientation-psychologue » (COP), etc.*
- 2) *Dans la formulation des questions, le terme « documentaliste » s'applique à la fonction, quel que soit le statut de la personne : documentaliste titulaire, enseignant de discipline ou non-titulaire en documentation.*
- 3) *Par « CDI » on entendra : CDI et ses éventuelles salles de travail annexées.*

I/ Les différents lieux d'accès à la documentation au sein de l'établissement

A) LES FORMES DE COLLABORATION

1. Au CDI du collège, existe-t-il un référencement de toutes les ressources documentaires disponibles (hors l'internet) dans chacun des lieux abordés ci-dessous ?

➤ *Entourez un seul code pour chaque lieu.*

1 : Oui

2 : Non

3 : Il n'y a pas de ressources disponibles dans ce lieu ou ce lieu n'existe pas au collège

• Bibliothèque, salle de documentation des professeurs hors CDI	1	2	3	13
• Salle(s) des professeurs	1	2	3	14
• Cabinet d'histoire-géographie	1	2	3	15
• Salles de permanence	1	2	3	16
• Salle multimédia ou autre lieu dévolu aux TIC	1	2	3	17
• Laboratoires de sciences	1	2	3	18
• Ateliers de la SEGPA	1	2	3	19
• Autres salles de classe spécialisées	1	2	3	20
• Salles de classe banalisées	1	2	3	21

2. Trouve-t-on des dépôts permanents de documentation référencée au CDI et de quelle nature, auprès d'autres lieux que le CDI dans le collège ?

➤ *Pour chaque lieu, entourez le(s) code(s) correspondant à la nature des documents éventuellement en dépôt permanent ; entourez « 0 » s'il n'y a aucun dépôt.*

A : Monographies ou ouvrages spécialisés

B : Périodiques

C : Ouvrages de référence (dictionnaires, encyclopédies, etc.)

D : Images fixes

E : Images animées

F : Documents multimédias

0 : Aucun dépôt ou ce lieu n'existe pas au collège

• Bibliothèque, salle de documentation des professeurs hors CDI	A	B	C	D	E	F	0	22
• Salle(s) des professeurs	A	B	C	D	E	F	0	28
• Cabinet d'histoire-géographie	A	B	C	D	E	F	0	34
• Salles de permanence	A	B	C	D	E	F	0	40

.../...

2. Trouve-t-on des dépôts permanents de documentation référencée au CDI et de quelle nature, auprès d'autres lieux que le CDI dans le collège ?

➤ Pour chaque lieu, entourez le(s) code(s) correspondant à la nature des documents éventuellement en dépôt permanent ; entourez « 0 » s'il n'y a aucun dépôt.

- A : Monographies ou ouvrages spécialisés
- B : Périodiques
- C : Ouvrages de référence (dictionnaires, encyclopédies, etc.)
- D : Images fixes
- E : Images animées
- F : Documents multimédias
- 0 : Aucun dépôt ou ce lieu n'existe pas au collège

• Salle multimédia ou autre lieu dévolu aux TIC	A	B	C	D	E	F	0	46
• Laboratoires de sciences	A	B	C	D	E	F	0	52
• Ateliers de la SEGPA	A	B	C	D	E	F	0	58
• Autres salles de classe spécialisées	A	B	C	D	E	F	0	64
• Salles de classe banalisées	A	B	C	D	E	F	0	70

3. Quelles sont les raisons de ces dépôts permanents éventuels de documentation référencée au CDI ?

➤ Entourez un seul code pour chaque raison soulevée.

- 1 : Oui
- 2 : Non

• Manque de place au CDI	1	2	76
• L'amplitude des heures d'ouverture du CDI n'est pas suffisante	1	2	77
• Multiplicité d'exemplaires d'une même ressource	1	2	78
• La ressource est un outil de travail quotidien pour la classe	1	2	79
• Désir de rapprocher la ressource (différente de l'outil quotidien pour la classe) de ses utilisateurs les plus fréquents	1	2	80
• Autre raison	1	2	81
Précisez :			

4. Inversement, le CDI reçoit-il ponctuellement des dépôts de documentation non référencée provenant d'autres lieux de l'établissement ?

➤ Entourez un seul code pour chaque lieu.

- 1 : Oui
- 2 : Non
- 3 : Ce lieu n'existe pas au collège

• Bibliothèque, salle de documentation des professeurs hors CDI	1	2	3	82
• Salle(s) des professeurs	1	2	3	83
• Cabinet d'histoire-géographie	1	2	3	84
• Salles de permanence	1	2	3	85
• Salle multimédia ou autre lieu dévolu aux TIC	1	2	3	86
• Laboratoires de sciences	1	2	3	87
• Ateliers de la SEGPA	1	2	3	88
• Autres salles de classe spécialisées	1	2	3	89
• Salles de classe banalisées	1	2	3	90

5. Quelles sont les circonstances de ces dépôts éventuels au CDI de documentation non référencée ?

➤ Entourez un seul code pour chaque circonstance envisagée.

1 : Oui 2 : Non

• Exposition à thème	1	2	91
• Besoins ponctuels d'un ou de plusieurs élèves	1	2	92
• Besoins ponctuels d'un ou de plusieurs professeurs	1	2	93
• Autre circonstance	1	2	94
Précisez :			

B) LA CIRCULATION DE L'INFORMATION

6. Quelles sont les modalités dont dispose le documentaliste pour informer les élèves et les personnels des ressources et des nouveautés dont il dispose (hors systèmes d'information situés dans les locaux du CDI) ?

➤ Entourez un seul code pour chaque point soulevé.

1 : Oui 2 : Non

• Affichage en différents lieux	1	2	95
• Revue de l'établissement	1	2	96
• Bulletin du CDI	1	2	97
• Rubrique sur le réseau, l'intranet ou le site web de l'établissement	1	2	98
• Méls	1	2	99
• Réunions	1	2	100
• Contacts personnels	1	2	101

7. Selon quelles modalités le documentaliste est-il informé des ressources (non référencées) dont disposent d'autres lieux de l'établissement ?

➤ Pour chaque lieu proposé plusieurs réponses peuvent coexister, entourez le(s) code(s) adéquat(s).

1 : Affichage en différents lieux 2 : Revue de l'établissement
 3 : Rubrique sur le réseau, l'intranet ou le site web de l'établissement
 4 : Méls 5 : Réunions 6 : Contacts personnels
 0 : Aucune information

• Bibliothèque, salle de documentation des professeurs hors CDI	1	2	3	4	5	6	0	102
• Salle(s) des professeurs	1	2	3	4	5	6	0	108
• Cabinet d'histoire-géographie	1	2	3	4	5	6	0	114
• Salles de permanence	1	2	3	4	5	6	0	120
• Salle multimédia ou autre lieu dévolu aux TIC	1	2	3	4	5	6	0	126
• Laboratoires de sciences	1	2	3	4	5	6	0	132
• Ateliers de la SEGPA	1	2	3	4	5	6	0	138
• Autres salles de classe spécialisées	1	2	3	4	5	6	0	144
• Salles de classe banalisées	1	2	3	4	5	6	0	150

8. Selon vous, quels sont les trois principaux atouts qui favorisent la diffusion de l'information sur les ressources documentaires dans l'établissement ?

➤ *Nous attendons des réponses très succinctes ; n'utilisez qu'une ligne pour chaque atout éventuel. N'inscrivez rien dans les cases grisées.*

①

--	--

156

②

--	--

158

③

--	--

160

9. Toujours selon vous, quels sont les trois principaux obstacles à la diffusion de l'information sur les ressources documentaires dans l'établissement ?

➤ *Nous attendons des réponses très succinctes ; n'utilisez qu'une ligne pour chaque obstacle éventuel. N'inscrivez rien dans les cases grisées.*

①

--	--

162

②

--	--

164

③

--	--

166

II/ Les actions et le projet documentaires

GLOSSAIRE :

- **Actions documentaires** : Par action(s) documentaire(s) on entend toute mise à disposition, utilisation et production de ressources documentaires quelle que soit leur nature, et/ou la formation à la recherche documentaire, liées à des besoins ponctuels des élèves ou des professeurs.
- **Projet documentaire** : Le projet documentaire se caractérise par sa globalité, la mise en cohérence de l'ensemble des actions documentaires avec le projet d'établissement et les dispositifs nationaux, et son inscription dans la durée (prévision, planification). Il peut se limiter au CDI ou inclure tous les autres lieux d'accès aux ressources documentaires dans l'établissement. Il prend quelquefois l'appellation « projet CDI » ou « projet pédagogique CDI ».

A) LES ACTIONS DOCUMENTAIRES * (voir glossaire)

10.	A votre connaissance, les dispositifs pédagogiques suivants ont-ils conduit à mener des actions documentaires pour l'année scolaire 2002/2003 ?					
	➤ Entourez un seul code pour chaque point soulevé.					
	1 : Oui, avec les ressources documentaires du CDI et celles d'autres lieux d'accès au sein du collège					
	2 : Oui, avec les ressources documentaires propres au CDI uniquement					
	3 : Oui, sans les ressources documentaires du CDI					
	4 : Non					
	a) Actions liées aux dispositifs pédagogiques nationaux					
	• Itinéraires de découverte	1	2	3	4	168
	• Éducation à l'orientation	1	2	3	4	169
	• Éducation à la citoyenneté	1	2	3	4	170
	• Éducation à l'environnement	1	2	3	4	171
	• Éducation à la santé	1	2	3	4	172
	• Classes à projet artistique et culturel (à PAC)	1	2	3	4	173
	• Formation aux TIC	1	2	3	4	174
	b) Actions liées aux dispositions du projet d'établissement (cf. circulaire de rentrée pour les collèges)					
	• Accueil et accompagnement du travail personnel de l'élève	1	2	3	4	175
	• Actions spécifiques pour les élèves en difficulté scolaire	1	2	3	4	176
	• Actions pour des élèves qui manifestent des difficultés d'ordre comportemental	1	2	3	4	177
	• Intégration des élèves handicapés	1	2	3	4	178
	• Accueil des élèves nouvellement arrivés en France	1	2	3	4	179
	• Actions spécifiques pour des élèves « intellectuellement précoces » .	1	2	3	4	180
	• Expérimentation de la classe de 3 ^{ème} à projet professionnel (si le collège est concerné)	1	2	3	4	181
	c) Autres actions (avec ou sans lien avec le projet d'établissement)					
	• Actions spécifiques pour des élèves de SEGPA	1	2	3	4	182
	• Autres actions pour l'enseignement (pluridisciplinaires ou non)	1	2	3	4	183
	• Journées nationales, semaines de la presse à l'école, etc.	1	2	3	4	184

13. Les actions auxquelles participe le CDI sont-elles explicitement inscrites dans le projet d'établissement ?

➤ *Entourez le code adéquat.*

- Oui, toujours 1
- Oui, pour la plupart 2
- Non, presque jamais 3
- Non, jamais 4

272

B) LE PROJET DOCUMENTAIRE * (voir glossaire)

14. Les actions auxquelles participe le CDI font-elles l'objet d'un projet documentaire déjà formalisé ?

➤ *Entourez le code adéquat.*

- Oui, se rapportant exclusivement au CDI 1
- Oui, en intégrant le CDI et d'autres lieux d'accès aux ressources documentaires au sein du collège 2
- Non 3

273

15. Un projet documentaire est-il actuellement en cours de formalisation ?

➤ *Entourez le code adéquat.*

- Oui, se rapportant exclusivement au CDI 1
- Oui, en intégrant le CDI et d'autres lieux d'accès aux ressources documentaires au sein du collège 2
- Non 3

274

16. Selon vous, quels sont les trois principaux obstacles à la formalisation d'un projet documentaire intégrant le CDI et les autres lieux d'accès à la documentation existant au collège ?

➤ *Nous attendons des réponses très succinctes ; n'utilisez qu'une ligne pour chaque obstacle éventuel. N'inscrivez rien dans les cases grisées.*

①

--	--

275

②

--	--

277

③

--	--

279

Si un projet formalisé existe (même exclusivement pour le CDI), répondez aux questions suivantes.

Si un tel projet est seulement en cours de formalisation ou n'existe pas, passez directement à la question N°24 page 13.

17. Comment le projet documentaire s'inscrit-il dans la durée ?	
➤ <i>Entourez le code adéquat.</i>	
Il est annuel (année scolaire 2002/2003)	1
Il est pluri-annuel, l'année scolaire 2002/2003 est la 1 ^{ère} année de son exécution	2
Il est pluri-annuel et antérieur à l'année scolaire 2002/2003	3
	281

18. Ce projet comporte-t-il des indicateurs d'évaluation ?	
➤ <i>Entourez le code adéquat.</i>	
Oui	1
Non	2
	282

19. Ce projet a-t-il fait l'objet :	
➤ <i>Entourez un seul code pour chaque point soulevé.</i>	
<i>1 : Oui 2 : Non 3 : Je ne sais pas</i>	
• D'une présentation au conseil d'administration ?	1 2 3
• D'un débat, d'une attention particulière, sur ses principaux aspects au conseil d'administration ?	1 2 3
• D'une consultation préalable à son éventuelle présentation au CA avec les équipes pédagogiques ?	1 2 3
• D'une information large lors de sa mise en place ?	1 2 3
	283
	284
	285
	286

20. Quels facteurs ont présidé à l'élaboration de ce projet ?	
➤ <i>Entourez un seul code pour chaque point soulevé.</i>	
<i>1 : Oui 2 : Non</i>	
A • L'organisation de l'utilisation des ressources documentaires	1 2
B • La gestion de l'utilisation des différents lieux documentaires (CDI, salles multimédias, etc.)	1 2
C • La mise en œuvre de nouveaux dispositifs pédagogiques répondant aux prescriptions nationales (Itinéraires de découverte – Éducation à la citoyenneté – etc.)	1 2
D • La mise en œuvre de nouveaux dispositifs pédagogiques propres à l'établissement	1 2
E • La multiplication des canaux d'information et la nécessité d'en définir les accès	1 2
F • La nécessité de faire prendre en compte les ressources documentaires dans tous les enseignements	1 2
G • La nécessité de former les élèves à la maîtrise de l'information	1 2
H • La nécessité de renouveler le fonds documentaire du CDI et/ou de l'établissement	1 2
I • La nécessité de rationaliser les priorités budgétaires en matière documentaire pour les équipements ou l'acquisition des ressources	1 2
J • L'existence d'une collaboration étroite avec des professeurs de discipline	1 2
K • Autre facteur	1 2
Précisez :	
	287
	288
	289
	290
	291
	292
	293
	294
	295
	296
	297

20. (suite) À partir de quatre facteurs indiqués, sélectionnez les trois qui vous semblent majeurs et reportez, dans les cases prévues ci-dessous, les lettres situées à gauche qui servent à les identifier.
De même, reportez les lettres identifiant ces facteurs si vous en avez indiqué moins de quatre.

[] [] []

298

21. Quels acteurs ont participé à l'élaboration de ce projet ?

➤ Entourez un seul code pour chaque point soulevé.

1 : Oui 2 : Non

- | | | | |
|---|---|---|-----|
| • Le(s) documentaliste(s) du collège | 1 | 2 | 301 |
| • D'autres personnes travaillant au CDI | 1 | 2 | 302 |
| • Le chef d'établissement et/ou son adjoint | 1 | 2 | 303 |
| • Le directeur de la SEGPA (si une SEGPA existe au collège) | 1 | 2 | 304 |
| • Le ou les CPE | 1 | 2 | 305 |
| • Le COP | 1 | 2 | 306 |
| • La personne ou l'équipe ressource en TIC du collège | 1 | 2 | 307 |
| • Les enseignants de discipline | 1 | 2 | 308 |
| • Les élèves (ou leurs représentants élus) | 1 | 2 | 309 |
| • Les parents d'élèves (ou leurs représentants élus) | 1 | 2 | 310 |

22. Selon vous, quels sont les trois principaux apports de ce projet documentaire ?

➤ Nous attendons des réponses très succinctes ; n'utilisez qu'une ligne pour chaque apport éventuel. N'inscrivez rien dans les cases grisées.

- ① [] [] 311
- ② [] [] 313
- ③ [] [] 315

23. Toujours selon vous, quels sont les trois principaux obstacles éventuels au bon déroulement de ce projet documentaire ?

➤ Nous attendons des réponses très succinctes ; n'utilisez qu'une ligne pour chaque obstacle éventuel. N'inscrivez rien dans les cases grisées.

- ① [] [] 317
- ② [] [] 319
- ③ [] [] 321

C) LES BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT

24. De quel type d'accompagnement auriez-vous personnellement le plus besoin pour mettre en œuvre le projet documentaire de votre établissement, quel que soit le stade actuel de son élaboration ?

➤ *Choisissez trois items parmi les suivants et inscrivez votre réponse dans les cases prévues à cet effet en fin de liste.*

- A • Une information sur l'offre de ressources existante quel qu'en soit le support
- B • Un appui technique et méthodologique pour développer l'intranet de votre établissement
- C • Une expertise pour les acquisitions de ressources et les abonnements à des services en ligne
- D • Un conseil en informatique documentaire
- E • Une aide pour développer des coopérations documentaires avec d'autres établissements et organismes
- F • Un appui au développement du projet documentaire
- G • Une formation aux techniques documentaires et à leurs évolutions
- H • Une formation à la conduite du projet
- I • Une formation aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
- K • Autre

Précisez :

➤ *Reportez, dans les cases prévues ci-dessous, les lettres situées à gauche qui servent à identifier les trois items choisis.*

323

III/ Les données contextuelles du CDI

Par « CDI » on entendra « CDI et ses éventuelles salles de travail annexées ».

A) LE CDI DU COLLEGE

25. Selon vous, les locaux du CDI donnent-ils actuellement satisfaction à leurs usagers ?

➤ Entourez un seul code pour chaque point soulevé.

1 : Tout à fait 2 : En partie
3 : Pas vraiment 4 : Pas du tout

• Par leur emplacement dans l'établissement	1	2	3	4	326
• Par leur superficie	1	2	3	4	327
• Par leur aménagement intérieur	1	2	3	4	328
• Par leur équipement en matériel (hors matériel audiovisuel et multimédias)	1	2	3	4	329

26. Toujours selon vous, le fonds documentaire du CDI mis actuellement à la disposition des élèves et des professeurs répond-il à leurs besoins ?

➤ Pour chaque point soulevé, entourez un code unique pour les élèves et un code unique pour les professeurs.

1 : Tout à fait 2 : En partie
3 : Pas vraiment 4 : Pas du tout

	Pour les élèves				Pour les professeurs				
• Sur le plan quantitatif	1	2	3	4	1	2	3	4	330
• Sur le plan qualitatif	1	2	3	4	1	2	3	4	332

27. Au CDI, les élèves peuvent-ils actuellement faire des recherches dans des conditions satisfaisantes ?

➤ Pour chaque point soulevé plusieurs réponses peuvent coexister, entourez le(s) code(s) adéquat(s).

1 : Oui
2 : Non, par manque de personnel pour les aider
3 : Non, par manque de débit numérique d'accès
4 : Non, par manque d'équipement
5 : Non, par manque de formation des utilisateurs
6 : Sans objet, le collège ne dispose pas de ce service

• Sur logiciel(s) documentaire(s)	1	2	3	4	5	6	334
• Sur l'intranet de l'établissement	1	2	3	4	5	6	338
• Sur le site web de l'établissement	1	2	3	4	5	6	342
• Sur l'internet	1	2	3	4	5	6	346

28. Au CDI, les professeurs peuvent-ils actuellement faire des recherches dans des conditions satisfaisantes ?

➤ Pour chaque point soulevé plusieurs réponses peuvent coexister, entourez le(s) code(s) adéquat(s).

- 1 : Oui
- 2 : Non, par manque de personnel pour les aider
- 3 : Non, par manque de débit numérique d'accès
- 4 : Non, par manque d'équipement
- 5 : Non, par manque de formation des utilisateurs
- 6 : Sans objet, le collègue ne dispose pas de ce service

• Sur logiciel(s) documentaire(s)	1	2	3	4	5	6	350
• Sur l'intranet de l'établissement	1	2	3	4	5	6	354
• Sur le site web de l'établissement	1	2	3	4	5	6	358
• Sur l'internet	1	2	3	4	5	6	362

B) LES PERSONNES QUI TRAVAILLENT AU CDI DU COLLEGE

29. En 2002/2003, quel est le statut des personnes assurant la fonction de documentaliste pour le collège ?

➤ Entourez un code unique par personne.

- 1 : Documentaliste, titulaire ou stagiaire
- 2 : Professeur de discipline, titulaire ou maître auxiliaire
- 3 : Non-titulaire en documentation

	À temps complet			À temps partiel			
	1	2	3	1	2	3	
• Personne « A »	1	2	3	1	2	3	366
• Personne « B » (éventuellement)	1	2	3	1	2	3	368
• Personne « C » (éventuellement)	1	2	3	1	2	3	370

30. A la rentrée 2002, quelle était l'ancienneté de ce(s) documentaliste(s), quel que soit leur statut ?

➤ Répondez pour chaque personne en inscrivant un seul chiffre par case, éventuellement « 0 » s'il s'agit de la 1^{ère} année ; une fraction d'année compte pour une année entière.

Pour la personne « A » :

- Dans la fonction de documentaliste années 372
- Dans l'établissement années 374

Pour la personne « B » (éventuellement) :

- Dans la fonction de documentaliste années 376
- Dans l'établissement années 378

Pour la personne « C » (éventuellement) :

- Dans la fonction de documentaliste années 380
- Dans l'établissement années 382

31. Outre le(s) documentaliste(s), y a-t-il d'autres personnes qui ont travaillé, travaillent ou vont travailler au CDI pour le collège en 2002/2003, quel est leur statut et combien sont-elles ?

➤ *Inscrivez un seul chiffre par case, notamment « 0 » si nécessaire.*

	À temps complet	À temps partiel	
• Stagiaire en documentation	<input type="text"/>	<input type="text"/>	384
• Personnes relevant d'autre(s) statut(s), CES par exemple ; précisez leur statut et leur nombre en utilisant une ligne par statut.	<input type="text"/>	<input type="text"/>	386
.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>	388
.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>	390

MERCI DE VOTRE CONTRIBUTION GENERALE !

II – Questionnaire destiné aux chefs d'établissement des collèges



- 1) **Par convention, seul le masculin sera employé dans ce questionnaire à propos des différentes fonctions : « le » documentaliste, « Principal », « Conseiller ou conseiller principal d'éducation » (CPE), « Conseiller d'orientation-psychologue » (COP), etc.**
- 2) **Dans la formulation des questions, le terme « documentaliste » s'applique à la fonction, quel que soit le statut de la personne : documentaliste titulaire, enseignant de discipline ou non-titulaire en documentation.**
- 3) **Par « CDI » on entendra : CDI et ses éventuelles salles de travail annexées.**

I/ Les différents lieux d'accès à la documentation au sein de l'établissement

1. En dehors du CDI du collège, existe-t-il des ressources documentaires disponibles (hors l'internet) dans chacun de ces différents lieux ?

➤ Entourez un seul code pour chaque lieu.

1 : Oui
2 : Non
3 : Je ne sais pas
4 : Ce lieu n'existe pas au collège

• Bibliothèque, salle de documentation des professeurs hors CDI	1	2	3	4	13
• Salle(s) des professeurs	1	2	3	4	14
• Cabinet d'histoire-géographie	1	2	3	4	15
• Salles de permanence	1	2	3	4	16
• Salle multimédia ou autre lieu dévolu aux TIC	1	2	3	4	17
• Laboratoires de sciences	1	2	3	4	18
• Ateliers de la SEGPA	1	2	3	4	19
• Autres salles de classe spécialisées	1	2	3	4	20
• Salles de classe banalisées	1	2	3	4	21

2. Qui gère (prend soin) de la documentation, éventuellement disponible, dans ces différents lieux ?

➤ Entourez un seul code pour chaque lieu.

1 : Le documentaliste
2 : Un autre professeur
3 : L'équipe de professeurs concernés
4 : Un membre de l'équipe vie scolaire
5 : Un membre de l'équipe de direction ou administrative
6 : Personne en particulier

• Bibliothèque, salle de documentation des prof ^{eurs} hors CDI	1	2	3	4	5	6	22
• Salle(s) des professeurs	1	2	3	4	5	6	23
• Cabinet d'histoire-géographie	1	2	3	4	5	6	24
• Salles de permanence	1	2	3	4	5	6	25
• Salle multimédia ou autre lieu dévolu aux TIC	1	2	3	4	5	6	26
• Laboratoires de sciences	1	2	3	4	5	6	27
• Ateliers de la SEGPA	1	2	3	4	5	6	28
• Autres salles de classe spécialisées	1	2	3	4	5	6	29
• Salles de classe banalisées	1	2	3	4	5	6	30

3. En dehors du CDI, les élèves et les professeurs peuvent-ils faire des recherches sur l'internet dans les lieux abordés ci-dessous ?

➤ Pour chaque lieu, entourez un code unique pour les élèves et un code unique pour les professeurs.

1 : Oui

2 : Non

3 : Je ne sais pas

4 : Ce lieu n'existe pas au collège

	Les élèves				Les professeurs				
	1	2	3	4	1	2	3	4	
• Bibliothèque, salle de documentation des professeurs hors CDI	1	2	3	4	1	2	3	4	31
• Salle(s) des professeurs	1	2	3	4	1	2	3	4	33
• Cabinet d'histoire-géographie	1	2	3	4	1	2	3	4	35
• Salles de permanence	1	2	3	4	1	2	3	4	37
• Ateliers de la SEGPA	1	2	3	4	1	2	3	4	39
• Autres salles de classe spécialisées	1	2	3	4	1	2	3	4	41
• Salles de classe banalisées	1	2	3	4	1	2	3	4	43

4. Selon quelles modalités les différents lieux d'accès à la documentation (hors le CDI) font-ils connaître les ressources dont ils disposent ?

➤ Pour chaque lieu proposé plusieurs réponses peuvent coexister, entourez le(s) code(s) adéquat(s).

1 : Affichage en différents lieux

2 : Revue de l'établissement

3 : Rubrique sur le réseau, l'intranet ou sur le site web de l'établissement

4 : Méls

5 : Réunions

6 : Contacts personnels

0 : Aucune information

• Bibliothèque, salle de documentation des professeurs hors CDI	1	2	3	4	5	6	0	45
• Salle(s) des professeurs	1	2	3	4	5	6	0	51
• Cabinet d'histoire-géographie	1	2	3	4	5	6	0	57
• Salles de permanence	1	2	3	4	5	6	0	63
• Salle multimédia ou autre lieu dévolu aux TIC	1	2	3	4	5	6	0	69
• Laboratoires de sciences	1	2	3	4	5	6	0	75
• Ateliers de la SEGPA	1	2	3	4	5	6	0	81
• Salles de classe spécialisées (autres que multimédia, laboratoires de sciences ou ateliers de la SEGPA)	1	2	3	4	5	6	0	87
• Salles de classe banalisées	1	2	3	4	5	6	0	93

5. Selon vous, quels sont les trois principaux atouts qui favorisent la diffusion de l'information sur les ressources documentaires dans l'établissement ?

➤ *Nous attendons des réponses très succinctes ; n'utilisez qu'une ligne pour chaque atout éventuel. N'inscrivez rien dans les cases grisées.*

①

--	--

99

②

--	--

101

③

--	--

103

6. Toujours selon vous, quels sont les trois principaux obstacles à la diffusion de l'information sur les ressources documentaires dans l'établissement ?

➤ *Nous attendons des réponses très succinctes ; n'utilisez qu'une ligne pour chaque obstacle éventuel. N'inscrivez rien dans les cases grisées.*

①

--	--

105

②

--	--

107

③

--	--

109

II/ Les actions et le projet documentaires

GLOSSAIRE :

- **Actions documentaires :** Par action(s) documentaire(s) on entend toute mise à disposition, utilisation et production de ressources documentaires quelle que soit leur nature, et/ou la formation à la recherche documentaire, liées à des besoins ponctuels des élèves ou des professeurs.
- **Projet documentaire :** Le projet documentaire se caractérise par sa globalité, la mise en cohérence de l'ensemble des actions documentaires avec le projet d'établissement et les dispositifs nationaux, et son inscription dans la durée (prévision, planification). Il peut se limiter au CDI ou inclure tous les autres lieux d'accès aux ressources documentaires dans l'établissement. Il prend quelquefois l'appellation « projet CDI » ou « projet pédagogique CDI ».

A) LES ACTIONS DOCUMENTAIRES * (voir glossaire)

7.	Pour l'année scolaire 2002/2003 et dans votre établissement, existe-t-il à votre connaissance des actions documentaires, auxquelles ne participe pas le CDI, directement liées aux dispositifs pédagogiques abordés ci-dessous ?				
	➤ Entourez un seul code pour chaque point soulevé.				
	1 : Oui 2 : Non 3 : Je ne sais pas				
	• Actions liées aux dispositifs pédagogiques nationaux (Itinéraires de découverte, éducation à la citoyenneté, etc.)	1	2	3	111
	• Actions liées aux dispositions du projet d'établissement (Accompagnement du travail personnel de l'élève, actions pour les élèves en difficulté, etc.)	1	2	3	112

8.	Que le CDI y participe ou non, les actions documentaires ont-elles fait l'objet d'une prévision de dépenses, qui vous a été présentée avant l'élaboration du budget ?					
	➤ Entourez un seul code pour chaque point soulevé.					
	1 : Oui 2 : Oui, mais seulement pour certaines dépenses 3 : Non 4 : Sans objet, aucune dépense n'était nécessaire (notamment en équipement)					
	• Pour l'acquisition d'équipements	1	2	3	4	113
	• Pour l'acquisition de ressources documentaires	1	2	3	4	114

9.	Que le CDI y participe ou non, les actions documentaires sont-elles explicitement inscrites dans le projet d'établissement ?				
	➤ Entourez le code adéquat.				
	Oui, toujours				1
	Oui, pour la plupart				2
	Non, presque jamais				3
	Non, jamais				4

B) LE PROJET DOCUMENTAIRE * (voir glossaire)

10. Les actions auxquelles participe le CDI font-elles l'objet d'un projet documentaire déjà formalisé ?

➤ Entourez le code adéquat.

- Oui, se rapportant exclusivement au CDI 1
- Oui, en intégrant le CDI et d'autres lieux d'accès aux ressources documentaires au sein du collège 2
- Non 3

116

11. Un projet documentaire est-il actuellement en cours de formalisation ?

➤ Entourez le code adéquat.

- Oui, se rapportant exclusivement au CDI 1
- Oui, en intégrant le CDI et d'autres lieux d'accès aux ressources documentaires au sein du collège 2
- Non 3

117

12. Quels sont selon vous les trois principaux obstacles à la formalisation d'un projet documentaire, intégrant le CDI et les autres lieux d'accès à la documentation existant au collège ?

➤ Nous attendons des réponses très succinctes ; n'utilisez qu'une ligne pour chaque obstacle éventuel. N'inscrivez rien dans les cases grisées.

①

--	--

118

②

--	--

120

③

--	--

122

Si un projet formalisé existe (même exclusivement pour le CDI), répondez aux questions suivantes.

Si un tel projet est seulement en cours de formalisation ou n'existe pas, passez directement à la question N°17 page 10.

13. Ce projet a-t-il fait l'objet :

➤ Entourez un seul code pour chaque point soulevé.

1 : Oui 2 : Non

- D'une présentation au conseil d'administration ? 1 2 124
- D'un débat, d'une attention particulière, sur ses principaux aspects au conseil d'administration ? 1 2 125
- D'une consultation préalable à son éventuelle présentation au CA avec les équipes pédagogiques ? 1 2 126
- D'une information large lors de sa mise en place ? 1 2 127

14. Quels facteurs ont présidé à l'élaboration de ce projet ?

➤ Entourez un seul code pour chaque point soulevé.

1 : Oui 2 : Non

A	• L'organisation de l'utilisation des ressources documentaires	1	2	128
B	• La gestion de l'utilisation des différents lieux documentaires (CDI, salles multimédias, etc.)	1	2	129
C	• La mise en œuvre de nouveaux dispositifs pédagogiques répondant aux prescriptions nationales (Itinéraires de découverte – Éducation à la citoyenneté – etc.)	1	2	130
D	• La mise en œuvre de nouveaux dispositifs pédagogiques propres à l'établissement	1	2	131
E	• La multiplication des canaux d'information et la nécessité d'en définir les accès	1	2	132
F	• La nécessité de faire prendre en compte les ressources documentaires dans tous les enseignements	1	2	133
G	• La nécessité de former les élèves à la maîtrise de l'information	1	2	134
H	• La nécessité de renouveler le fonds documentaire du CDI et/ou de l'établissement	1	2	135
I	• La nécessité de rationaliser les priorités budgétaires en matière documentaire pour les équipements ou l'acquisition des ressources	1	2	136
J	• L'existence d'une collaboration étroite entre documentaliste(s) et des professeurs de discipline	1	2	137
K	• Autre facteur	1	2	138
	Précisez :			

À partir de quatre facteurs indiqués, sélectionnez les trois qui vous semblent majeurs et reportez, dans les cases prévues ci-dessous, les lettres situées à gauche qui servent à les identifier.

De même, reportez les lettres identifiant ces facteurs si vous en avez indiqué moins de quatre.

139

15. Selon vous, quels sont les trois principaux apports de ce projet documentaire ?

➤ Nous attendons des réponses très succinctes ; n'utilisez qu'une ligne pour chaque apport éventuel. N'inscrivez rien dans les cases grisées.

①	<input type="text"/> <input type="text"/>	142
②	<input type="text"/> <input type="text"/>	144
③	<input type="text"/> <input type="text"/>	146

16. Toujours selon vous, quels sont les trois principaux obstacles éventuels au bon déroulement de ce projet documentaire ?

➤ *Nous attendons des réponses très succinctes ; n'utilisez qu'une ligne pour chaque obstacle éventuel. N'inscrivez rien dans les cases grisées.*

①	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> </tr> </table>			148
②	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> </tr> </table>			150
③	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> </tr> </table>			152

C) LES BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT

17. De quel type d'accompagnement votre établissement a-t-il le plus besoin pour définir et mettre en œuvre son projet documentaire, quel que soit le stade actuel de l'élaboration de ce projet ?

➤ *Choisissez trois items parmi les suivants et inscrivez votre réponse dans les cases prévues à cet effet en fin de liste.*

- A • Une information sur l'offre de ressources existante quel qu'en soit le support
- B • Des formations pour l'équipe éducative
- C • Un appui à la conduite de projet (conseil, expertise, suivi)
- D • Une expertise technique et méthodologique
- E • Une aide pour développer des coopérations documentaires avec d'autres établissements et organismes
- F • Autre

Précisez :

➤ *Reportez, dans les cases prévues ci-dessous, les lettres situées à gauche qui servent à identifier les trois items choisis.*

<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; width: 40px; height: 20px;"></table>	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; width: 40px; height: 20px;"></table>	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; width: 40px; height: 20px;"></table>	154
---	---	---	-----

D) LES ELEMENTS BUDGETAIRES

18. Quels sont (ont été) les crédits inscrits au budget du collège, y compris DMB éventuelles, pour les lignes budgétaires et les années suivantes :

➤ Inscrivez les sommes sans les centimes (un chiffre par case).

Rappel :

- 6067 : Fournitures et matériel d'enseignement non immobilisable (chapitre A - Art. A1)
- 6184 : Documentation pédagogique et bibliothèque générale (chapitre A - Art. A1)
- 6181 : Documentation générale (chapitre D)

	2003 (en Euros)	2002 (en Euros)	2001 (en Francs)	
6067 :	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _	157
6184 :	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _	170
6181 :	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _	183

19. Sur ces crédits inscrits au budget du collège :

19/a. Combien ont été inscrits par prélèvement sur les fonds disponibles de l'établissement ?

➤ Inscrivez les sommes sans les centimes (un chiffre par case) ; indiquez « 0 » si aucun prélèvement n'a été effectué.

	2003 (en Euros)	2002 (en Euros)	2001 (en Francs)	
6067 :	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _	196
6184 :	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _	209
6181 :	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _	222

19/b. Combien ont été consacrés aux acquisitions de produits multimédia ? (Logiciels - DVD - CD rom - CD)

➤ Inscrivez les sommes sans les centimes (un chiffre par case) ; indiquez « 0 » si aucune acquisition n'a été effectuée (pour la ligne 6181 par exemple).

Dans la mesure du possible, indiquez la ventilation entre les lignes 6067 et 6184 (inutile alors de faire le total) ; toutefois, si cette précision vous est impossible, utilisez la ligne « Total article A1 ».

	2002 (en Euros)	2001 (en Francs)	
6067 :	_ _ _ _	_ _ _ _ _	235
6184 :	_ _ _ _	_ _ _ _ _	244
Total article A1 :	_ _ _ _	_ _ _ _ _	253
6181 :	_ _ _ _	_ _ _ _ _	262

**19/c. Combien ont été consacrés aux acquisitions de produits audio-visuels ?
(Cassettes audio et vidéo)**

➤ Cf. instructions de la question 2/b.

	2002 (en Euros)	2001 (en Francs)	
6067 :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	271
6184 :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	280
Total article A1 :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	289
6181 :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	298

19/d. Combien ont été consacrés aux abonnements de support papier ?

➤ Cf. instructions de la question 2/b.

	2002 (en Euros)	2001 (en Francs)	
6067 :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	307
6184 :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	316
Total article A1 :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	325
6181 :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	334

19/e. Combien ont été consacrés aux abonnements de produits et services en ligne ?

➤ Cf. instructions de la question 2/b.

	2002 (en Euros)	2001 (en Francs)	
6067 :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	343
6184 :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	352
Total article A1 :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	361
6181 :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	370

20. Pour l'année 2003, que diriez-vous de l'évolution des dépenses par rapport aux deux années précédentes ?

➤ Entourez un seul code pour chaque type de dépense.

- 1 : Elles seront en augmentation
- 2 : Elles seront du même ordre
- 3 : Elles seront en diminution
- 4 : Je ne sais pas

• Pour l'acquisition de produits multimédias	1	2	3	4	379
• Pour l'acquisition de produits audio-visuels	1	2	3	4	380
• Pour les abonnements de support papier	1	2	3	4	381
• Pour les abonnements de produits et services en ligne	1	2	3	4	382

21. Quels sont (ont été) les crédits éventuellement inscrits sur des budgets annexes, y compris DMB éventuelles, pour les dépenses suivantes :

- 1) = Fournitures et matériel d'enseignement non immobilisable**
- 2) = Documentation pédagogique et bibliothèque générale**
- 3) = Documentation générale**

➤ *Inscrivez les sommes sans les centimes (un chiffre par case) ; indiquez « 0 » si aucun crédit n'a été inscrit (pour la documentation générale, par exemple).*

	2003 (en Euros)	2002 (en Euros)	2001 (en Francs)	
1) :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	383
2) :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	396
3) :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	409

III/ Les données contextuelles

A) L'ETABLISSEMENT

22. Organisation pédagogique du collège pour l'année scolaire 2002/2003 :

➤ Entourez un seul code pour chaque point soulevé.

1 : Oui 2 : Non

- | | | |
|---|-----|-----|
| • Le collège est-il un établissement expérimental en ce qui concerne l'équipement et l'utilisation des TIC ? | 1 2 | 422 |
| • Délivre-t-il des Brevets Informatique et Internet (B2i) ? | 1 2 | 423 |
| • Fait-il partie des collèges expérimentaux pour l'introduction des itinéraires de découverte en classe de 4ème ? | 1 2 | 424 |
| • Fait-il partie de l'expérimentation de la classe de « 3 ^{ème} à projet professionnel » ? * | 1 2 | 425 |
| • A-t-il dû/pe mettre en œuvre des actions spécifiques pour les élèves de 6ème en difficulté scolaire (ateliers de soutien ou de mise à niveau, programmes personnalisés d'aide et de progrès) ? * | 1 2 | 426 |
| • A-t-il dû/pe mettre en œuvre des dispositifs plus spécifiques (éventuellement dérogatoires par rapport aux programmes en vigueur) à destination des élèves en grande difficulté scolaire en classe de 6 ^{ème} ou au cycle central ? * .. | 1 2 | 427 |
| • A-t-il dû/pe mettre en œuvre des dispositifs « d'aide et de conseil » (comme ceux dits « d'inclusion ») pour des élèves qui manifestent des difficultés d'ordre comportemental ? * | 1 2 | 428 |
| • A-t-il dû/pe mettre en place des unités pédagogiques d'intégration (UPI) pour l'intégration des élèves handicapés ? * | 1 2 | 429 |
| • A-t-il dû/pe mettre en place des structures d'accueil pour des élèves nouvellement arrivés en France ? * | 1 2 | 430 |
| • A-t-il dû/pe mettre en place des modalités particulières pour adapter le parcours scolaire des élèves « intellectuellement précoces » ? * | 1 2 | 431 |
| • Fait-il partie du dispositif « classes-relais » ? * | 1 2 | 432 |
| • Fait-il partie du dispositif « École ouverte » ? * | 1 2 | 433 |

* Tels que décrits dans la circulaire n° 2002-074 du 10.04.02, relative à la préparation de la rentrée 2002 dans les collèges.

23. Inscription du collège dans les divers réseaux :

➤ Entourez un seul code pour chaque point soulevé.

1 : Oui 2 : Non

- | | | | |
|--|---|---|-----|
| • Le collège est-il situé en ZEP ? | 1 | 2 | 434 |
| • Est-il situé en REP ? | 1 | 2 | 435 |
| • A-t-il signé un « contrat éducatif local » ? | 1 | 2 | 436 |
| • Fait-il partie du réseau d'établissements qui expérimentent l'espace numérique pour l'éducation (ENEE) ? | 1 | 2 | 437 |
| • Fait-il partie du réseau « Valorisation des innovations pédagogiques » ? | 1 | 2 | 438 |
| • A-t-il signé une convention ou travaille-t-il particulièrement en partenariat, avec un lycée professionnel (expérimentation de la classe de 3 ^{ème} à projet professionnel ou présence de 3 ^{ème} d'insertion) ? | 1 | 2 | 439 |
| • Travaille-t-il particulièrement en partenariat avec un ou des établissements étrangers (projet pédagogique axé sur l'ouverture européenne et internationale des établissements) ? | 1 | 2 | 440 |

24. Votre établissement :

➤ Entourez un seul code pour chaque point soulevé.

1 : Oui 2 : Non

- | | | | |
|---|---|---|-----|
| • A-t-il été créé depuis moins de cinq ans ? | 1 | 2 | 441 |
| • A-t-il bénéficié d'importantes améliorations de ses locaux depuis moins de cinq ans (déménagement, travaux, etc.) ? | 1 | 2 | 442 |

B) VOS CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES**25. À la rentrée 2002, quelle était votre ancienneté ?**

➤ Répondez pour chaque point soulevé en inscrivant un seul chiffre par case, éventuellement « 0 » s'il s'agit de la 1^{ère} année ; une fraction d'année compte pour une année entière.

- | | | | | |
|--|----------------------|----------------------|--------|-----|
| • Dans la fonction de Principal | <input type="text"/> | <input type="text"/> | années | 443 |
| • Comme Principal de cet établissement | <input type="text"/> | <input type="text"/> | années | 445 |

MERCI DE VOTRE CONTRIBUTION GENERALE !